



3

## Les effets du manque de logements adéquats sur la violence domestique et le développement des enfants

La facture collective de la  
crise du logement au Québec

---

### Recherche et rédaction

**Geoffroy Boucher**, économiste

**Sandy Torres**, chercheuse-sociologue

### Collaboration à la recherche et à la rédaction

**Ferdaous Roussafi**, économiste

### Direction

**Nathalie Guay**, directrice générale

### Révision linguistique

**Monique Fournier**

### Mise en page

**Estelle Villemin**, responsable des  
productions graphiques et numériques

Le contenu de cette publication a été  
analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

La reproduction d'extraits est autorisée à  
des fins non commerciales, avec mention  
de la source. Toute reproduction partielle  
doit être fidèle au texte utilisé.

### Pour citer ce document

Geoffroy Boucher et Sandy Torres.

*Les effets du manque de logements  
adéquats sur la violence domestique et  
le développement des enfants. La facture  
collective de la crise du logement au  
Québec.* Montréal : Observatoire québécois  
des inégalités, 2026.

### ISBN

978-2-925552-22-2

### Photos

Robin Battison, Unsplash, p. 1, p. 86

Cecile Kakudji, Pexels, p. 4

Alicia Christin Gerald, Unsplash, p. 7

Alex Caza, Unsplash, p. 9

Evgeniy Beloshytskiy, Unsplash, p. 12

Teo Zac, Unsplash, p. 15

Myca, Pexels, p. 23

Nikita Nikitin, Pexels, p. 36

P C, Unsplash, p. 42

Alexander Dummer, Unsplash, p. 43

Redd Francisco, Unsplash, p. 57

Marc Bruxelles, iStock, p. 62

Jess Zoerb, Unsplash, p. 64

Bisnak Studio, Pexels, p. 66

---

Cette note de recherche a été réalisée grâce à la contribution financière de :



- Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
- Direction de santé publique de la Montérégie du CISSS de la Montérégie Centre
- Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent
- Direction de santé publique du CISSS de Laval
- Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- Société d'habitation du Québec

**Avec la collaboration spéciale de :**

- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Centraide du Grand Montréal

**L'Observatoire remercie les membres du comité consultatif du projet pour leur précieuse participation :**

- **Nancy Croussette et Maxence Poulin,**  
Réseau québécois des OSBL d'habitation
- **Emmanuelle Demars,**  
Ville de Montréal — Service de l'habitation
- **Isabelle Denoncourt,**  
Direction régionale de santé publique de Montréal
- **Marie-Ève Desroches,**  
Table des groupes de femmes de Montréal
- **Julie Girard et Mathieu Bujold,**  
Observatoire des réalités autochtones urbaines, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
- **Jean-Daniel Glazer Allard,**  
Société d'habitation du Québec
- **Sophie Goudreau,**  
Direction régionale de santé publique de Montréal
- **Maud Emmanuelle Labesse,**  
Institut national de santé publique du Québec
- **Andréann Lahaie,**  
Association des groupes de ressources techniques du Québec
- **Céline Magontier,**  
Front d'action populaire en réaménagement urbain
- **Patrick Morency,**  
Institut national de santé publique du Québec
- **Karine Perreault,**  
Université de Sherbrooke, Observatoire québécois des inégalités
- **Thomas G. Poder,**  
Université Laval
- **Esther Schott,**  
Observatoire des tout-petits
- **Joannie Veilleux,**  
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

# Table des matières



Liste des tableaux et des figures p.5

## 01 Vue d'ensemble du projet p.7

- 1.1 Un projet en trois volets
- 1.2 Le logement : un facteur déterminant d'inégalités sociales
- 1.3 Le contexte de crise du logement

## 02 Logement et violence domestique p.12

- 2.1 Démarche et concepts
- 2.2 Revue de littérature : les effets des logements inadéquats sur la violence domestique
- 2.3 Aperçu de la violence entre partenaires intimes au Québec
- 2.4 Estimation du coût de la violence conjugale attribuable au surpeuplement
- 2.5 Limites

## 03 Logement, développement des enfants et parcours scolaire p.43

- 3.1 Démarche et concepts
- 3.2 Revue de littérature : les effets des logements inadéquats pendant l'enfance
- 3.3 Estimation du coût de la non-diplomation au secondaire attribuable aux logements inadéquats
- 3.4 Limites

Conclusion p.64

Annexes p.67

Références p.76



# Liste des tableaux et des figures

## Logement et violence domestique

- ↗ **Figure 1.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon le type de violence, Québec, 2021-2022
- ↗ **Tableau 1.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 2.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 3.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon la région administrative, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 4.** Départ permanent ou temporaire du domicile commun au cours des 12 derniers mois au sein de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 5.** Lieu de résidence après le départ du domicile commun au cours des 12 derniers mois, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 6.** Recours à des services ou à des spécialistes au cours des 12 derniers mois afin d'obtenir de l'aide en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 7.** Services utilisés ou spécialistes consultés au cours des 12 derniers mois afin d'obtenir de l'aide en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 8.** Proportion d'interventions des services policiers au cours des 12 derniers mois en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 9.** Proportion de démarches effectuées afin d'obtenir une indemnisation d'un tribunal criminel ou d'un programme provincial en raison des actes de violence subis entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 10.** Violence envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2024
- ↗ **Figure 11.** Proportion des ménages vivant dans un logement de taille insuffisante selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2021
- ↗ **Figure 12.** Proportion de personnes vivant dans un logement de taille insuffisante (ECL) et d'adultes susceptibles de vivre dans un logement de taille insuffisante (EQVCPI), Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 13.** Proportion de personnes ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours des 12 derniers mois selon la probabilité de surpeuplement du logement, Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure 14.** Proportion de personnes ayant eu l'idée de quitter le domicile commun en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes selon la perception de sa situation financière, Québec, 2021-2022

## Logement, développement des enfants et parcours scolaire

- ↗ **Tableau 2.** Domaines et sous-domaines de développement dans la petite enfance
- ↗ **Tableau 3.** Revenu d'emploi moyen selon le groupe d'âge et le niveau de scolarité, Québec, 2020
- ↗ **Figure 15.** Proportion des enfants ayant des aptitudes préscolaires élevées selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998
- ↗ **Figure 16.** Proportion des enfants ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998
- ↗ **Figure 17.** Proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme ou une qualification à 21 ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998

## Annexes

- ↗ **Figure A1.** Probabilité de surpeuplement selon la taille, le quartile de revenu total, le statut d'immigration de la personne de référence et la présence d'enfants dans le ménage, Québec, 2021

- ↗ **Figure A2.** Proportion de la population vivant dans un logement de taille insuffisante selon la région administrative, Québec, 2023
- ↗ **Figure A3.** Facteurs associés au fait d'avoir vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours des 12 derniers mois (modèle de régression logistique), Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure A4.** Facteurs associés au fait d'avoir eu l'idée de quitter le domicile commun en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes (modèle de régression logistique), Québec, 2021-2022
- ↗ **Figure A5.** Proportion des enfants ayant des aptitudes préscolaires élevées selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998
- ↗ **Figure A6.** Proportion des enfants ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998
- ↗ **Figure A7.** Proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme ou une qualification à 21 ans selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998
- ↗ **Figure A8.** Facteurs associés au fait de ne pas avoir obtenu un diplôme ni une qualification à 21 ans (modèles de régression logistique), cohorte d'enfants nés en 1997-1998

# 01 Vue d'ensemble du projet



## 1.1 | Un projet en trois volets

Dans son ensemble, le projet *La facture collective de la crise du logement au Québec* poursuit les objectifs de quantifier des coûts attribuables au manque de logements adéquats et de mieux comprendre les expériences vécues par les personnes qui font face à l'insécurité résidentielle. Il vise également à documenter la manière dont ce déficit de logements adéquats se répartit entre différents sous-groupes de la population à l'aide d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).



**Le volet quantitatif** de l'étude couvre plusieurs dimensions en lien avec l'insuffisance de logements adéquats : la prospérité économique, la santé générale et mentale, l'itinérance, la violence domestique, le développement des enfants et le parcours scolaire, ainsi que la consommation énergétique.

En complément du volet quantitatif, **un volet qualitatif** s'applique à documenter en profondeur les contextes dans lesquels les ménages locataires sont amenés à vivre de l'insécurité résidentielle et les effets de cette situation sur leur quotidien.

Le troisième volet de l'étude porte sur **l'identification de pistes de solution et d'interventions publiques** à mettre en œuvre afin d'améliorer les conditions de logement et leurs effets sur la santé au Québec.



### **Le logement adéquat**

Un logement est considéré comme étant adéquat s'il respecte les trois normes d'acceptabilité suivantes définies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) :

- **la qualité convenable** : logement ne nécessitant pas de réparations majeures de l'avis du ménage qui l'occupe ;
- **la taille convenable** : logement comportant un nombre de chambres suffisant selon la Norme nationale d'occupation (NNO) ;
- **l'abordabilité** : un logement pour lequel moins de 30 % du revenu total du ménage (avant impôt) est consacré aux frais de logement (p. ex. loyer, versements hypothécaires, taxes foncières, frais de chauffage et d'électricité).

D'autres critères peuvent caractériser l'adéquation d'un logement tels que la localisation hors des zones présentant des risques naturels ou anthropiques, l'accès aux services de proximité, aux espaces naturels et aux infrastructures de transport ou encore la sécurité d'occupation.

Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, « *Besoins impérieux en matière de logement / Définitions* », *Portail de l'information sur le marché de l'habitation*, 17 novembre 2021 ; Sébastien O'Neil, Maud Emmanuelle Labesse et Patrick Morency, *Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel* (INSPQ, 2024) ; Maud Emmanuelle Labesse et al., *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité* (INSPQ, 2021) ; Xavier Leloup, *L'insécurité résidentielle dans huit villes canadiennes : développement d'un modèle de mesure à l'échelle des aires de diffusion (AD)* (INRS, 2019).

## 1.2 | Le logement : un facteur déterminant d'inégalités sociales



Reconnu comme un déterminant fondamental de la santé<sup>1</sup>, le logement peut engendrer des inégalités sociales de santé. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la qualité et la stabilité du logement influencent directement l'exposition à divers risques physiques (température trop basse ou trop élevée, humidité excessive, polluants, dangers domestiques) et, indirectement, la santé par l'entremise du stress, de la précarité économique et de l'isolement social<sup>2</sup>. Une abondante littérature montre que l'insuffisance de ressources financières menant à se loger inadéquatement ainsi que les mauvaises conditions de logement elles-mêmes – surpeuplement, insalubrité, mauvaise isolation – sont associées à une dégradation de la santé générale et du bien-être et à une surexposition à certaines maladies, dont les maladies chroniques (respiratoires, cardiovasculaires, musculosquelettiques, troubles de la santé mentale)<sup>3</sup>.

Habiter dans un logement mal isolé ou énergivore qui dépasse leur capacité de payer peut mener les ménages à vivre une situation de précarité énergétique<sup>4</sup> qui alourdit leurs dépenses et affecte leur confort et leur santé. Les problèmes de logement peuvent également exacerber des situations de violence domestique ou en compliquer la sortie, en particulier lorsque les conditions de vie sont marquées par l'exiguïté des espaces, l'instabilité résidentielle ou une précarité financière<sup>5</sup>. Cette dernière pousse de nombreux ménages à faire des arbitrages entre le paiement du loyer et d'autres besoins essentiels, tels que l'alimentation<sup>6</sup>, les soins de santé ou le transport. Lorsque ces compromis ne suffisent plus, certains se retrouvent confrontés à des risques d'éviction ou d'itinérance<sup>7</sup>.



De plus, les effets sur les jeunes enfants se révèlent particulièrement préoccupants : un logement bruyant, exigü ou instable peut nuire à leur développement et à leur concentration et compromettre leur réussite scolaire<sup>8</sup>.

Malgré la diversité et la gravité des répercussions que peuvent entraîner des problèmes de logement, peu d'études ont tenté de quantifier les coûts économiques et sociaux qui en découlent. Parmi celles-ci :

- Des recherches se sont centrées sur les coûts sociaux de l'itinérance sur la base du recours à divers services et soins de santé, dont une estimation du programme canadien Logement d'abord<sup>9</sup> ainsi que des estimations récentes au Québec<sup>10</sup> et à Toronto<sup>11</sup>.
- À l'international, des estimations ont porté sur les coûts du manque de logements sociaux et abordables sur le système de santé, le bien-être et la productivité<sup>12</sup>. Plusieurs initiatives britanniques ont mené au calcul de coûts sur le système de santé des mauvaises conditions de logement<sup>13</sup>. Au pays de Galles, le coût économique relié à l'insalubrité des logements, en particulier le danger de chutes et le froid excessif, a été estimé à environ 1 milliard de livres par an en 2017, dont 10 % pour le système de santé<sup>14</sup>. L'investissement dans la rénovation de ces logements vétustes et insalubres serait quant à lui amorti en six ans grâce aux économies réalisées sur les soins de santé.
- Diverses études ont démontré que les dépenses favorisant l'accessibilité financière (en particulier le logement social) et la qualité des logements représentent un investissement rentable entre autres pour le développement économique, la qualité de vie et le développement des communautés<sup>15</sup>.

## Le projet *La facture collective de la crise du logement au Québec* souhaite combler le manque de données concernant l'étendue des conséquences des divers aspects de la crise du logement sur l'ensemble de la société.

## 1.3 | Le contexte de crise du logement



Ce vaste projet s'inscrit dans le contexte de crise du logement que le Québec traverse et qui expose une part croissante de la population à des conditions de logements inadéquates. Ce contexte génère des coûts sanitaires, sociaux et économiques pour les individus, les familles, les gouvernements et la société tout entière.

L'abordabilité des propriétés se détériore depuis le début des années 2000. La période pandémique et postpandémique reliée à la COVID-19 (2020-2023) a connu une nouvelle flambée des prix sous l'impulsion de la mobilité de la main-d'œuvre favorisée par le télétravail<sup>16</sup>. Les poussées inflationnistes en 2022-2023 ont particulièrement dégradé l'abordabilité du marché locatif. L'année 2023 a enregistré la plus forte hausse des loyers depuis une trentaine d'années<sup>17</sup>. L'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est poursuivie à un rythme soutenu pour le logement (en propriété et locatif) en 2023 (+6,2 %), en 2024 (+6,3 %) et en 2025 (+5,2 %), alors qu'elle ralentissait pour l'ensemble des produits (respectivement +4,5 %, +2,3 %, +2,4 %)<sup>18</sup>. L'examen de la variation du prix du logement entre 2020 et 2024 révèle une augmentation de +23,9 %, contre +18,4 % d'augmentation de l'inflation globale en quatre ans<sup>19</sup>.

Malgré une offre soutenue de nouveaux logements locatifs, avec des mises en chantier records en 2024, la rareté de loyers à faible coût demeure.

L'accentuation de la pénurie de logements locatifs, en particulier d'appartements accessibles financièrement, s'expliquerait par des investissements moindres dans la construction de ce type de logements par rapport à ceux consacrés au marché des logements pour propriétaires occupants<sup>20</sup>. Depuis 2018, les taux d'inoccupation dans les centres de 10 000 habitants et plus se situent sous le seuil d'équilibre entre l'offre et la demande établi à 3%. Ils ont atteint les creux de 1,8 % en 2019, 1,7 % en 2022, 1,3 % en 2023 et 1,8 % en 2024 dans la province pour remonter à 2,7 % en 2025<sup>21</sup>. Durant cette période, la proportion d'appartements vacants a atteint des planchers inédits dans plusieurs centres urbains hors de Montréal (où se concentre la plus forte part de locataires) comme Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke ou encore Granby et Rimouski.

Les coûts pour la collectivité de laisser perdurer une telle crise du manque de logements adéquats paraissent complètement mésestimés et méritent d'être mis en lumière afin de guider l'action publique.

# 02

## Logement et violence domestique



Toute personne devrait pouvoir s'attendre à se sentir en sécurité dans son logement, lieu de la vie domestique ou privée. Le sociologue Paul Morin décrivait en ces termes ce que signifie avoir un chez-soi : « [...] celui-ci représente une aspiration légitime à l'intimité, à la sécurité, à la souveraineté que procure un espace privé<sup>22</sup>. » Or, lorsque l'endroit où l'on habite devient une source de repli, de tension et de conflit, dans quelle mesure les conditions d'habitation peuvent-elles entraîner ou du moins exacerber des situations de violence ? L'identification d'éléments de réponses à cette question à travers une revue de la littérature constitue un préalable à l'exploration du coût collectif de la violence domestique attribuable au manque de logements adéquats.

Un tel exercice ne saurait rendre justice aux multiples répercussions et souffrances vécues par les personnes victimes de ce problème social. Il permet toutefois d'en souligner les coûts humains, sociaux et économiques ainsi que les effets sur celui-ci des conditions inadéquates de logement. Ce qui a mené cette partie du volet quantitatif du projet à centrer l'estimation des coûts imputables à ces conditions sur certaines conséquences quantifiables de la violence conjugale ou plus largement de la violence entre partenaires intimes est exposé à travers : la démarche et les concepts retenus, une synthèse de la revue de littérature sur les effets des logements inadéquats sur la violence domestique, un aperçu descriptif de la violence entre partenaires intimes au Québec, la méthodologie et les résultats des analyses statistiques et, enfin, les limites méthodologiques.

## 2.1 | Démarche et concepts

### Objectif et étapes

La violence domestique constitue l'une des dimensions explorées dans le cadre du projet plus large portant sur les coûts sociaux et économiques de la crise du logement au Québec. L'objectif consiste à **estimer les coûts de la violence domestique attribuables aux logements inadéquats** dans le contexte récent de crise du logement. Comme dans les autres dimensions du volet quantitatif du projet, la démarche repose sur les étapes ci-dessous :

- effectuer une revue de la littérature pour cerner les liens entre divers aspects du logement inadéquat et la violence domestique ;
- procéder à une modélisation de liens établis dans la littérature et en fonction de la disponibilité des données ;
- utiliser la méthode des fractions attribuables pour calculer la proportion imputable au manque de logements adéquats ;
- estimer des coûts de la violence domestique, puis appliquer la fraction attribuable déterminée.

### Définition des concepts

À l'origine de la violence domestique ou familiale se trouvent de multiples causes. La présente démarche cherche à isoler l'effet des mauvaises conditions de logement sur ce phénomène social.

La violence fait référence à des situations d'abus, de maltraitance et de négligence qui peuvent se manifester dans différents contextes. La **violence domestique ou familiale**

est commise par un ou une membre de la famille (conjoints, parents, enfants, frères et sœurs), même élargie (grands-parents, oncles et tantes, cousins et cousines, membres de la belle-famille, etc.). Elle comprend plusieurs types de violence, dont la maltraitance envers les personnes âgées, la maltraitance envers les enfants et la violence à l'égard d'un ou une partenaire intime.

La **violence conjugale** renvoie plus spécifiquement à la violence entre conjoint·es, quel que soit leur statut matrimonial (marié, séparé, divorcé, union libre) et que la relation intime soit actuelle ou passée. Ce type de violence peut se produire « [...] dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie<sup>23</sup> ». La violence conjugale ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue un moyen de contrôle sur l'autre par des actes répétés de domination sur le plan économique ou d'agressions psychologiques, verbales, physiques ou sexuelles. Pour refléter une diversité de dynamiques de couple et de relations amoureuses, le concept tend à être remplacé par celui de **violence entre partenaires intimes**. Cette expression rejoint également le concept utilisé en anglais de *intimate partner violence*<sup>24</sup>. Ainsi, la violence conjugale se rapporte à des situations diverses de violence entre partenaires intimes qui n'habitent pas forcément ensemble.

L'exposition directe (être témoin) ou indirecte (constater des effets) des enfants à la violence conjugale est reconnue dans la Loi sur la protection de la jeunesse<sup>25</sup> comme un motif distinct de maltraitance. Le concept global de maltraitance envers les enfants permet de prendre en compte le fait que « les enfants sont rarement victimes d'une seule forme de mauvais traitement dans la famille [...] et qu'il existe des liens étroits entre la violence parentale et la violence conjugale<sup>26</sup> ». La **maltraitance envers les enfants** se définit par des actes commis ou omis qui nuisent à l'intégrité physique et psychologique,



### Les femmes en majorité victimes de violence conjugale

La violence conjugale s'exerce très majoritairement envers les femmes et s'inscrit dans des rapports inégalitaires entre les genres et une socialisation empreinte de sexisme, malgré les progrès accomplis en matière d'intervention auprès des victimes et de la reconnaissance du caractère social du problème.

En 2024, les femmes représentaient trois victimes de violence conjugale sur quatre (76 %) au Québec d'après les déclarations auprès des services policiers. Cette statistique concerne uniquement les infractions violentes susceptibles de causer des blessures, ce qui couvre notamment les menaces, l'enlèvement, l'agression sexuelle, les voies de fait, la tentative de meurtre et l'homicide.

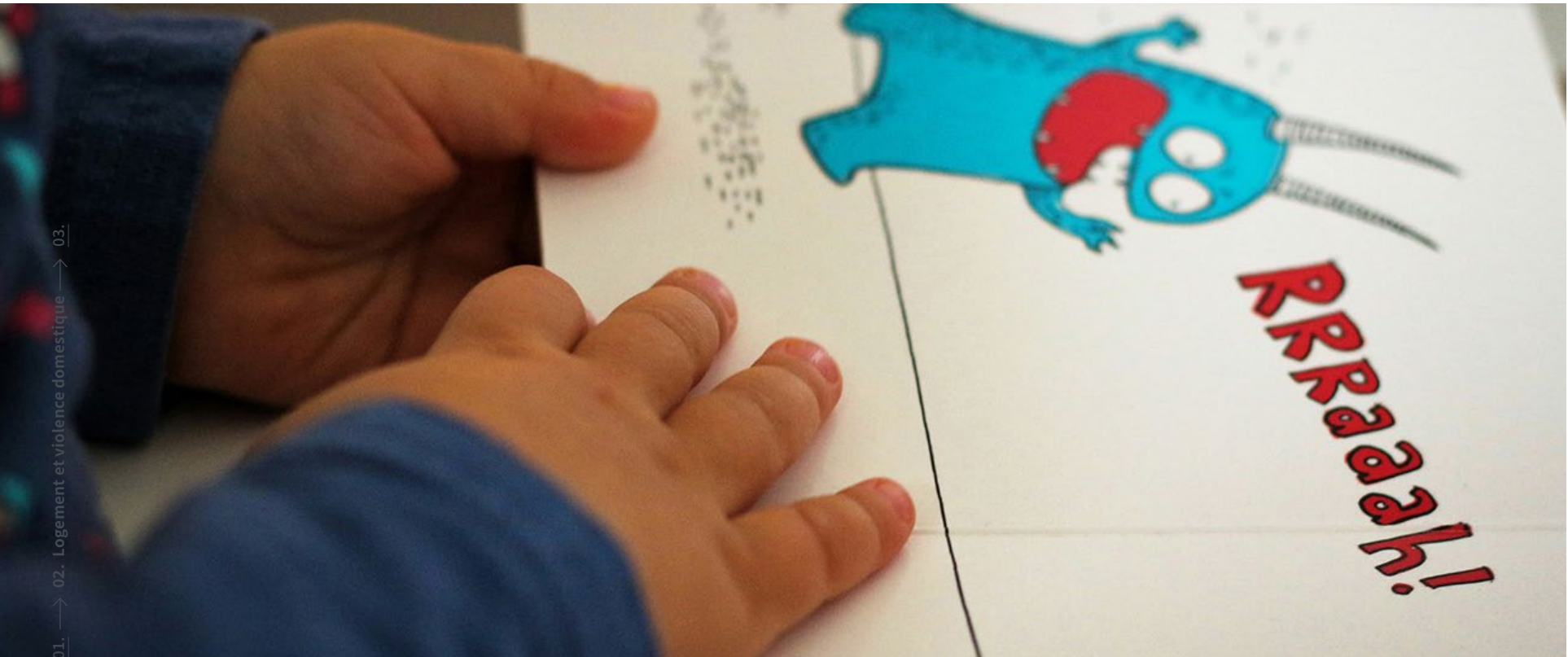
L'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation comptabilise les féminicides, c'est-à-dire les meurtres d'une femme ou d'une fille en raison de son sexe. Au Québec, les féminicides ont grimpé à 23 en 2020 au moment de la crise sanitaire liée à la COVID-19, à 26 en 2022 et à 23 en 2024.

Source : Conseil du statut de la femme, *L'égalité entre les femmes et les hommes : regard sur 50 ans d'évolution au Québec* (Québec : CSF, 2024), 42-46; Institut de la statistique du Québec, *Violence en contexte conjugal*, 12 janvier, 2026; Conseil du statut de la femme, *Portrait des Québécoises : violence, édition 2024*, s.d. (Consulté le 24 avril 2026); Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, *Souvenez-vous de moi*, s.d. (Consulté le 24 avril 2026).

au développement et à la sécurité de l'enfant<sup>27</sup>. La maltraitance infantile, bien que considérée comme un type de violence familiale, peut déborder du cadre familial puisqu'elle peut être commise par toute personne que l'enfant fréquente.

Sur la base des liens solides démontrés dans la littérature recensée et de diverses contraintes associées à la disponibilité des données, la modélisation au cœur de la présente démarche se concentre plus précisément sur les liens entre la taille insuffisante des logements – ou le surpeuplement – et la violence entre partenaires intimes.

Par ailleurs, la violence qui s'exprime dans des contextes divers peut aussi revêtir différentes formes selon la nature des actes. Les trois formes de violence suivantes (non exhaustives) sont documentées dans l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022 mobilisée dans ce document<sup>28</sup>. La **violence psychologique**, qui comprend la violence verbale (insultes, hurlements, menaces, chantage, etc.), « consiste à dévaloriser la victime ou à l'isoler des autres ». Elle se distingue de la **violence physique**, « qui se manifeste par l'utilisation de la force physique », et de la **violence sexuelle**, qui « porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime », y compris le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. Il existe aussi la violence économique ou l'exploitation financière<sup>29</sup>.



## 2.2 | Revue de littérature : les effets des logements inadéquats sur la violence domestique



La recension des écrits cible les études quantitatives et qualitatives qui portent sur, d'une part, les conditions inadéquates de logement comme une source de violence domestique et, d'autre part, les coûts sociaux ou économiques que cette violence peut engendrer. La synthèse de la revue de littérature qui suit repose principalement sur une cinquantaine de publications des 20 dernières années, de langue française ou anglaise, centrées sur le Québec et le Canada et élargies selon la pertinence aux États-Unis et autres pays de l'OCDE.

En résumé, l'examen de cette littérature permet d'établir que diverses sources de stress en lien avec le logement sont susceptibles de causer des tensions et des relations conflictuelles se manifestant par des actes de violence, soit directement en raison de l'espace inadéquat ou de la promiscuité, soit indirectement en raison de difficultés financières entre autres. D'ailleurs, le stress parental – qu'il soit lié au « tempérament de l'enfant », à la conciliation travail-famille ou à la charge de travail perçue – représente l'un des facteurs associés à des proportions plus élevées d'exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes, selon les données 2024 de l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec<sup>30</sup>.

### Surpeuplement

Parmi les mauvaises conditions de logement, la densité inadéquate d'occupation d'un logement apparaît comme un **facteur explicatif solidement documenté de la violence familiale liée à des problèmes de logement**. Une équipe de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ayant contribué au *Rapport québécois sur la violence et la santé* pointe le surpeuplement comme étant « propice à l'éclosion et au maintien de situations de violence<sup>31</sup> ».

Le surpeuplement se caractérise généralement par une manifestation de privation matérielle et sociale. Il est reconnu comme étant une **source de stress pour la santé et le bien-être**, et ce, dans des cultures et des pays divers, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la base de revues systématiques de la littérature scientifique<sup>32</sup>. Plus précisément, l'inadéquation de la taille de l'espace de vie favorise le développement et la transmission de maladies transmissibles des voies respiratoires en raison des difficultés pour les occupants et occupantes à s'isoler<sup>33</sup>. De plus, toujours selon l'OMS, vivre dans un logement surpeuplé peut entraîner des troubles de la santé mentale et des perturbations du sommeil ainsi qu'un risque accru d'accidents domestiques, de **tensions sociales** et d'exposition à la fumée secondaire.

Des revues de la littérature examinant l'incidence du logement sur la santé rapportent une association entre le surpeuplement et la transmission de maladies infectieuses ainsi que la

détresse psychologique<sup>34</sup>. Dans leur mémoire sur le projet de politique métropolitaine d'habitation, les directions de santé publique de la Communauté métropolitaine de Montréal relèvent l'association entre le manque d'intimité et le stress chronique, la détresse psychologique et les comportements agressifs<sup>35</sup>.

Dans les communautés autochtones, les situations de violence apparaissent surdéterminées par les conditions inadéquates de logement qui y persistent<sup>36</sup>. À titre comparatif, malgré les données partielles recueillies par Statistique Canada auprès des populations autochtones, deux fois plus d'Autochtones que de non-Autochtones occupaient un logement de taille insuffisante en 2021 au Québec (respectivement 13 % et 6,9 %)<sup>37</sup>. Ces taux sont beaucoup plus élevés pour les membres des Premières Nations vivant dans les communautés. D'après l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec de 2015, 23 % des enfants vivant dans une communauté des Premières Nations habitent dans un logement surpeuplé – qui compte plus de personnes que de pièces<sup>38</sup>. La situation de surpeuplement se trouve également exacerbée pour la population inuite du Nunavik<sup>39</sup>, une situation propice « à des frictions et à de la violence entre membres d'une même famille [...] »<sup>40</sup>. Une étude anthropologique décrit le surpeuplement au Nunavik comme « un multiplicateur de la violence familiale<sup>41</sup> ». Des témoignages recueillis dans une autre étude québécoise<sup>42</sup> se révèlent éclairants : la pénurie de logements qui contraint parfois la cohabitation avec des membres de la famille élargie dans un espace insuffisant peut aviver les tensions. Selon la même étude, ces conditions inadéquates de logement peuvent empêcher d'échapper à une relation violente et porter atteinte à la dignité des personnes, notamment dans les cas de prostitution pour obtenir un toit.

De plus, la discrimination systémique que les Autochtones en milieu urbain vivent sur le marché locatif privé contribue au surpeuplement<sup>43</sup>.



### *L'enjeu des données sur les populations autochtones*

Les données de Statistique Canada concernant les populations autochtones comportent plusieurs limites méthodologiques, notamment la sous-représentation des populations autochtones vivant en milieux urbains, la non-participation de certaines communautés au processus de recensement et les disparités importantes entre les nations quant aux conditions et approches en matière de logement (par exemple, Wendake et Cacouna présentent des réalités très différentes). Le recours à l'autodéclaration de l'identité autochtone introduit un biais supplémentaire, particulièrement sensible au Québec, où certaines personnes s'identifient comme autochtones sans avoir obtenu la reconnaissance par les communautés concernées.

La population visée par l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes (EQVCPI) 2021-2022, principale source de données mobilisée dans cette étude, inclut les communautés autochtones vivant sur ou hors réserve. Cependant, **aucune variable ne permet d'identifier les personnes autochtones au sein de l'échantillon de l'EQVCPI.**

Les enfants autochtones sont surreprésentés parmi les enfants signalés, évalués et placés par les services de protection de la jeunesse<sup>44</sup>. En plus de problèmes de dépendance des parents

et de la discrimination à l'égard de conditions de vie modestes, le surpeuplement figure parmi les raisons de cette situation. En particulier, les conditions non sécuritaires de logement et l'instabilité résidentielle contribuent au fait que la population inuite s'avère 15 fois plus susceptible que la population non autochtone « d'avoir déjà été sous la responsabilité de l'État durant [l']enfance<sup>45</sup> ».

L'association entre surpeuplement et exposition plus importante des enfants à la violence entre partenaires intimes ne se vérifie pas dans l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants au Québec 2024<sup>46</sup>. Le surpeuplement y est défini par un ratio de plus d'une personne par pièce. Par contre, cette enquête de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) montre une association entre le surpeuplement des logements et une prévalence plus élevée des agressions physiques sévères subies par les enfants, de même qu'un risque accru de négligence auprès des enfants de 6 à 12 ans<sup>47</sup>.

## Mauvaise qualité, insalubrité, précarité énergétique

Le surpeuplement peut s'accompagner d'une mauvaise qualité des logements, voire engendrer des conditions insalubres de logement.

Une recherche qualitative menée en Colombie-Britannique auprès de femmes quittant une relation violente souligne que la vétusté (p. ex. isolation défectueuse) de certains logements entraîne une augmentation des coûts de chauffage aggravant leur inabordabilité<sup>48</sup>.

Les bâtiments en mauvais état entraînent des dépenses énergétiques élevées qui peuvent placer les foyers en situation de précarité énergétique. Celle-ci est associée à des probabilités

accrues pour les membres de ces foyers de se déclarer en mauvaise santé générale et mentale<sup>49</sup>. Comme l'a documenté une équipe de recherche de l'Université McGill, les difficultés d'accès à l'énergie peuvent générer du stress et de l'anxiété ainsi qu'un sentiment de honte et d'exclusion sociale<sup>50</sup>.

L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec de 2015 rapporte que les personnes occupant un logement surpeuplé tendent davantage à déclarer que leur logement nécessite des réparations majeures et à observer la présence de moisissures<sup>51</sup>. En milieu urbain, les Autochtones se retrouvent presque trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'occuper un logement qui nécessite des réparations majeures (16,4 % contre 5,7 %) et, plus largement, ont plus de difficultés à occuper un logement abordable et sécuritaire, d'après les données de Statistique Canada citées par le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone dans son portrait de la santé des Autochtones dans les centres urbains<sup>52</sup>. La surexposition à des conditions insalubres de logement des Autochtones vivant en milieu urbain est également documentée dans le rapport *Debout et solidaires* produit par Femmes autochtones du Québec<sup>53</sup>.

## Inabordabilité et difficultés financières

De nombreuses études établissent une association entre le fait d'éprouver des difficultés économiques et une surexposition à la violence domestique<sup>54</sup>. Bien que toutes les catégories socioéconomiques soient concernées par ce phénomène, celles qui font face à des difficultés financières se révèlent davantage à risque. De telles difficultés entraînent un risque accru de violence familiale en raison du stress et du sentiment de frustration ressentis, qui peuvent se manifester par des actes

agressifs. Une équipe de criminologues a démontré à l'aide de données longitudinales une corrélation entre la hausse de saisies immobilières pendant la période de crise économique de 2008 aux États-Unis et l'augmentation des taux de violence domestique<sup>55</sup>. Autrement dit, le taux de saisies hypothécaires est apparu comme un prédicteur de la violence familiale.

Cependant, dans la littérature consultée sur les liens entre logements inadéquats et violence domestique, le manque de logements abordables est généralement mis en cause comme un **frein à la sortie de relations violentes**, plutôt que comme un élément déclencheur. L'inabordabilité des logements contribue ainsi au **maintien des victimes dans un contexte de violence familiale** ou précarise encore davantage celles qui ont quitté une relation violente. Le manque de logements abordables représente un obstacle majeur à la sortie de situations de violence, en particulier pour les victimes à faible statut socioéconomique, parmi lesquelles sont surreprésentées les femmes en situation de handicap<sup>56</sup>, les femmes autochtones<sup>57</sup> et les personnes faisant partie des minorités sexuelles<sup>58</sup>. Cela semble également le cas des femmes immigrantes, spécialement celles au statut précaire ou sans statut, bien que leurs expériences de violence conjugale fassent l'objet de sous-déclarations<sup>59</sup>.

Des femmes victimes de violence conjugale qui souhaiteraient quitter un · e partenaire violent · e ne le font pas à cause de difficultés à trouver ou à assumer financièrement un nouveau logement<sup>60</sup>. Parmi les barrières rencontrées figurent la dépendance financière, la discrimination envers les locataires victimes de violence, un historique d'endettement, de problèmes avec des propriétaires ou encore d'actes criminels, les difficultés à conserver un emploi ainsi que le manque de logements abordables (*affordable*)<sup>61</sup>. Des chercheuses canadiennes<sup>62</sup>

ont documenté, selon une approche participative, les obstacles à l'accès d'un logement adéquat en Colombie-Britannique chez une quarantaine de femmes ayant quitté une relation violente. La plupart devant se loger sur le marché locatif privé, elles se sont vues contraintes de choisir parmi des options de logement inacceptables sur le plan de l'abordabilité et de la qualité, voire dangereuses, venant ainsi aggraver les impacts négatifs sur leur santé mentale déjà compromise par le vécu de violences.

Au Québec, le Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015<sup>63</sup> soulignait, il y a une dizaine d'années, l'enjeu du manque de logements abordables pour les femmes victimes de violence conjugale cherchant à sortir d'une relation violente et ses conséquences sur leur instabilité résidentielle. Un avis du Conseil des Montréalaises publié en 2019<sup>64</sup> signalait les multiples obstacles rencontrés par les femmes en situation de handicap sur le marché locatif privé à Montréal – comme le manque d'accessibilité des logements, la pénurie de logements abordables, la discrimination à leur endroit –, pouvant les amener à rester dans une situation de violence psychologique, physique ou sexuelle. Par ailleurs, les femmes en situation de handicap se retrouvent en proportion plus nombreuses à avoir subi de la violence conjugale depuis l'âge de 15 ans comparativement aux femmes sans incapacité, soit 43 % contre 28 % en 2018 au Québec<sup>65</sup>. Une analyse intersectionnelle de récits de vie recueillis dans 10 régions de la province ajoute que les épisodes de violence se révèlent plus nombreux et les périodes de violence plus grandes pour les femmes vivant avec une incapacité<sup>66</sup>. Cette même analyse montre que les expériences de relation intime violente constituent des facteurs de précarisation et de passage à l'itinérance pour ces femmes.

D'autres recherches récentes menées à l'échelle régionale documentent le point de vue de femmes victimes de violence conjugale et de personnes-ressources clés. Ces travaux mentionnent le rôle que joue la pénurie de logements accessibles financièrement (y compris le manque de logements sociaux et de ressources d'hébergement) dans le fait de se résoudre à vivre dans des conditions inadéquates d'habitation (insalubrité, taille insuffisante, manque d'intimité), de se trouver en situation d'itinérance cachée et visible ou encore de retourner auprès d'un ex-conjoint violent<sup>67</sup>.

## Pénurie de logements

En plus des considérations d'abordabilité, le manque de logements disponibles empêche également la sortie de relations intimes violentes.

De façon générale, l'offre de logements est plus limitée dans les régions éloignées et les zones rurales<sup>68</sup>. L'isolement géographique représente un risque supplémentaire d'exposition à la violence en raison d'un moindre accès aux services, d'une défavorisation sociale et matérielle plus importante ainsi que des relations sociales de proximité qui peuvent aussi bien les soutenir en cas de violence que taire les situations de violence, d'après le *Rapport québécois sur la violence et la santé*<sup>69</sup>.

Un mémoire du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) indiquait en 2020 que la pénurie de logements était propice à l'exacerbation de discriminations<sup>70</sup>, notamment à l'endroit des femmes racisées et des femmes autochtones vivant en milieu urbain, et à l'occupation de logements inadéquats, marqués entre autres par le surpeuplement. Cette situation de logements rares ou surpeuplés caractérise tout particulièrement le contexte avec lequel les femmes victimes de violence conjugale doivent composer dans les communautés



### La violence en milieu autochtone

La violence vécue en milieu autochtone, que ce soit dans ou hors les communautés, est décrite dans la littérature comme étant préoccupante. Les femmes et les filles autochtones sont largement surreprésentées parmi les victimes de violence familiale et d'homicides commis contre les femmes. La prévalence de la violence conjugale s'y constate de façon plus importante que dans l'ensemble de la population québécoise. Sa prévalence serait aussi deux fois plus élevée chez les femmes autochtones que chez les hommes autochtones, bien que ces derniers y soient surexposés par rapport aux hommes non autochtones.

Cette situation doit être comprise en lien avec la précarité des conditions de vie, le contexte sociohistorique et d'autres types de violences qui marquent les milieux autochtones.

Des témoignages de victimes recueillis dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées soulignent le lien entre le manque de logements et d'hébergements de transition et les expériences de violences sexuelles.

Source : Odile Bergeron, Faisca Richer et Isabelle Duguay, « La violence vécue en milieu autochtone », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 281-313; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 2 (Kepek-Québec, 2019); Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, *Les Autochtones face à la justice et à la sécurité publique : portrait des enjeux en milieu urbain au Québec* (Wendake : RCAAQ, 2024).

autochtones, comme le soulevait l'enquête exploratoire sur les violences subies publiée en 2015 par Femmes autochtones du Québec<sup>71</sup> et le documentait encore récemment une recherche menée dans la région de la Mauricie<sup>72</sup>.

## Coûts humains, sociaux et économiques de la violence familiale

Les coûts multiples de la violence domestique et ses effets à court et à long terme s'avèrent non seulement très lourds pour les personnes qui la vivent ou qui y sont exposées, mais aussi pour la collectivité tout entière. Bien qu'une abondante littérature porte sur les répercussions du vécu de la violence familiale, en particulier sur la santé et sur l'instabilité résidentielle, peu d'exercices de quantification des coûts humains, sociaux et économiques semblent avoir été effectués.

### Des répercussions sur l'instabilité résidentielle et l'itinérance

Les répercussions de la violence conjugale sur l'instabilité résidentielle ainsi que sur l'itinérance cachée et visible des victimes sont bien connues<sup>73</sup>. Une analyse statistique effectuée auprès d'un échantillon représentatif d'Américaines au début des années 2000 a montré que les femmes victimes de violence conjugale au cours de la dernière année présentaient près de quatre fois plus de risque de se trouver en instabilité résidentielle – définie par des retards de paiement du loyer ou de l'hypothèque ou par des déménagements fréquents – par rapport aux autres femmes<sup>74</sup>.

Dans l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants au Québec 2024, les informations recueillies auprès des mères indiquent que le fait d'avoir déménagé

au cours de l'année précédant l'enquête est associé à une prévalence plus élevée d'enfants exposés à la violence entre partenaires intimes<sup>75</sup>.

Plusieurs études qualitatives menées au Québec mettent en évidence que la violence familiale (y compris conjugale) figure parmi les principales causes de l'entrée en itinérance pour les femmes<sup>76</sup>. Les données du Dénombrement 2022 viennent préciser l'ampleur du phénomène : les relations conflictuelles avec le conjoint ou la conjointe expliquent dans 18 % des cas la perte du logement chez les femmes en situation d'itinérance visible (contre 12 % des hommes et 14 % pour l'ensemble) et les « mauvais traitements » constituent la raison la plus fréquente avancée par les femmes avec 24 % (6 % pour les hommes et 12 % pour l'ensemble)<sup>77</sup>. Cette conséquence de la violence vécue sur l'instabilité résidentielle et l'itinérance apparaît particulièrement marquée pour les femmes en situation de handicap<sup>78</sup>.

Les expériences de l'itinérance chez les Autochtones revêtent des manifestations distinctes et diversifiées, notamment en raison de leur mobilité plus importante par rapport aux non-Autochtones, d'après les analyses approfondies effectuées par Carole Lévesque et Ioana Comat de la « condition itinérante »<sup>79</sup>. L'itinérance « dissimulée » s'apparente à une « stratégie de survie et de protection » que des femmes (surtout jeunes) utilisent dans un contexte d'exploitation sexuelle, tandis que l'itinérance « domestique » décrit l'expérience de femmes démunies (surtout des mères de famille) qui vivent dans des conditions très délabrées de logement sans perspectives de changement<sup>80</sup>. De telles situations demeurent dans l'angle mort de l'offre de services sociaux.

## Des effets à long terme

Il est établi que les expériences de violence domestique durant l'enfance surexposent au risque de subir à l'âge adulte de la violence conjugale<sup>81</sup>. Une étude menée en Ontario selon l'approche des parcours de vie a documenté l'enfance marquée par la maltraitance ou la négligence de femmes victimes de violence conjugale, qui à leur tour rapportent dans l'étude avoir fait subir de la maltraitance ou de la négligence à leurs propres enfants<sup>82</sup>. Cette situation soulève l'enjeu d'une transmission générationnelle de la violence tout autant que l'importance cruciale de la prévenir dès l'enfance. Des chercheuses de l'INSPQ signalent que « la maltraitance subie dans l'enfance et l'adolescence, qui peut inclure l'exposition à la violence conjugale, est l'un des prédicteurs les plus robustes de la violence vécue et commise par la suite en contexte familial et conjugal<sup>83</sup> ».

Ce facteur de risque associé à la violence entre partenaires intimes engendre des conséquences sur la santé physique et mentale, sur le développement cognitif, comportemental et socioaffectif des enfants<sup>84</sup> ainsi que sur la tendance à reproduire la violence<sup>85</sup>. Plus largement, la maltraitance durant l'enfance et les ruptures familiales et relationnelles qu'elle entraîne surexposent à des situations de précarité économique, d'exploitation, d'instabilité résidentielle et d'itinérance à l'âge adulte<sup>86</sup>. Les travaux de Catherine Flynn et son équipe au Québec pointent les lacunes de la prise en charge de la maltraitance durant l'enfance, qui peuvent donner lieu plus tard dans la vie à diverses expériences de victimisation et à des épisodes d'itinérance<sup>87</sup>.

## Des coûts multiples

Au Québec, la politique gouvernementale en matière de violence conjugale datant de 1995 (toujours en vigueur) mentionne les conséquences néfastes sur la santé physique et mentale des victimes, de même que pour les enfants qui y sont exposés, la réduction de la productivité au travail avec des répercussions sur l'avancement de la carrière et l'autonomie financière ainsi que des coûts pour la collectivité, notamment à cause de la mobilisation du système social et judiciaire et du recours à divers services<sup>88</sup>.

Femmes et Égalité des genres Canada et Justice Canada relèvent sur leur page Web respective consacrée à la violence entre partenaires intimes<sup>89</sup> et à la violence familiale<sup>90</sup> les effets négatifs à court et à long terme sur les revenus, sur la capacité à travailler ou à mener des activités quotidiennes et sur la santé des victimes (p. ex. blessures, dépression, trouble de stress post-traumatique), mais aussi les coûts sociaux relatifs au recours au système de justice, au système de soins, aux services sociaux et communautaires ainsi que ceux qui découlent de la perte de productivité pour les entreprises.

## Peu d'estimations chiffrées

Le fardeau de la violence familiale a rarement fait l'objet d'une quantification au Canada. Le présent exercice de quantification repose sur une étude<sup>91</sup> qui a fourni pour 2009 une estimation chiffrée – la plus complète à ce jour au Canada – de l'incidence économique de la violence conjugale sur le système judiciaire, sur les victimes et sur des tiers. Si l'ensemble de la société en subit les conséquences, ce sont les victimes, majoritairement des femmes, qui assument la plus grande part du fardeau, notamment en visites médicales et aux services d'urgence, journées de travail perdues, perte de rémunération et de formation, perte de services de garde des enfants,

divorces ou séparations, frais de déménagement, etc. Quant aux coûts dits invisibles – ne supposant aucune transaction monétaire – « subis par les victimes (douleurs et souffrances subies et perte de vie) et par les membres de la famille (perte d'affection et de jouissance) », ils représentent les trois quarts du coût total estimé<sup>92</sup>.

Une analyse américaine<sup>93</sup> a estimé le coût de la violence entre partenaires intimes à 103 767 dollars par victime féminine et à 23 414 dollars par victime masculine (en dollars américains de 2014) sur l'ensemble d'une vie, en tenant compte des effets sur la santé, de la perte de productivité et du recours au système de justice.

En 1998, une étude de la Commission du droit du Canada estimait à environ 15,7 milliards de dollars les répercussions économiques de la maltraitance envers les enfants<sup>94</sup>. Elle mettait en évidence un lien direct entre les traumatismes vécus durant l'enfance et des pertes économiques importantes, tant à l'échelle individuelle que dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du système de justice et des services sociaux.



## 2.3 Aperçu de la violence entre partenaires intimes au Québec



Cette section donne un aperçu de la prévalence de la violence conjugale ou entre partenaires intimes, type de violence domestique sur lequel porte l'essentiel des analyses statistiques présentées plus loin.

Cet aperçu repose sur des analyses descriptives réalisées à partir de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022<sup>a</sup> et de l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec 2024, toutes deux de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Il inclut une analyse différenciée selon diverses caractéristiques sociodémographiques. Bien que les femmes forment la vaste majorité des victimes de violence entre partenaires intimes, les analyses combinent généralement les deux genres puisque l'objectif poursuivi est de calculer l'ensemble des coûts de la violence.



### **Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes (EQVCPI) 2021-2022**

**Objectif :** mesurer la victimisation liée à la violence entre partenaires intimes vécue au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois chez les femmes et les hommes de 18 ans et plus, tant à l'échelle du Québec que dans ses 17 régions administratives.

**Échantillonnage :** fondée sur une base de sondage issue du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la RAMQ, l'enquête s'appuie sur un échantillon stratifié qui assure une précision suffisante selon le sexe et la région.

**Collecte des données :** réalisée du 29 avril 2021 au 27 mars 2022 au moyen d'un questionnaire Web ou d'entrevues téléphoniques.

**Échelle de mesure :** *Composite Abuse Scale (Revised)-Short Form (CAS<sub>R</sub>-SF)*<sup>95</sup>.

**Effectifs :** 24 499 personnes, dont 13 590 femmes et 10 909 hommes.

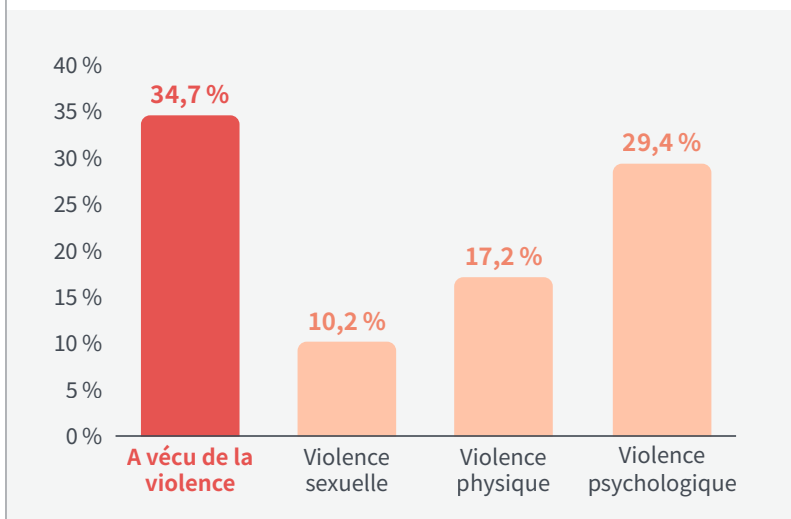
<sup>a</sup>. Les analyses descriptives réalisées à partir de l'EQVCPI reposent sur les cas complets. Aucune imputation des données manquantes n'a été effectuée, ce qui peut expliquer de légers écarts entre les résultats présentés ici et ceux publiés dans le rapport de l'Institut de la statistique du Québec.

## Violence entre partenaires intimes selon diverses caractéristiques

La violence entre partenaires intimes concerne environ le tiers de la population québécoise. En effet, 34,7 % des femmes et des hommes avaient vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours de leur vie en 2021-2022 (figure 1).

La figure 1 montre que la violence psychologique correspond à la forme de violence entre partenaires intimes la plus répandue. En 2021-2022, près du tiers de la population québécoise (29,4 %) avait vécu au moins un acte de violence psychologique au cours de sa vie. La violence physique et la violence sexuelle touchent respectivement 17,2 % et 10,2 % de la population.

**Figure 1.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon le type de violence, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

L'EQVCPI identifie 21 actes de violence différents (tableau 1). L'acte le plus fréquent recensé au sein de la population était de se faire traiter de « folle (fou), stupide, bonne (bon) à rien » par son ou sa partenaire intime (19,5 %), alors que l'acte le moins fréquent consistait à se faire confiner ou enfermer dans une pièce ou un autre espace (1,6 %).



### Un portrait ADS

Le rapport *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022* produit par l'Institut de la statistique du Québec contient une analyse différenciée selon les sexes (ADS) des actes et des formes de violence entre partenaires intimes ainsi que de leur fréquence et de leurs conséquences. On y apprend par exemple que :

- 35,3 % des femmes ont subi au cours de leur vie au moins un acte de violence psychologique, 21,8 % de la violence physique et 17 % de la violence sexuelle, contre respectivement 23,6 %, 12,6 % et 3,4 % des hommes ;
- toutes formes de violences confondues, la victimisation associée à au moins un acte de violence au cours de la vie est la plus élevée chez les femmes de 18-29 ans et 30-44 ans, chez les diplômées d'études collégiales et universitaires ainsi que chez les femmes vivant dans un milieu très défavorisé selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

Source : Daniela Gonzales-Sicilia et al., *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2023), 171 et 45.

**Tableau 1.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie, Québec, 2021-2022

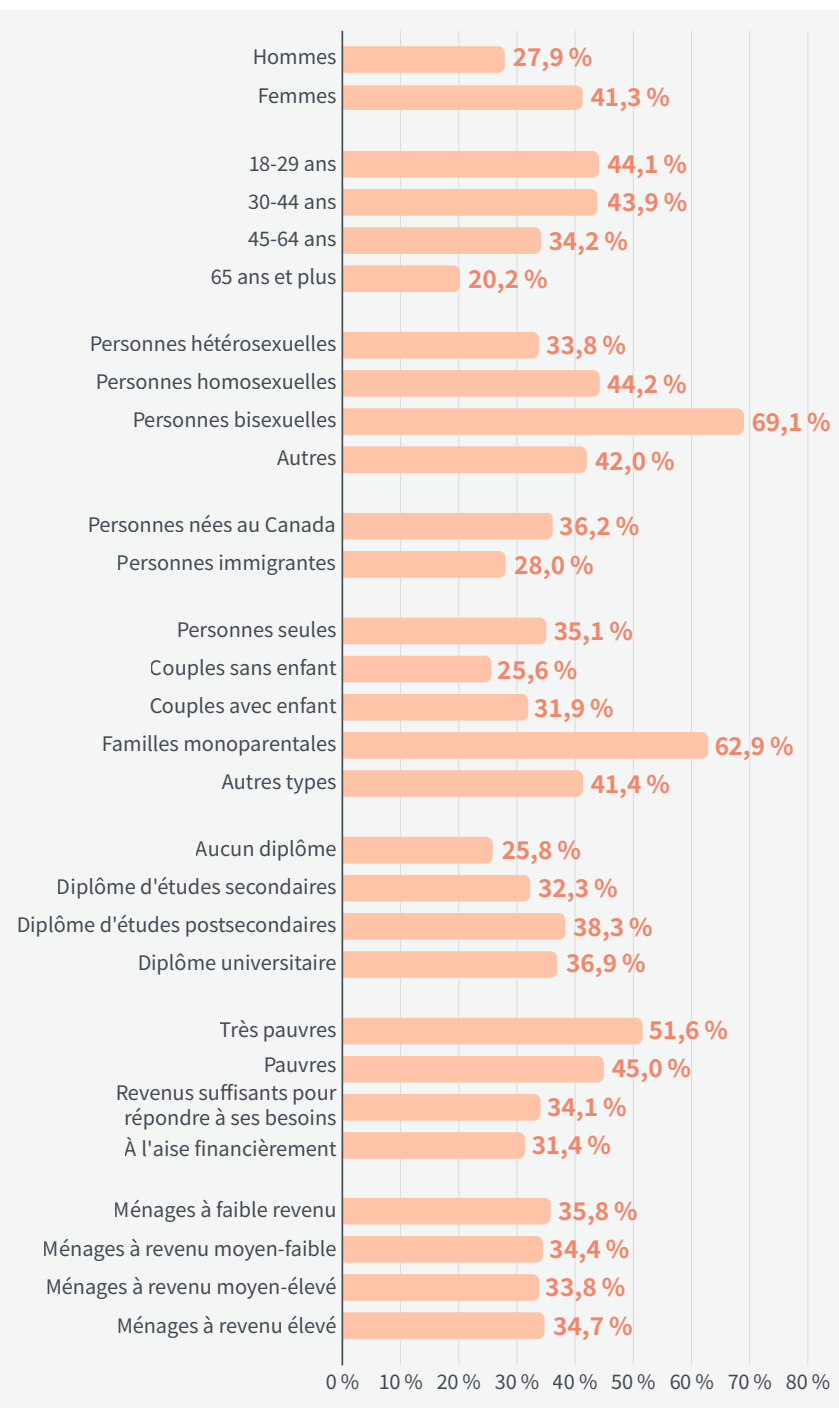
Acte de violence	Part
<b>Violence psychologique</b>	
Lui a dit qu'elle (il) était folle (fou), stupide, bonne (bon) à rien	19,5%
A rejeté sur elle (lui) la faute de son comportement violent	13,0%
L'a harcelé(e) au téléphone, par texto / courriel ou sur les médias sociaux	12,9%
A fait des commentaires au sujet de sa sexualité	11,5%
L'a suivi(e) ou a rôdé près de son domicile ou lieu de travail	10,2%
A essayé de convaincre sa famille, ses enfants / amis qu'elle (il) était folle (fou) ou de les monter contre elle (lui)	8,9%
L'a empêché(e) de voir sa famille ou ses amis ou de leur parler	7,9%
A menacé de lui enlever la garde de ses enfants	5,0%
L'a empêché(e) de travailler ou l'a privé(e) d'argent ou de ressources financières	3,4%
L'a empêché(e) d'étudier, de suivre des cours ou de fréquenter son lieu d'études	2,5%
A révélé ou menacé de révéler son orientation sexuelle ou sa relation intime	2,0%
<b>Violence physique</b>	
L'a secoué(e), agrippé(e) ou poussé(e) violemment	13,7%
Lui a donné un coup de poing / pied, l'a mordu(e) ou l'a frappé(e) avec un objet	8,7%
A menacé de la (le) blesser ou de la (le) tuer, ou de blesser ou de tuer l'un de ses proches	5,1%
A tenté de l'étrangler	3,5%
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, une arme à feu ou une autre arme pour la (le) blesser	3,5%
L'a confiné(e) ou enfermé(e) dans une pièce ou un autre espace	1,6%
<b>Violence sexuelle</b>	
L'a forcé(e) ou tenté de la forcer à avoir une relation sexuelle	8,8%
L'a obligé(e) à se livrer à des actes sexuels contre son gré	7,8%
A refusé d'utiliser un condom	7,0%
A essayé de la faire tomber enceinte contre son gré ou de l'empêcher d'utiliser de la contraception	2,3%

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

La figure 2 présente les proportions de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie différenciées selon certaines caractéristiques sociodémographiques (rappelons que l'EQVCPI ne comporte pas de variable permettant d'identifier les personnes autochtones au sein de l'échantillon). Cette proportion s'avère plus élevée chez les femmes (41,3 %), les adultes de moins de 45 ans (44,1 % pour les 18-29 ans et 43,9 % pour les 30-44 ans), les personnes homosexuelles (44,2 %) et bisexuelles (69,1 %), les personnes nées au Canada (36,2 %), les personnes vivant dans une famille monoparentale (62,9 %) et les personnes se percevant comme pauvres (45 %) ou très pauvres (51,6 %). En revanche, le revenu effectif du ménage ne semble pas produire d'effet marqué, ce qui suggère que la perception de la situation financière individuelle apparaît davantage associée à l'expérience de violence que le revenu effectif.

**Figure 2. Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2021-2022**

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.





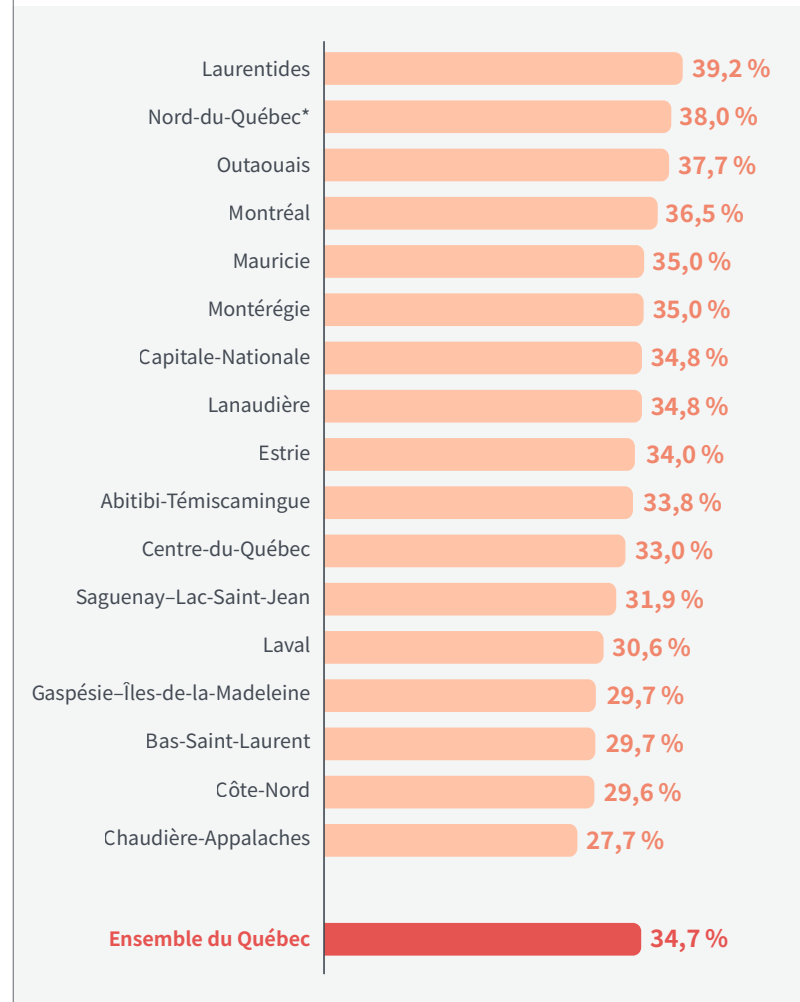
### Indicateurs subjectif et objectif du revenu

L'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes inclut à la fois un indicateur subjectif et un indicateur objectif du revenu :

- L'indicateur subjectif repose sur l'autoévaluation de la situation financière par rapport aux personnes de son âge en quatre catégories : se percevoir comme très pauvre, se percevoir comme pauvre, estimer disposer de revenus suffisants pour couvrir ses besoins ou se considérer comme à l'aise financièrement.
- Le revenu effectif, quant à lui, est calculé à partir de l'estimation du revenu total du ménage avant impôt, puis classé en quatre catégories : faible, moyen-faible, moyen-élevé et élevé. Cet indicateur ne tient toutefois pas compte de la taille du ménage.

La proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie varie également selon la région de résidence, comme l'illustre la figure 3. Elle se retrouve notamment plus élevée dans les régions administratives des Laurentides (39,2 %) et du Nord-du-Québec (38 %), et plus faible dans la région de Chaudière-Appalaches (27,7 %).

**Figure 3.** Proportion de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de sa vie selon la région administrative, Québec, 2021-2022



Note : Pour la région administrative du Nord-du-Québec, seules les femmes sont incluses. Les régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James sont exclues.

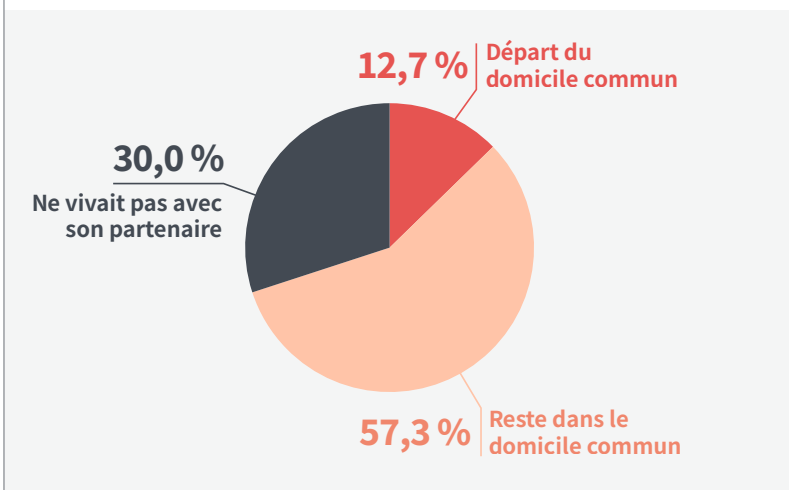
Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

## Répercussions de la violence entre partenaires intimes

La violence entre partenaires intimes entraîne des répercussions multiples dans toutes les sphères de la vie. Il est question ici de certaines conséquences des expériences vécues à la suite des actes de violence subis au cours des 12 mois avant l'enquête.

Si une situation de violence conjugale conduit parfois au départ du domicile commun, une majorité des personnes ayant vécu au moins un acte de violence au cours des 12 derniers mois (57,3%) est restée dans le même logement (figure 4).

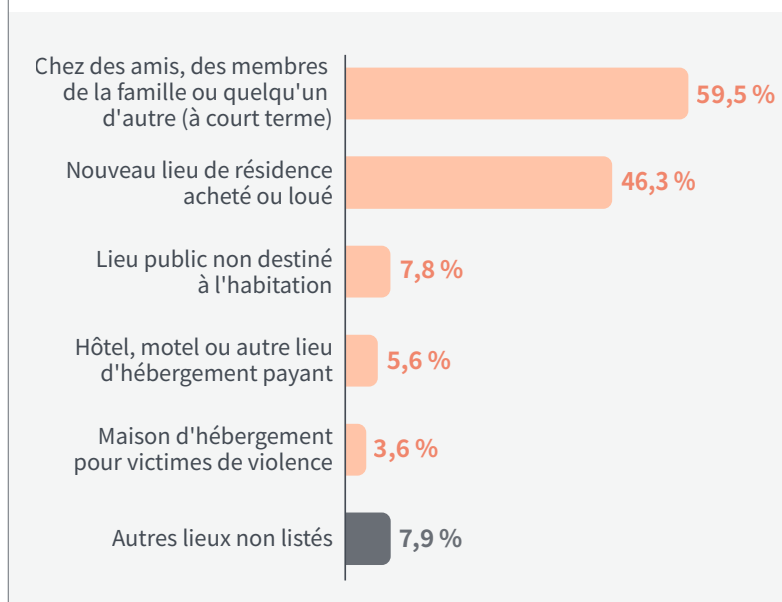
**Figure 4.** Départ permanent ou temporaire du domicile commun au cours des 12 derniers mois au sein de la population ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

La figure 5 détaille le lieu de résidence après le départ du domicile commun. Parmi les personnes ayant quitté le domicile commun au cours des 12 mois précédant l'enquête, une majorité (59,5%) a trouvé refuge à court terme chez des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes, et près de la moitié (46,3%) ont loué ou acheté un nouveau logement, les répondants et répondantes pouvant avoir résidé dans plus d'un lieu. En revanche, 7,8% des personnes ayant quitté le domicile commun ont déclaré résider dans un lieu public non destiné à l'habitation, ce qui pourrait correspondre à une situation d'itinérance. Selon le dénombrement de 2022, 13,7% des personnes en situation d'itinérance visible ont d'ailleurs mentionné un conflit avec leur conjoint ou conjointe comme cause de la plus récente perte de logement<sup>96</sup>.

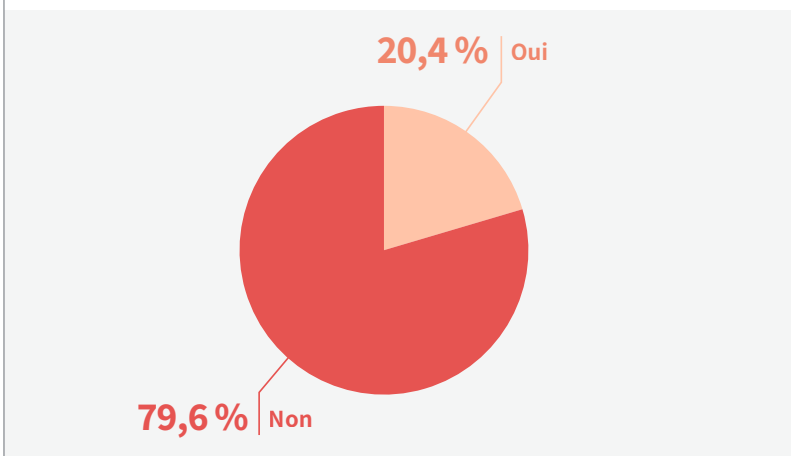
**Figure 5.** Lieu de résidence après le départ du domicile commun au cours des 12 derniers mois, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

En 2021-2022, une personne sur cinq (20,4 %) ayant subi de la violence de la part d'un ou une partenaire intime au cours des 12 derniers mois a eu recours à des services ou à des spécialistes (figure 6). Cette proportion révèle que la grande majorité des victimes ne cherche pas à obtenir d'aide.

**Figure 6.** Recours à des services ou à des spécialistes au cours des 12 derniers mois afin d'obtenir de l'aide en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

La figure 7 présente le recours à différents types d'aide en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes. Parmi les personnes ayant eu recours à des services ou à des spécialistes, une majorité a consulté un psychologue (81 %) ou un professionnel de la santé (56,5 %), tandis qu'un tiers a accédé à des services offerts par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (33,3 %). Les victimes ont également eu recours à des services juridiques (30,6 %), à des lignes téléphoniques comme SOS violence conjugale ou le 811 (16,2 %), ainsi qu'à des services proposés par des

organismes communautaires (14,9 %), des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) (12,5 %). Enfin, environ 13 % des victimes ont utilisé un centre de crise ou un lit de crise (9,3 %) ou des services d'hébergement (3,7 %).

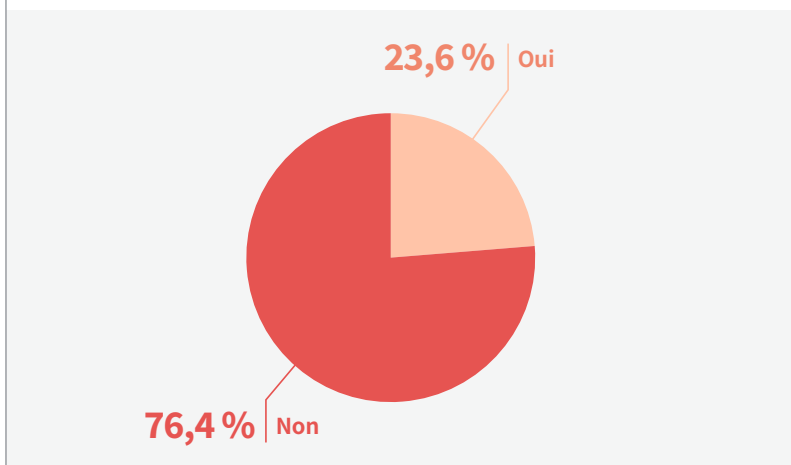
**Figure 7.** Services utilisés ou spécialistes consultés au cours des 12 derniers mois afin d'obtenir de l'aide en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

En 2021-2022, environ une personne sur quatre (23,6 %) ayant subi de la violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois a eu recours à des services policiers en raison de cette violence (figure 8).

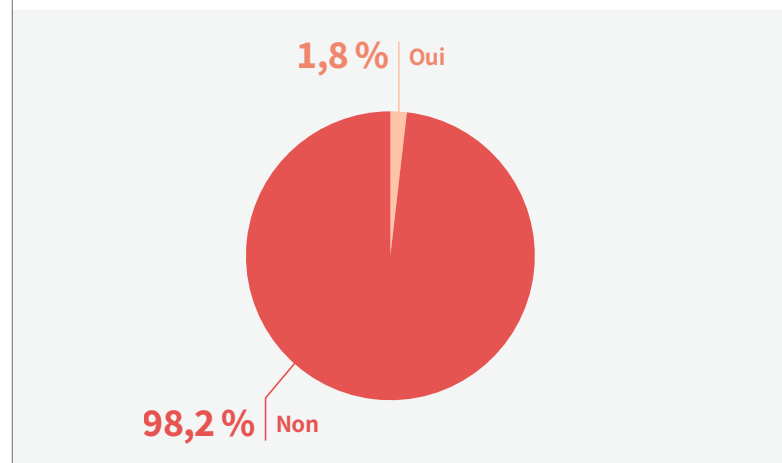
**Figure 8.** Proportion d'interventions des services policiers au cours des 12 derniers mois en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

Les démarches pour obtenir une indemnisation auprès d'un tribunal criminel ou d'un programme provincial restent rares : seulement 1,8 % des personnes ayant subi de la violence de la part d'un ou une partenaire ou ex-partenaire intime au cours de la dernière année y ont eu recours (figure 9).

**Figure 9.** Proportion de démarches effectuées afin d'obtenir une indemnisation d'un tribunal criminel ou d'un programme provincial en raison des actes de violence subis entre partenaires ou ex-partenaires intimes, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

## Répercussions sur les enfants

### Exposition à la violence entre des partenaires intimes

La violence entre partenaires intimes entraîne également des répercussions sur la sécurité, la santé et le développement des enfants qui en sont témoins. Selon l'EQVCPI, le tiers (33,2 %) des femmes ayant subi au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de la dernière année déclarent que des enfants de leur ménage en ont été témoins<sup>97</sup>. Toutefois, le nombre limité d'observations combinant l'exposition à la violence entre partenaires intimes et le risque de surpeuplement

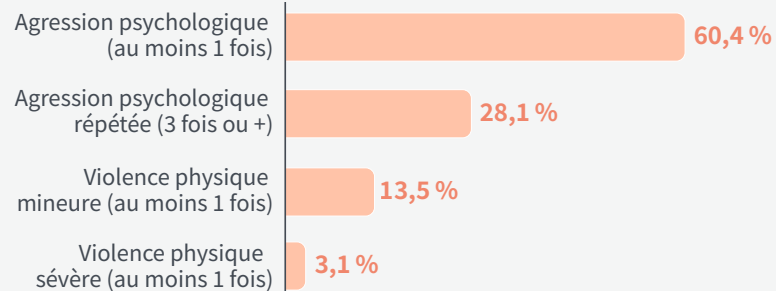
du logement dans l'enquête ne permet pas de déterminer si cette exposition est plus élevée chez les enfants vivant dans un logement de taille insuffisante.

Les données de l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants amènent d'autres constats. Au Québec, 20 % des enfants âgés de 6 mois à 17 ans ont été exposés à de la violence entre partenaires intimes en 2024, soit environ 323 880 enfants témoins de paroles ou de gestes violents entre leurs parents, ou entre un parent et un·e partenaire intime. À noter que l'exposition à la violence psychologique (19 %) est plus fréquente que celle à la violence physique (2,5 %) <sup>98</sup>.

## Violence envers les enfants

Une proportion importante d'enfants au Québec ont connu personnellement de la violence. Selon l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants 2024, 60,4 % des enfants ont subi une agression psychologique au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête. La figure 10 montre aussi que 28,1 % des enfants, soit environ 454 180 enfants âgés de 6 mois à 17 ans, ont subi des agressions psychologiques répétées telles que « se faire crier après » ou insulter à plusieurs reprises par un parent. La violence physique mineure, comme la fessée, a touché 13,5 % des enfants, soit près de 217 490 enfants en 2024. Enfin, 3,1 % des enfants ont vécu au moins un épisode de violence physique sévère, par exemple recevoir un coup de poing ou de pied, ou être saisi par le cou avec serrement de la gorge, ce qui équivaut à environ 50 660 enfants en 2024.

**Figure 10. Violence envers les enfants de 6 mois à 17 ans, Québec, 2024**



Source : adaptée de Marie-Ève Clément et al., *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 5<sup>e</sup> édition de l'enquête* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2025), 33.



### Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec 2024

**Objectif :** mesurer la proportion d'enfants victimes de violence ou de négligence de la part d'un ou une adulte de leur ménage, d'enfants exposés à de la violence entre partenaires intimes et d'enfants dont la mère a subi de la violence en période périnatale de la part d'un partenaire intime.

**Collecte des données :** réalisée du 10 mai au 23 août 2024 par entrevues téléphoniques auprès d'un parent de l'enfant sélectionné au hasard.

**Effectifs :** 4 302 mères et 1 946 pères, constituant un échantillon représentatif de 6 248 enfants âgés de 6 mois à 17 ans.

## 2.4 Estimation du coût de la violence conjugale attribuable au surpeuplement



Comme le souligne la littérature, il existe un lien entre la taille insuffisante des logements ou le surpeuplement et l'apparition ou la persistance de situations de violence. Cette dimension des conditions de logement a ainsi été retenue pour estimer les coûts de la violence domestique attribuables à des logements inadéquats au Québec.

### Méthodologie

L'approche méthodologique, articulée en cinq étapes, repose sur une modélisation des liens entre surpeuplement et violence entre partenaires intimes, une estimation des coûts générés par cette violence, puis l'application de la méthode des fractions attribuables afin d'isoler la part de ces coûts imputable aux logements inadéquats.

L'analyse s'appuie sur deux sources de données : l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes (EQVCPI) 2021-2022 de l'Institut de la statistique du Québec (voir la page 24) et de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) 2021 de Statistique Canada.



#### **Enquête canadienne sur le logement 2021 de Statistique Canada**

**Objectif :** recueillir des renseignements au sujet des besoins en logement et des expériences en matière de logement auprès des ménages canadiens.

**Collecte des données :** réalisée du 4 janvier 2021 au 2 juin 2021.

**Effectifs :** 40 988 ménages canadiens, dont 5 973 au Québec.

**Étape 1****Création d'un indice de probabilité de surpeuplement**

L'EQVCPI ne fournit pas d'information sur les caractéristiques du logement – notamment le nombre de chambres – permettant de déterminer si une personne vit dans un logement de taille suffisante ou non. Pour estimer l'exposition potentielle au surpeuplement, un indice de probabilité de surpeuplement a été construit dans l'ECL à partir d'un croisement entre la variable observée de taille insuffisante de logement et certaines caractéristiques sociodémographiques des ménages.

- Dans un premier temps, la fréquence des logements de taille insuffisante a été calculée dans l'ECL 2021 pour différentes combinaisons de caractéristiques : type de ménage, taille du ménage, quartile de revenu et statut d'immigration de la personne de référence (voir la figure A1 en annexe). Cela a permis d'obtenir, pour chaque combinaison de caractéristiques, une probabilité de vivre dans un logement de taille insuffisante.
- Dans un second temps, une probabilité de surpeuplement a été attribuée à chaque personne répondante de l'EQVCPI 2021-2022 en fonction de ses caractéristiques.

L'indice ainsi obtenu correspond à une variable continue variant entre 0 % et 18,4 %, représentant la probabilité de surpeuplement associée au profil de chaque personne.

Pour certaines analyses complémentaires, une version dichotomique de l'indice a été créée (logement de taille suffisante par rapport au logement de taille insuffisante). Le seuil à partir duquel une personne est identifiée comme étant susceptible de vivre dans un logement de taille insuffisante a été fixé en fonction de la fréquence des logements de taille insuffisante dans la population québécoise observée dans l'ECL.

**Étape 2****Mesure de l'association entre la probabilité de surpeuplement et la violence entre partenaires intimes**

Pour étudier le lien entre la probabilité de surpeuplement du logement et la violence entre partenaires intimes, nous avons ciblé une variable de l'EQVCPI indiquant si la personne avait subi au moins un des 21 actes de violence au cours des 12 derniers mois. Cette variable, codée en oui / non, permet de mesurer l'expérience globale de violence.

Ensuite, un modèle de régression logistique multivariée a été appliqué pour estimer la relation entre la probabilité de surpeuplement (variable indépendante) et le risque d'avoir vécu de la violence (variable dépendante). Ce modèle tient compte de plusieurs facteurs pouvant influencer cette relation : la perception de la situation financière, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation conjugale et le niveau de scolarité. En intégrant toutes ces variables dans le modèle, il est possible d'évaluer l'effet propre de la probabilité de surpeuplement sur le risque d'avoir vécu de la violence entre partenaires intimes.

**Étape 3****Estimation de la fraction attribuable**

Pour évaluer l'effet spécifique de la probabilité de surpeuplement du logement sur la violence entre partenaires intimes, la méthode des fractions attribuables a été utilisée. Couramment employée en santé publique, cette méthode permet d'estimer la proportion de cas de violences qui pourraient théoriquement être évités si les expositions à un facteur de risque – ici, le logement de taille insuffisante – étaient éliminées de la population. Son application est bien documentée dans le contexte d'autres déterminants environnementaux et

comportementaux, tels que le tabagisme<sup>99</sup> ou la pollution atmosphérique<sup>100</sup>, et elle a également servi dans plusieurs études portant sur les effets du logement sur la santé<sup>101</sup>.

Pour appliquer cette méthode, les rapports de cotes ajustés (*adjusted odds ratios*) issus de la régression logistique ont été convertis en risques relatifs, nécessaires dans la formule classique des fractions attribuables (dite de Levin)<sup>102</sup>. Le recours à la méthode de Zhang et Yu<sup>103</sup> a permis d'effectuer cette conversion en tenant compte de la prévalence de la violence entre partenaires intimes observée chez les personnes non exposées au surpeuplement du logement. En d'autres mots, les résultats statistiques ont été traduits en risques relatifs afin de donner une image plus juste des effets observés.

La formule pour convertir les rapports de cotes en risques relatifs est la suivante :

$$RR = \frac{OR}{(1 - P_0) + (P_0 \times OR)}$$

Où  $P_0$  représente la proportion de la population vivant dans un logement de taille suffisante et OR, le rapport de cote obtenu par le biais de la régression.

La formule pour estimer la fraction attribuable est la suivante :

$$FAR = \frac{P(RR - 1)}{P(RR - 1) + 1}$$

Où P représente la proportion de la population vivant dans un logement de taille insuffisante et RR, le risque relatif obtenu à l'étape précédente.

#### Étape 4

### Estimation du coût de la violence conjugale au Québec

Le cadre d'estimation développé par Justice Canada dans l'étude *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*<sup>104</sup> a été adopté pour établir le coût de la violence conjugale ou entre partenaires intimes au Québec.

Ce rapport constitue la source canadienne la plus complète et la plus robuste pour quantifier les impacts économiques de la violence conjugale. Il est à noter que l'étude de Justice Canada se limite aux coûts de la violence conjugale entre partenaires mariés, en union de fait, séparés ou divorcés dans une relation actuelle ou passée, alors que la présente démarche porte plus largement sur la violence entre partenaires intimes.

Cette étude estimait le coût annuel de la violence conjugale au Canada à 7,4 milliards de dollars en 2009, en y incluant notamment :

- Les coûts assumés par les **victimes** : soins de santé, troubles de santé mentale, perte de rémunération, déménagement, frais juridiques (divorces et séparations), répercussions sur les enfants exposés (p. ex. frais médicaux, jours d'école perdus), etc. ;
- Les coûts pour les **services publics** : services de police, tribunaux, système de justice, services correctionnels, services sociaux et de santé, etc. ;
- Les coûts pour les **organismes communautaires** : refuges et maisons d'hébergement, lignes d'urgence, centres de soutien, etc. ;
- Les pertes de **productivité** pour les employeurs ;
- Les pertes intangibles associées à la diminution de la **qualité de vie**.

Pour obtenir une estimation adaptée au Québec, le montant a été extrapolé selon le poids démographique de la province dans la population canadienne en 2009 (22,3%)<sup>b</sup> et actualisé en dollars de 2022 à l'aide de l'indice des prix à la consommation, ce qui donne un coût estimé d'environ 2,3 milliards de dollars en 2022. Selon l'Enquête sociale générale 2019 de Statistique Canada, la violence conjugale est semblable à la moyenne nationale dans la plupart des provinces, incluant le Québec<sup>105</sup>.

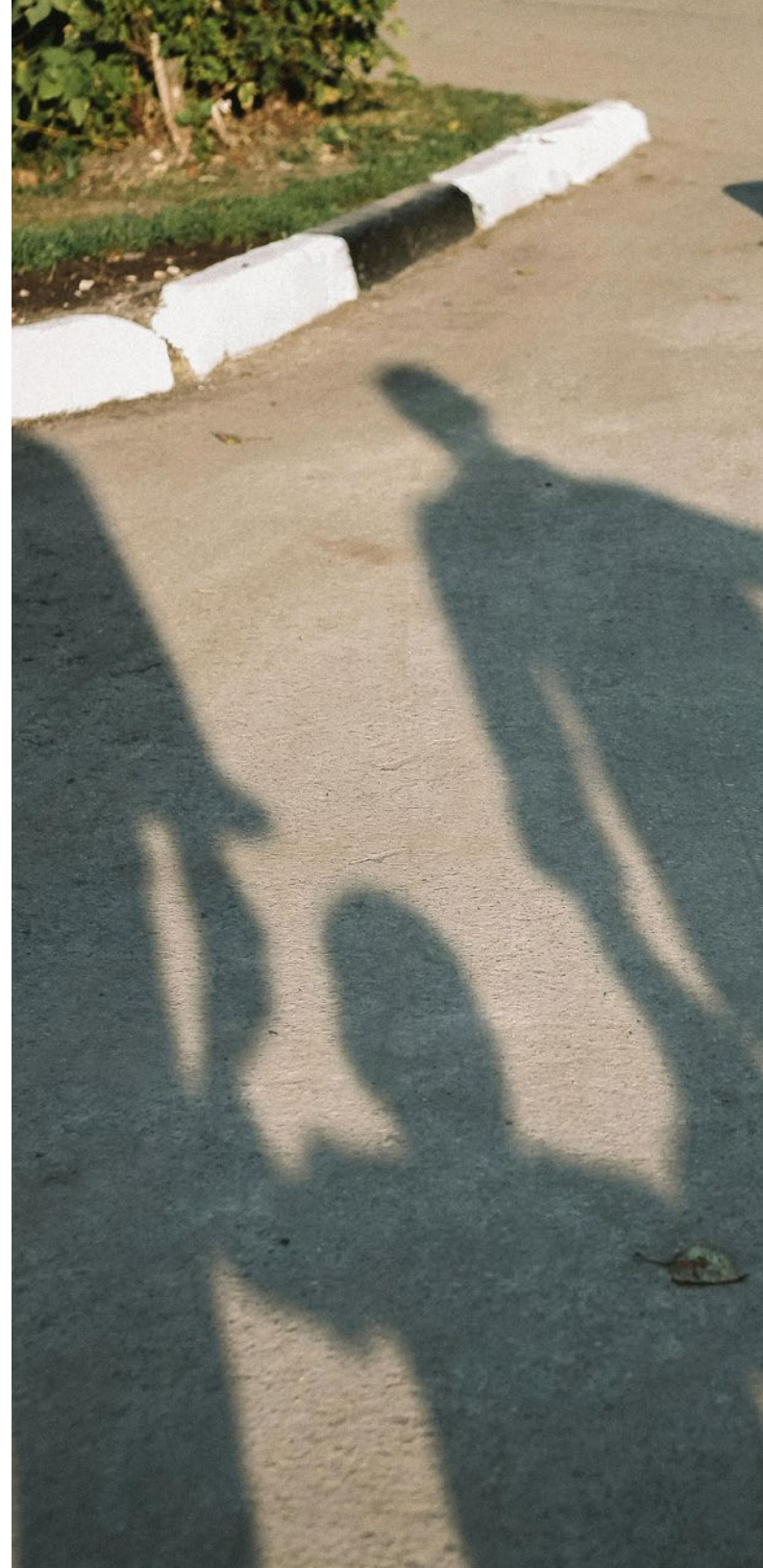
**Le coût de la violence conjugale au Québec est estimé à environ 2,3 milliards de dollars en 2022.**

### Étape 5

#### Estimation du coût de la violence conjugale attribuable au logement de taille insuffisante

Enfin, les coûts de la violence conjugale attribuables aux logements de taille insuffisante sont estimés en multipliant la fraction attribuable obtenue à l'étape 3 par le coût de la violence conjugale obtenu à l'étape 4.

<sup>b</sup>. Calcul de l'Observatoire québécois des inégalités basé sur le tableau 17-10-0005-01 tiré des estimations démographiques annuelles de Statistique Canada.



## Résultats de l'analyse descriptive

Selon l'Enquête canadienne sur le logement, 3,7% des ménages québécois vivaient dans un logement de taille insuffisante d'après la Norme nationale d'occupation en 2021 (figure 11). Cette proportion est notamment plus élevée chez les ménages de grande taille, ceux comptant au moins un membre âgé de 0 à 29 ans, les familles monoparentales ainsi que les ménages dont la personne de référence est immigrante.

La figure 12 permet de comparer les proportions de personnes vivant dans un logement surpeuplé selon l'enquête (ECL ou EQVCPI). Les ménages de grande taille étant surreprésentés parmi les logements surpeuplés, la proportion de personnes touchées est plus élevée que celle des ménages. Ainsi, en 2021, l'insuffisance de la taille du logement concernait 7,3% des personnes au Québec, comparativement à 3,7% des ménages.

Il est à noter que l'insuffisance de la taille des logements varie selon les régions du Québec. La figure A2 en annexe présente la proportion de la population vivant dans un logement de taille insuffisante dans chaque région.

En intégrant l'indice de probabilité de surpeuplement du logement, créé à partir de l'Enquête canadienne sur le logement au moyen de la création d'une nouvelle variable dans l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes, on estime à **5,8% la population d'adultes susceptibles de vivre dans un logement de taille insuffisante au Québec en 2021-2022.**

L'écart observé s'explique notamment par des différences entre les deux enquêtes, en particulier en ce qui concerne leur population respectives (personnes ou adultes), ainsi que par l'indice utilisé dans l'EQVCPI, qui constitue une mesure prédictive de surpeuplement, et non une mesure directe de sa prévalence.



### La Norme nationale d'occupation

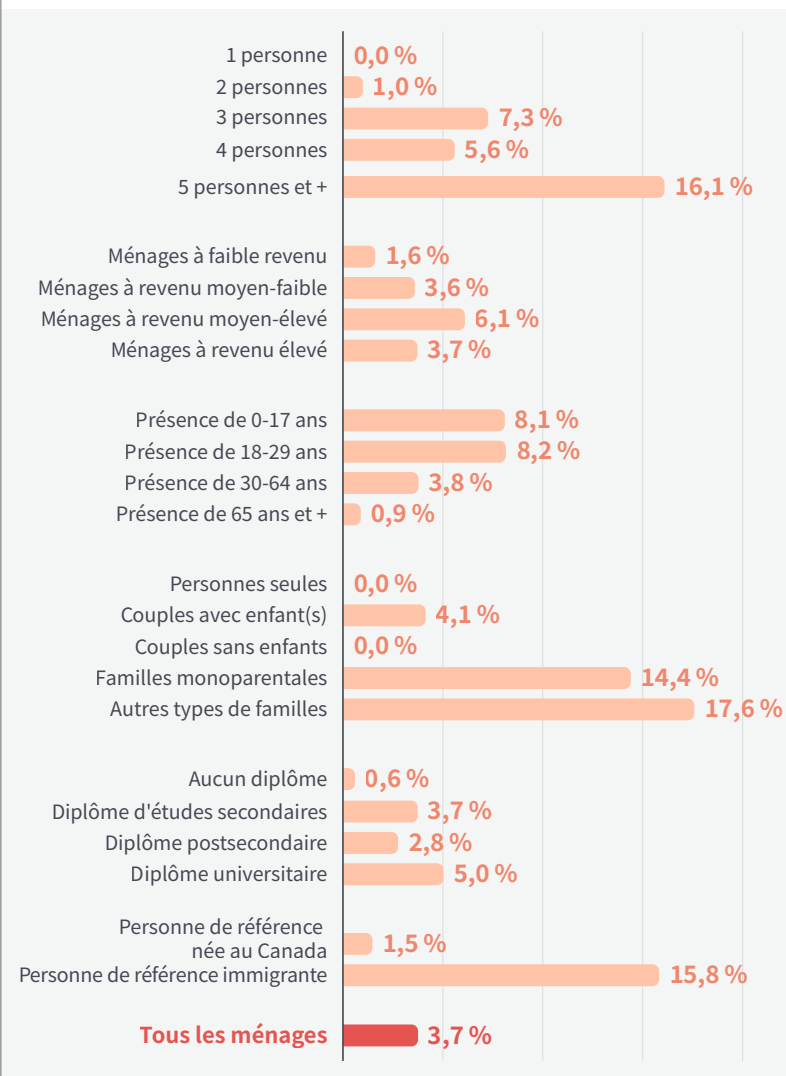
Selon la Norme nationale d'occupation (NNO), un logement est jugé de taille convenable s'il comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. La NNO établit ce nombre comme suit :

- Un maximum de deux personnes par chambre à coucher.
- Les couples (mariés ou en union libre) partagent une chambre.
- Dans une famille monoparentale, le parent possède sa propre chambre.
- Les personnes de 18 ans ou plus doivent avoir une chambre distincte, sauf si elles forment un couple.
- Les enfants de moins de 18 ans du même sexe peuvent partager une chambre.
- Les enfants de sexe opposé de moins de 5 ans peuvent partager une chambre si cela réduit le nombre de chambres nécessaires.
- Une personne seule n'a pas besoin de chambre fermée (un studio est considéré comme adéquat).

Il est à noter que la Norme nationale d'occupation reflète des normes culturelles, notamment en ce qui concerne la répartition des chambres selon l'âge, le sexe et le statut conjugal. Ces critères peuvent s'avérer moins adaptés à certains contextes, notamment dans les ménages multigénérationnels ou au sein de certaines populations autochtones ou immigrantes.

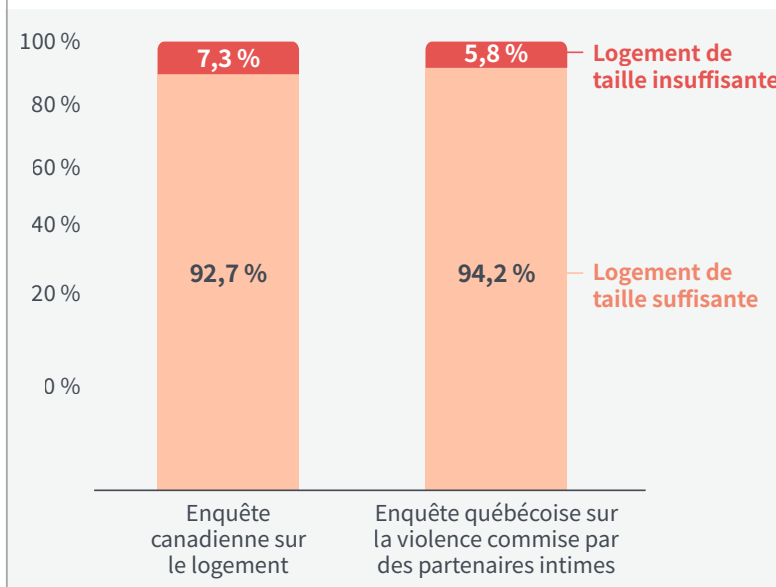
Source : Nathanael Lauster et Frank Tester, « Culture as a Problem in Linking Material Inequality to Health: On Residential Crowding in the Arctic », *Health & Place* 16, n° 3 (2010) : 523-30; Alina McKay et Tanys Knowles, « A Policy Analysis of National Occupancy Standards with a Focus on Their Impact on Women Who Have Experienced Gender-Based Violence in British Columbia », *International Journal of Social Work Values and Ethics* 19, n° 3 (2022) : 132-52.

**Figure 11.** Proportion des ménages vivant dans un logement de taille insuffisante selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2021



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le logement 2021.

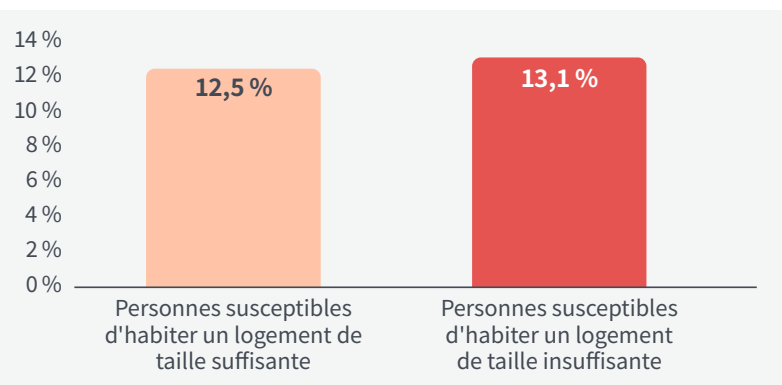
**Figure 12.** Proportion de personnes vivant dans un logement de taille insuffisante (ECL) et d'adultes susceptibles de vivre dans un logement de taille insuffisante (EQVCPI), Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022 et le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le logement 2021.

La figure 13 croise la victimisation liée à la violence entre partenaires intimes et la probabilité de vivre dans un logement surpeuplé. Alors que 12,5% de la population avait vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois précédant l'EQVCPI 2021-2022, cette proportion était légèrement plus élevée (13,1%) chez les personnes susceptibles d'habiter un logement de taille insuffisante, selon l'indice de probabilité de surpeuplement, créé à partir de l'ECL.

**Figure 13.** Proportion de personnes ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours des 12 derniers mois selon la probabilité de surpeuplement du logement, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

## Résultats de la régression logistique

Les résultats de la régression logistique indiquent que les personnes susceptibles d'habiter un logement surpeuplé présentent un risque **7,8 % plus élevé** d'avoir vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois, comparativement aux personnes susceptibles d'occuper un logement de taille convenable (risque relatif : 1,078). Les résultats complets de la régression, y compris les rapports de cotes et les intervalles de confiance, sont présentés à la figure A3 en annexe.

La **fraction attribuable** calculée révèle qu'**environ 1 %** des cas de violence entre partenaires intimes au Québec pourraient être attribués au surpeuplement des logements. Cela équivaut

à plus de 8 500 personnes ayant subi au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois précédant l'EQVCPI 2021-2022.

## Estimation du coût de la violence attribuable au logement de taille insuffisante

L'évaluation des coûts liés au logement de taille insuffisante repose sur l'étude *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009* de Justice Canada. À partir de cette étude, nous avons calculé que le coût de la violence conjugale au Québec en 2022 était estimé à environ 2,3 milliards de dollars.

En appliquant la fraction attribuable estimée à 1 % pour la violence conjugale, **le coût attribuable au logement de taille insuffisante est évalué à environ 23,2 millions de dollars en 2022**. Ce montant représente la part du fardeau économique de la violence conjugale qu'il est possible d'imputer aux logements inadéquats au Québec, en fonction des données utilisées.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car ils sous-estiment les coûts de la violence pouvant être attribués aux mauvaises conditions de logement. Cette estimation se bute à de nombreuses limites, développées à la section suivante. D'emblée, il est important de rappeler qu'une majorité des personnes ayant vécu de la violence de la part d'un ou une partenaire ou ex-partenaire intime ne recourent pas à des services.

En effet, comme le montre la figure 6, **seule une personne sur cinq a recours à des services** ou à des spécialistes afin d'obtenir de l'aide en raison de la violence subie entre partenaires intimes. Toujours selon les données de l'EQVCPI 2021-2022,

les services de police interviennent en raison de la violence entre partenaires intimes que dans le quart des cas (23,6%) et des démarches sont effectuées afin d'obtenir une indemnisation d'un tribunal criminel ou d'un programme provincial en raison des actes de violence de la part d'un ou une partenaire ou ex-partenaire intime que dans 1,8% des cas.

## Influence de la situation financière

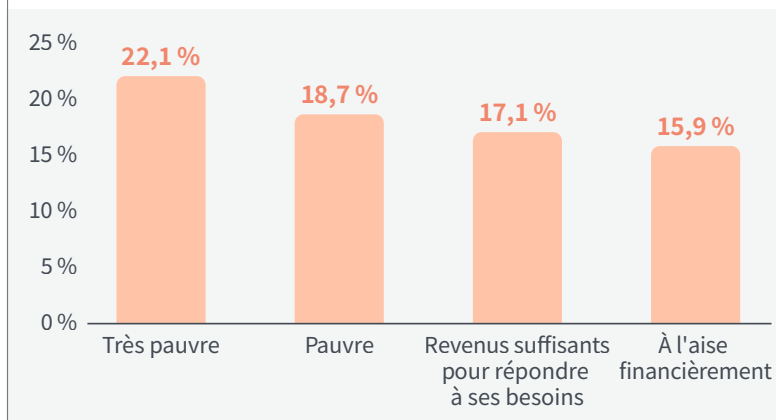
Les résultats de la régression logistique démontrent également que la situation financière constitue un déterminant majeur de la violence déclarée. Les personnes se percevant comme très pauvres présentent 65,5% plus de risque de déclarer avoir subi de la violence au cours de leur vie que celles qui se disent à l'aise financièrement (risque relatif : 1,655).

La littérature indique aussi que les enjeux d'abordabilité des logements et le stress qui en découle peuvent contribuer à maintenir une personne dans une situation de violence. Les données de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes appuient ces constats.

Comme l'illustre la figure 4, une forte majorité des personnes ayant vécu au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois sont restées dans le domicile commun.

La figure 14 montre un effet de gradient selon la perception de sa situation financière. La proportion de personnes ayant eu l'idée de quitter le domicile commun en raison de la violence subie de la part d'un ou une partenaire intime, mais étant restées dans le domicile, est plus élevée chez les personnes se percevant comme très pauvres (22,1%) que chez celles se percevant à l'aise financièrement (15,9%).

**Figure 14.** Proportion de personnes ayant eu l'idée de quitter le domicile commun en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes selon la perception de sa situation financière, Québec, 2021-2022



Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes, 2021-2022.

Les analyses de régression logistique révèlent en outre que les personnes se percevant comme très pauvres avaient 59% (risque relatif : 1,590) plus de risque d'avoir songé à quitter le domicile commun en raison de la violence subie, mais de ne pas l'avoir fait, que les personnes se percevant comme à l'aise financièrement. Les résultats complets de la régression, y compris les rapports de cotes et les intervalles de confiance, sont présentés à la figure A4 en annexe.

## 2.5 | Limites



**Cette étude comporte plusieurs limites méthodologiques qui doivent être prises en considération dans l'interprétation des résultats.**

Une limite importante de notre démarche réside dans le fait que la principale enquête au cœur des analyses, l'EQVCPI, ne contient aucune information sur les caractéristiques du logement. Un indice de probabilité de surpeuplement du logement a été construit à partir des données sur la taille insuffisante des logements contenues dans l'Enquête canadienne sur le logement. Cet indice constitue toutefois une estimation basée sur des probabilités, et non une mesure directe du surpeuplement.

À notre connaissance, aucune base de données couvrant le Québec ne permet de documenter simultanément la violence domestique et les conditions de logement. De futures recherches pourraient envisager un couplage entre les données du recensement, qui renseignent les conditions de logement, et une enquête comme l'EQVCPI. Une telle approche implique cependant des délais et des protocoles d'accès complexes qui dépassent le cadre du présent projet.

Aussi, il n'est pas possible de produire un portrait différencié notamment selon l'appartenance autochtone ni selon la situation de handicap, car aucune variable ne permet d'identifier ces groupes dans l'EQVCPI.

La portée des violences analysées représente une autre limite importante. L'EQVCPI étant centrée sur les violences entre partenaires intimes, il n'a pas été possible d'aborder d'autres types de violence domestique comme la maltraitance envers les enfants ou celle envers les personnes âgées.

Bien que l'Enquête sur la violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec ait été mobilisée pour certaines analyses descriptives, celles-ci demeurent limitées. En outre, l'EQVCPI étant une enquête transversale, elle ne permet pas d'établir des relations causales ni de suivre l'évolution des situations dans le temps. Comme les résultats s'appuient sur des données autodéclarées, ils peuvent être influencés par des biais de rappel ou de désirabilité sociale, liés à la mémoire, à la perception ou à la réticence des personnes répondantes à dévoiler certaines expériences de violence.

Le fait que la violence entre partenaires intimes peut être bidirectionnelle, c'est-à-dire impliquer des comportements violents exercés par les deux partenaires, peut également compliquer l'interprétation des données<sup>106</sup>.

L'estimation des coûts sociaux et économiques de la violence doit aussi être considérée comme une limite, puisqu'elle se fonde sur une extrapolation à partir de l'étude *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009* de Justice Canada, qui a elle-même fait face au manque de données. De plus, ces données sont anciennes et ne reflètent pas spécifiquement le contexte québécois, de sorte que certaines dynamiques propres au territoire ou à la période récente pourraient ne pas être captées. En outre, certains coûts demeurent difficilement quantifiables, notamment ceux liés à l'atteinte à l'estime de soi, à la honte ou à l'isolement des victimes.

Enfin, l'estimation des coûts de la violence attribuables aux conditions de logement repose uniquement sur la dimension de la taille insuffisante. Or, la littérature montre

que d'autres facteurs, notamment les enjeux d'abordabilité et le stress financier associé, jouent un rôle important dans le maintien de situations de violence. Certains effets demeurent non quantifiables faute de données, comme la dégradation de la qualité du logement liée à des situations de peur ou de violence en contexte locatif<sup>107</sup>.

Malgré ces limites, cette étude s'appuie sur la première enquête menée au Québec portant sur la violence entre partenaires intimes, laquelle documente plusieurs formes de violence au-delà de la violence physique. Les analyses réalisées contribuent ainsi à éclairer un enjeu majeur de santé publique pour lequel les données demeurent limitées.





# 03

# Logement, développement des enfants et parcours scolaire

---

L'environnement physique et familial dans lequel grandit une personne génère des inégalités dès la petite enfance et influence les parcours tout au long de la vie. Les méfaits de mauvaises conditions de logement sur la santé et sur le développement durant l'enfance sont largement documentés. Mais, sait-on tout ce qu'il en coûte à la collectivité de laisser des enfants se développer dans des habitations inadéquates ?



Cette dimension du volet quantitatif du projet tente de cerner des coûts attribuables aux effets du manque de logements adéquats sur le développement et le parcours scolaire des enfants en s'appuyant sur des constats issus de la littérature et sur l'analyse de microdonnées provenant de la première édition de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1). L'estimation de ces coûts se concentre plus particulièrement sur ceux reliés à la non-diplomation au secondaire en examinant les effets du manque de logements adéquats sur le développement de l'enfant dès le plus jeune âge, au moment de l'entrée à la maternelle (aptitudes préscolaires), et en 6<sup>e</sup> année du primaire (épreuve de lecture). Cette section décrit : la démarche et les concepts retenus, une synthèse de la revue de littérature sur les effets des logements inadéquats sur le développement et la réussite scolaire des enfants, la méthodologie et les résultats des analyses descriptives et statistiques et, enfin, les limites méthodologiques.

## 3.1 | Démarche et concepts

### Objectif et étapes

L'objectif de cette dimension du volet quantitatif du projet de la *Facture collective de la crise du logement au Québec* consiste à **estimer les coûts sociaux et économiques qui découlent des effets du manque de logements adéquats sur le développement et le parcours scolaire des enfants**. Comme dans les autres dimensions explorées dans le cadre du projet, la démarche s'appuie sur les étapes suivantes :

- effectuer une revue de la littérature pour cerner les liens entre divers aspects du logement inadéquat et le développement durant l'enfance ;
- procéder à une modélisation de liens établis dans la littérature et en fonction de la disponibilité des données ;
- utiliser la méthode des fractions attribuables pour calculer la proportion imputable au manque de logements adéquats ;
- estimer des coûts sur un aspect ciblé, puis appliquer la fraction attribuable déterminée.

### Définition des concepts

Le **développement des enfants** fait référence au processus d'évolution, de réalisation d'apprentissage et d'acquisition de compétences dans plusieurs domaines dès la naissance. L'Institut national de santé publique (INSPQ) et le gouvernement du Québec distinguent quatre grands domaines de développement étroitement reliés entre eux (voir le tableau 2). En particulier, « un développement langagier harmonieux de 0 à 5 ans contribue à la réussite éducative, au développement des compétences sociales, et à plus long terme, à l'employabilité

et au bien-être en général<sup>108</sup> ». Quant au développement social et affectif, il favorise l'intégration à la vie sociale, la santé et la qualité de vie. Parmi les facteurs reliés à celui-ci se trouvent la qualité des interactions avec les parents et des interactions avec la nature, les habitudes de vie de l'enfant ainsi que les expériences négatives vécues dans l'enfance.

Cette catégorisation rejoint en grande partie celle adoptée dans l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Celle-ci s'appuie sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) qui différencie plutôt cinq domaines de développement en séparant le domaine des compétences sociales de celui de la maturité affective. La connaissance fine des composantes du développement permet d'identifier les vulnérabilités chez l'enfant.

Parmi les périodes du développement humain, celle de la **petite enfance** s'avère cruciale<sup>109</sup> en raison du développement rapide et décisif qui s'y déroule : « Les connexions neuronales se forment et se renforcent, ou s'affaiblissent et disparaissent, sous l'effet des expériences vécues par l'enfant, combinées à des facteurs biologiques et génétiques individuels<sup>110</sup>. » L'état de développement durant la petite enfance, soit la période allant de la naissance à 5 ans, influencera grandement par la suite les apprentissages et la réussite scolaire.

La **réussite scolaire** désigne « [l']Atteinte des objectifs d'apprentissage conduisant à l'achèvement d'un parcours scolaire donné, mesurable par les résultats scolaires, les compétences acquises et les diplômes obtenus au terme de ce cheminement<sup>111</sup> ». D'après l'examen de données longitudinales, les **aptitudes préscolaires** en mathématiques et en lecture ainsi que la capacité d'attention présagent de la réussite scolaire à court, à moyen et à long terme<sup>112</sup>. Ainsi, « les enfants considérés comme vulnérables dans au moins un domaine de leur

**Tableau 2. Domaines et sous-domaines de développement dans la petite enfance**

Domaine de développement	Sous-domaines (non exhaustif)
<b>Physique et moteur</b> (Santé physique et bien-être dans l'EQDEM)	Alimentation, sommeil, santé et sécurité, développement sensoriel, motricité globale et fine, habiletés de locomotion et du mouvement
<b>Socioaffectif</b> (Domaine compétences sociales et domaine maturité affective dans l'EQDEM)	Capacité à comprendre et à exprimer ses émotions, et à les réguler
<b>Cognitif</b> (Cognitif et langagier dans l'EQDEM)	Acquisition des connaissances et compréhension du monde qui l'entoure (mémoire, attention, raisonnement, éveil aux mathématiques et à la lecture, etc.)
<b>Langagier</b> (Habilités de communication et connaissances générales dans l'EQDEM)	Capacité à s'exprimer, à se faire comprendre, à raisonner, à apprendre

Source : INSPQ, *Développement de l'enfant*, 31 mars, 2026; Québec, *Développement global de l'enfant*, 19 décembre, 2025; Amélie Ducharme, Jesseca Paquette et Sonia Daly, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022* (Québec : ISQ, 2023), 34-35 et 135-137; Andréane Melançon, *L'instabilité résidentielle vécue durant la période préscolaire et les répercussions sur le développement des enfants et leur réussite scolaire* (Québec : INSPQ, 2025).

développement à la maternelle étaient moins susceptibles d'avoir réussi les épreuves obligatoires en 6<sup>e</sup> année de lecture, d'écriture [...] et de mathématiques<sup>113</sup> ». Plus tard dans le cheminement scolaire, la diplomation au secondaire permet de mesurer la réussite scolaire. Quant au **décrochage scolaire**, il concerne l'élève qui quitte l'école « sans avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ni une autre qualification<sup>114</sup> ». Cependant, le décrochage scolaire ne correspond pas exactement à l'indicateur de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire utilisé par le ministère de l'Éducation qui comprend, en plus du décrochage, des causes telles que l'émigration, la morbidité et la mortalité.

## 3.2 | Revue de littérature : les effets des logements inadéquats pendant l'enfance

L'environnement où l'enfant grandit, interagit et apprend exerce une influence positive ou négative sur son développement, sur sa réussite scolaire ainsi que sur sa santé et sa qualité de vie en général. Certains facteurs exercent une influence particulièrement déterminante sur le développement harmonieux ou sain dans la petite enfance :

- les **pratiques parentales** (puisque la famille est la première source d'influence), dont le niveau de stress des parents que la crise du logement peut exacerber<sup>115</sup> ;
- les **expériences de maltraitance infantile**, y compris la négligence physique (soit l'omission de répondre aux besoins de bases relatifs à l'alimentation ou au logement notamment) et l'exposition des enfants à la violence conjugale, comme cela est évoqué à la section 2 de ce document ;
- les **conditions de logement** et plus largement l'environnement physique inadéquats ou précaires dans lesquels l'enfant évolue, qui influent sur sa santé et sur son développement<sup>116</sup>.

De façon générale, des effets négatifs sur le développement physique, émotionnel et cognitif de l'enfant s'observent lorsque les conditions de logement sont défavorables (particulièrement en cas de surpeuplement, de délabrement de l'habitation et de dangerosité du quartier), comme l'indiquent les travaux menés par Sharon Vendivere et son équipe aux États-Unis<sup>117</sup>. Parmi les autres effets des conditions inadéquates de logement mis en évidence dans la littérature américaine se retrouve l'admission des enfants à l'hôpital pour des difficultés respiratoires<sup>118</sup>. Une recension d'études

empiriques et qualitatives publiée en 2018 concluait que les mauvaises conditions de logement influencent négativement le développement des enfants et les résultats scolaires<sup>119</sup>. Sans désigner spécifiquement les conditions de logement, plusieurs études examinant les facteurs prédictifs de la réussite scolaire pointent l'influence exercée par le milieu socioéconomique d'origine ainsi que le parcours scolaire antérieur<sup>120</sup>. À ce dernier titre, l'éveil précoce à la lecture est associé à la réussite à l'épreuve ministérielle de lecture en 6<sup>e</sup> année du primaire, puis les compétences requises en lecture à la fin du primaire favorisent la réussite au secondaire<sup>121</sup>.

La présente revue de littérature cible les effets de diverses caractéristiques des logements inadéquats sur le développement des enfants et sur la réussite scolaire au Québec et au Canada. Cette recension est élargie, selon la pertinence, aux études scientifiques menées sur l'enfance dans d'autres pays de l'OCDE. Une soixantaine de publications parues depuis le début des années 2000 sont mobilisées.

## Inabordabilité résidentielle

L'inabordabilité des logements affecte la capacité des parents de répondre aux besoins de base des enfants, compromettant ainsi leur santé (p. ex. carences alimentaires). Cette situation génère aussi du stress parental, venant accroître le risque de maltraitance<sup>122</sup>. Comme l'explique Sylvie Pelletier, « L'inabordabilité du logement est une grande cause de stress parental qui nuit à la capacité d'interagir ou de prendre soin adéquatement des enfants<sup>123</sup> ». Il est bien documenté qu'un arbitrage se fait en faveur des dépenses difficilement compressibles comme le paiement du loyer et des factures au détriment d'autres besoins de base comme l'alimentation<sup>124</sup>.

Plusieurs travaux récents menés au Québec sur les répercussions de la crise du logement montrent une association avec **l'insécurité alimentaire**<sup>125</sup>. Or, le fait de vivre de l'insécurité alimentaire durant la petite enfance accroît le risque d'obésité infantile ainsi que la présence de symptômes d'hyperactivité et d'inattention, et de retards de développement, selon un examen de la littérature effectué par l'Observatoire des tout-petits<sup>126</sup>. Un lien existerait également entre l'insécurité alimentaire et une moindre propension à obtenir de bons résultats scolaires ou un diplôme<sup>127</sup>.

Le coût trop élevé de l'habitation par rapport au revenu produit un effet sur la parentalité, engendre du **stress** et fait en sorte que le parent peut être moins investi dans l'éducation, voire fasse preuve de négligence en ne fournissant pas tous les besoins essentiels au développement de l'enfant<sup>128</sup>. L'effet de l'abordabilité peut néanmoins s'avérer complexe comme le soulève une recension de recherches américaines parues entre 2000 et 2020 sur les liens entre l'inabordabilité résidentielle et le développement et la réussite scolaire des enfants. Cette étude souligne un effet négatif sur les résultats en lecture et en

mathématiques chez les enfants qui vivent dans les ménages dont le taux d'effort est soit particulièrement faible, soit au contraire très élevé<sup>129</sup>.

## Surpeuplement

Divers travaux de santé publique au Québec signalent les effets néfastes du manque d'intimité ou d'un espace inadéquat non seulement sur l'écllosion ou le maintien de situations de violence familiale, comme mentionné dans la partie précédente, mais aussi sur le développement comportemental et cognitif des enfants, sur leur performance scolaire et sur leur santé<sup>130</sup>. Comme indicateur de pauvreté ou de privation matérielle<sup>131</sup>, le fait d'habiter un logement surpeuplé est également associé à une probabilité accrue d'insécurité alimentaire par rapport à celui d'occuper un logement de taille suffisante au Québec<sup>132</sup>.

## Des effets sur le sommeil et la santé psychologique

De nombreuses recherches indiquent que les enfants dorment moins bien dans un logement surpeuplé, ce qui nuit à leur santé, à leur développement et à leur croissance<sup>133</sup>. Selon les données 2021-2022 tirées de la 2<sup>e</sup> édition de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 2), la proportion de bébés qui dorment le nombre d'heures recommandé est significativement inférieure pour ceux et celles qui vivent dans un logement surpeuplé (65 % contre 75 % pour l'ensemble)<sup>134</sup>. Or, des analyses de trajectoires menées à partir des données de l'ELDEQ 1 démontrent un lien entre la privation de sommeil durant la petite enfance et des vulnérabilités dans plusieurs domaines du développement, avec des « répercussions significatives sur les habiletés cognitives » et

des « symptômes d’hyperactivité-impulsivité » évalués vers 6 ans<sup>135</sup>. Par ailleurs, une enquête menée en France indique une altération de la motricité de bébés habitant dans un logement exigu<sup>136</sup>.

Dans un contexte américain, Vandivere et al. observent que le fait de vivre dans un logement surpeuplé est associé à des symptômes de problèmes psychologiques chez l’enfant, à un manque d’espace pour faire les devoirs scolaires et à la détresse psychologique à l’âge adulte<sup>137</sup>. À partir de données longitudinales et après le contrôle de caractéristiques socioéconomiques, une autre étude traitant des effets du surpeuplement sur le bien-être des enfants américains de la naissance à 12 ans conclut à une incidence négative de celui-ci sur leurs résultats scolaires (en lecture et en mathématiques), sur leur comportement et sur leur santé physique<sup>138</sup>. Cet effet négatif tend à perdurer sur leur bien-être à l’âge adulte.

## Des effets sur la scolarité

De façon générale, le surpeuplement est associé à des résultats scolaires plus faibles, d’après une analyse des « retombées du logement stable et abordable » effectuée par la SCHL en 2018<sup>139</sup>. La concentration des jeunes enfants de même que leur réussite scolaire peuvent être affectées par les caractéristiques du logement, par exemple bruyant, exigu ou instable, comme le documente Sylvie Pelletier du Centre de recherche Léa-Roback dans sa synthèse de littérature parue en 2021<sup>140</sup>. Dans son portrait des politiques publiques 2021, l’Observatoire des tout-petits note que la capacité du parent à répondre adéquatement aux besoins de l’enfant se trouve diminuée dans un environnement surpeuplé et bruyant<sup>141</sup>.

Les travaux de Juliette Baronnet sur le « mal-logement » en France dressent un constat similaire : habiter un logement surpeuplé (et insalubre) a une incidence négative sur la réussite scolaire. La sociologue rapporte que ce lien serait même causal d’après les analyses statistiques de l’économiste Mathieu Hernu. Plus exactement, la probabilité de retard scolaire au secondaire est accrue de 80 % pour l’élève qui partage sa chambre comparativement à celle ou celui qui occupe seul sa chambre<sup>142</sup>. Dans la foulée de ce travail, l’économiste Pierre Madec de l’Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a calculé que la probabilité de redoubler une classe – soit de se trouver en situation d’échec ou de retard scolaire – est significativement plus élevée lorsque l’élève habite un logement surpeuplé (selon l’indice de peuplement défini par l’INSEE) ou caractérisé par la présence de bruits<sup>143</sup>.

## Des effets décuplés chez les enfants autochtones

Dans les communautés autochtones, les mauvaises conditions de logement qui découlent du surpeuplement (lui-même issu de la pénurie de logements) produisent des effets délétères sur la santé, le développement et le placement des enfants<sup>144</sup>. Le manque de sommeil, une moindre performance scolaire et un risque accru de placement des enfants comptent parmi les répercussions néfastes de logements surpeuplés<sup>145</sup>. Le surpeuplement qui sévit dans les communautés inuites est associé à diverses difficultés pour les enfants, dont de mauvaises conditions d’apprentissage<sup>146</sup>. Le décès d’au moins deux nourrissons survenu en 2021 au Nunavik serait imputable au surpeuplement<sup>147</sup>.

Les conditions inadéquates de logement sont aussi associées à des adoptions informelles au sein de la famille et à une surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l’enfance au Canada<sup>148</sup>.

## Insalubrité ou mauvaise qualité

Les effets d'un logement ou d'un environnement insalubre – caractérisé par la présence de moisissure, de champignons, d'une humidité excessive, d'un air vicié, de vermines ou de rongeurs – sur la santé des enfants sont bien établis dans la littérature. Cette composante du logement inadéquat a fait l'objet de plusieurs études à partir des années 2000, qui montrent entre autres que la qualité déficiente des logements est associée à la prévalence plus élevée de détresse émotionnelle, de problèmes de comportement, de l'asthme et de maladies respiratoires chez l'enfant<sup>149</sup>. En plus des problèmes respiratoires, les « empoisonnements causés par du plomb dans l'eau [et les] blessures causées par des bris dans la maison<sup>150</sup> » se révèlent plus fréquents chez les enfants vivant dans un logement insalubre.

Les enfants de maternelle 5 ans qui présentent « un trouble du développement ou un problème de santé détecté » sont significativement plus nombreux en proportion à vivre dans **un logement nécessitant des réparations majeures** (10 %) que les enfants ne vivant pas de telles difficultés (6 %), d'après l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle (EQPPEM) 2022<sup>151</sup>. Un constat similaire ressort concernant la présence de nuisances comme des moisissures, des odeurs, des insectes ou des rongeurs. Ainsi, cette enquête québécoise indique un lien entre l'insalubrité du logement et la prévalence de troubles du développement ou d'une santé dégradée chez les enfants de maternelle 5 ans<sup>152</sup>.

Les mauvaises conditions de logement comme **l'exposition à l'humidité, au froid ou au bruit** sont en cause dans le risque accru de retard scolaire en France, d'après des analyses statistiques menées au début des années 2000<sup>153</sup>.

## Instabilité résidentielle

L'instabilité résidentielle semble nuire au développement socioaffectif et cognitif de l'enfant<sup>154</sup>, tout particulièrement lorsque celui-ci ou celle-ci présente déjà des risques de difficultés développementales<sup>155</sup>.

Dans une revue de littérature systématique effectuée par l'INSPQ, le caractère instable du lieu de résidence se définit par des « changements brusques et imprévus dans l'occupation du domicile, et qui peuvent être motivés par nécessité plutôt que par choix<sup>156</sup> ». Cette synthèse des connaissances s'appuie sur la recension de 16 études essentiellement américaines publiées entre 2004 et 2024. Ces études nous apprennent que la fréquence des **déménagements** ou le seul fait de déménager peut influencer négativement le développement de l'enfant (moins de 6 ans) et sa réussite scolaire. Le développement cognitif et langagier serait affecté, se manifestant notamment par de moins bonnes compétences en littératie et en numératie, de même que le développement socioaffectif qui donnerait lieu à des problèmes de comportements et à de moins bonnes compétences sociales. La perturbation de la stabilité de son environnement pourrait générer du **stress** chez l'enfant, mais aussi chez le parent qui serait alors moins disponible pour en prendre soin<sup>157</sup>. Il demeure difficile d'isoler l'effet des déménagements par rapport aux autres facteurs qui peuvent perturber le développement de l'enfant tels que les circonstances des déménagements (p. ex. lors d'une séparation ou d'un divorce des parents) et la qualité du voisinage. D'autres facteurs peuvent interférer dans le lien entre l'instabilité résidentielle et le développement de l'enfant et sa réussite scolaire comme les compétences cognitives de l'enfant, le niveau de scolarité et de revenu du parent et le contexte économique.

La seule étude scientifique québécoise repérée dans cette revue de littérature de l'INSPQ conclut à une association non significative, dans le contexte montréalais, entre le fait d'avoir vécu au moins trois déménagements entre 0 et 5 ans et le niveau de développement global de l'enfant en maternelle<sup>158</sup>. Les analyses de cette équipe de recherche en santé publique suggèrent que « les caractéristiques propres à l'enfant ou à son milieu familial exercent une plus grande influence [que l'instabilité résidentielle] sur son niveau de développement à la maternelle<sup>159</sup> ».

Dans l'EQPPEM 2022, les déménagements fréquents restent associés à une probabilité accrue de vulnérabilité dans chacun des cinq domaines de développement distingués. Par exemple, la proportion d'enfants de maternelle 5 ans vulnérables sur le plan du développement cognitif et langagier passe de 11 % pour ceux et celles qui n'ont pas déménagé à 20 % en cas de déménagements fréquents (trois fois ou plus au cours des cinq dernières années)<sup>160</sup>. Le portrait descriptif de l'EQPPEM révèle que la fréquence des déménagements concerne davantage les enfants dont les parents sont faiblement scolarisés ainsi que ceux et celles qui vivent dans une famille monoparentale ou dans une famille à faible revenu ou dont les parents sont nés à l'extérieur du Canada<sup>161</sup>.

Parmi diverses études américaines abordant les effets de l'instabilité résidentielle sur le développement et la santé des enfants, celle de la pédiatre Diana Becker Cutts et de son équipe<sup>162</sup> porte sur un vaste échantillon d'enfants de moins de 3 ans. Leur analyse statistique montre une association entre l'instabilité résidentielle et un plus faible poids à la naissance ainsi qu'une moins bonne santé et des problèmes de développement chez les jeunes enfants. Sur la base de la littérature américaine recensée sur le sujet, la professeure en éducation Jennifer Jellison Holme précise que l'influence de

l'instabilité résidentielle sur le développement et la scolarité de l'enfant peut être indirecte et résulter des difficultés d'accès à un logement abordable<sup>163</sup>.

En plus de problèmes de développement et de comportement chez les enfants et les adolescents, l'instabilité résidentielle serait également liée à des difficultés d'accès aux services de santé<sup>164</sup>. Elle est aussi susceptible de diminuer la disponibilité affective et cognitive chez la mère, avec pour conséquence l'atteinte des fonctions exécutives des enfants d'âge scolaire<sup>165</sup>. Du côté de l'élève, un lieu résidentiel instable perturbe la scolarité – notamment à cause de l'absentéisme – et affecte la performance scolaire<sup>166</sup>.

D'après la revue de littérature sur l'instabilité résidentielle publiée en 2025 par l'INSPQ<sup>167</sup>, le manque de données longitudinales ne permettrait pas de se prononcer sur des effets à long terme. Cependant, certaines études indiquent des répercussions néfastes à l'âge adulte d'expériences de résidence instable pendant l'enfance. Par exemple, une étude rétrospective menée aux États-Unis auprès de quelque 8 000 adultes met en évidence une forte association entre des déménagements fréquents durant l'enfance et des troubles de la santé mentale plus tard dans la vie<sup>168</sup>. De plus, les atteintes aux fonctions exécutives en raison de changements fréquents de résidence engendreraient une fois à l'âge adulte des conséquences négatives sur la gestion des comportements affectifs et les dynamiques relationnelles intimes<sup>169</sup>. L'instabilité résidentielle vécue pendant l'enfance figure parmi les facteurs contextuels partagés lors de récits de femmes victimes de violence conjugale sur leur parcours de vie<sup>170</sup>. Enfin, la mobilité résidentielle constitue l'un des facteurs de risque socioéconomiques associés à la maltraitance avec le fait de vivre en situation de pauvreté ou dans un quartier défavorisé<sup>171</sup>.

## Environnement défavorable

En dehors du cadre bâti, l'environnement physique et social semble aussi exercer une influence sur le développement des enfants, comme le niveau de pollution dans un quartier ou la présence d'espaces verts et de loisirs<sup>172</sup>. Des données compilées en 2012 par l'OCDE démontrent que l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique entraîne une hausse de la fréquence d'infections respiratoires et des cas d'asthme chez les personnes mineures<sup>173</sup>.

Par ailleurs, les données tirées de l'EQDEM 2022 indiquent une association entre le milieu socioéconomique et la probabilité accrue de vulnérabilité des enfants de maternelle 5 ans. Ce risque augmente avec le niveau de défavorisation matérielle ou sociale. En 2022, 35 % des enfants vivant dans un milieu très défavorisé sur le plan matériel présentaient une vulnérabilité dans au moins un domaine de développement contre 23 % de ceux et celles vivant dans un milieu très favorisé<sup>174</sup>. Cependant, on peut y voir un effet du faible revenu des ménages qui résident dans des quartiers marqués par la défavorisation sociale et matérielle.

La défavorisation économique du quartier serait associée à des taux d'hospitalisation plus élevés chez de jeunes enfants, selon une étude longitudinale rétrospective menée par une équipe canadienne auprès de quelque 8 500 enfants<sup>175</sup>.

La **perception de la cohésion du quartier** tiendrait un rôle clair dans le niveau de développement de l'enfant à l'entrée à l'école : « [...] les enfants vivant dans des quartiers perçus par les parents comme étant moins cohésifs et moins sécuritaires sont moins souvent considérés comme prêts pour l'école<sup>176</sup> ». Parmi les facteurs explicatifs du risque accru de troubles de développement chez ces enfants ressortent « un accès différent des familles à des services de qualité [...], à des modèles positifs, à un réseau de soutien d'amis et de connaissances<sup>177</sup> » ainsi que le stress subi par les parents placés dans cette situation<sup>178</sup>.

## Coûts économiques et sociaux des vulnérabilités pendant l'enfance

L'inaction à l'égard des vulnérabilités pendant la petite enfance se répercuterait en perte de croissance économique à long terme pour les individus, les entreprises et les gouvernements, selon une équipe de recherche de la Colombie-Britannique<sup>179</sup>. Celle-ci s'est basée sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) pour simuler une cohorte dont le taux de vulnérabilité précoce serait réduit à 10 % (au lieu du taux effectif de 30 %). La simulation qui en résulte indique une baisse de la criminalité et une augmentation de la réussite scolaire.

Bien que de nombreuses études établissent des liens entre des conditions inadéquates de logement et des troubles du développement chez l'enfant ou l'échec scolaire, rares sont celles qui en fournissent une estimation des coûts. C'est néanmoins le cas de l'étude de Madec sur la base de la corrélation qu'il établit entre le surpeuplement et le retard scolaire après le contrôle de variables – telles que l'âge, le sexe, la taille de la fratrie, le niveau de scolarité de la personne de référence dans le ménage – et en appliquant la méthode des fractions attribuables<sup>180</sup>. L'économiste évaluait le coût du retard scolaire imputable au surpeuplement à entre 55 et 115 millions d'euros par an en 2015 en France<sup>181</sup>.

L'étendue du fardeau que représentent les vulnérabilités dans les différents domaines de développement durant la petite enfance et l'enfance est tellement vaste qu'il serait difficile d'en dresser un état dans le cadre de ce projet. Au Québec et au Canada, l'attention semble particulièrement focalisée sur les coûts que le décrochage scolaire comporte pour les individus et la collectivité en matière de perte de revenus et de recettes fiscales, mais aussi de santé et de criminalité, comme cela est détaillé plus loin<sup>182</sup>.

### 3.3 Estimation du coût de la non-diplomation au secondaire attribuable aux logements inadéquats

Comme le souligne la littérature, les conditions inadéquates de logement produisent des effets négatifs sur le développement et la réussite scolaire des enfants. Il existe un lien entre la taille insuffisante des logements et le manque de sommeil, ce qui nuit à la santé, au développement et à la croissance des bébés et des jeunes enfants. Le surpeuplement est aussi associé à des résultats scolaires plus faibles. La mauvaise qualité des logements peut entraîner des troubles du développement et détériorer l'état de santé de l'enfant. Quant à l'inabondabilité des logements, elle génère dans certains cas un stress chez le parent, affectant sa capacité à répondre aux besoins de base de l'enfant et à s'investir dans son éducation. L'instabilité du lieu de résidence semble également exercer des effets négatifs sur le développement de l'enfant et sur sa réussite scolaire.

Compte tenu des objectifs du projet et des données disponibles, les trois normes du logement adéquat (taille, qualité et abordabilité) ont été retenues pour estimer les coûts liés à la non-diplomation au secondaire attribuables à des logements inadéquats au Québec durant la petite enfance.

#### Méthodologie

L'approche méthodologique en cinq étapes repose sur : l'identification des variables associées aux conditions de logement ; une modélisation des liens entre les mauvaises conditions de logement et le fait de se retrouver sans diplôme ni qualification sept ans après l'entrée au secondaire ; une estimation des coûts engendrés par cette non-diplomation ; puis, l'application de la méthode des fractions attribuables afin d'isoler la part de ces coûts imputable aux logements inadéquats.

L'analyse s'appuie sur l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

**Étape 1****Identification des variables associées aux conditions de logement****Surpeuplement**

L'ELDEQ 1 ne comprend pas de variable portant directement sur le surpeuplement ou la taille insuffisante du logement. Toutefois, le Questionnaire informatisé rempli par l'interviewer (QIRI) de 1998 et de 1999 recueille des informations sur le nombre de chambres à coucher du logement ainsi que sur le nombre de personnes composant le ménage. Ces données permettent de construire un ratio du nombre de personnes par chambre à coucher, comme l'ISQ le fait dans certains de ses rapports. Ce ratio est parfois préféré à la Norme nationale d'occupation (NNO), car celle-ci repose sur certaines normes culturelles liées notamment à la répartition des chambres selon l'âge, le sexe et le statut conjugal.

Ce ratio a servi à créer une variable binaire de surpeuplement, définie par un seuil supérieur à 1,5 personne par chambre à coucher, conformément au American Crowding Index<sup>183</sup>.

**Besoin de réparations majeures**

Le Questionnaire informatisé rempli par l'interviewer (QIRI) de 1998 et de 1999 comprend une question portant sur l'état du logement et les réparations requises, soit des réparations majeures, mineures ou un entretien régulier. Conformément à la norme d'acceptabilité, le fait d'avoir été exposé à un logement nécessitant des réparations majeures au cours de l'une ou l'autre de ces vagues de collectes d'information a été retenu comme variable d'intérêt.

**Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, 1<sup>re</sup> édition (ELDEQ 1)**

**Objectif principal :** identifier les facteurs de la petite enfance qui contribuent à l'adaptation sociale et à la réussite scolaire des jeunes, ainsi que ceux favorisant leur bien-être global lors de leur entrée dans l'âge adulte.

**Échantillon :** enfants nés de mères vivant au Québec en 1997-1998, à l'exception de ceux et celles dont la mère vivait alors dans certaines régions sociosanitaires ou sur des réserves.

**Effectifs :** 2 120 enfants ont fait l'objet d'un suivi annuel de l'âge de 5 mois à 8 ans, puis d'un suivi bisannuel par la suite. Le nombre de participants et de participantes a diminué au fil du temps pour atteindre 1 323 lors du volet de 2019 à l'âge d'environ 21 ans.

Des renseignements additionnels sur la méthodologie d'enquête et la source des données sont disponibles en ligne à : [Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2016.](#)

**Manque d'argent**

L'ELDEQ 1 ne comprend pas de variable permettant d'évaluer directement l'abordabilité du logement, comme le montant consacré aux frais de logement. Par contre, le Questionnaire papier rempli par l'interviewer (QPRI) de 2000 et de 2002, alors que les enfants étaient âgés respectivement de 2 et 4 ans, demandait aux parents s'ils avaient manqué d'argent au cours des 12 mois précédents pour couvrir des besoins essentiels, soit : 1) le loyer ou l'hypothèque; 2) l'électricité, le chauffage ou l'eau chaude; 3) des médicaments prescrits;

4) d'autres dépenses importantes telles que l'habillement ou le transport. L'interviewer consignait le degré de privation sur une échelle à quatre niveaux, allant de l'absence de manque d'argent à un manque jugé « très important ». Le fichier de données de l'ELDEQ 1 comprend une variable dérivée regroupant les réponses à ces quatre questions.

Dans le cadre de cette analyse, l'exposition à au moins une de ces formes de manque d'argent a été retenue comme indicateur de précarité matérielle. Une telle mesure est essentielle, car elle complète les indicateurs de revenu objectifs tels qu'un seuil de faible revenu. Le manque d'argent pour le loyer ou le chauffage témoigne d'une difficulté financière concrète qui se traduit souvent par un stress familial immédiat pouvant agir sur le développement de l'enfant.

### ***Mode d'occupation du logement***

Le mode d'occupation, soit être propriétaire ou locataire de son logement, a également été pris en considération pour l'analyse puisqu'il peut agir à titre d'indicateur de la stabilité de l'environnement de l'enfant. En effet, le statut de locataire est étroitement lié à l'instabilité résidentielle : les familles locataires sont beaucoup plus susceptibles de vivre des déménagements fréquents ou forcés<sup>184</sup>.

Afin de mieux refléter cette réalité durant l'ensemble de la période de la petite enfance, une mesure moyenne du statut d'occupation a été calculée pour les vagues de collectes de 1998 à 2003, soit lorsque l'enfant était âgé de 5 mois à 5 ans. Cette mesure permet de distinguer les familles demeurées locataires de façon durable de celles ayant accédé à la propriété ou ayant connu un parcours résidentiel plus stable, offrant ainsi un portrait plus fidèle de l'exposition prolongée à l'instabilité pendant cette période critique du développement.

## **Étape 2**

### **Mesure de l'association entre les mauvaises conditions de logement et la non-diplomation**

Pour analyser le lien entre les mauvaises conditions de logement et la non-diplomation sept ans après l'entrée au secondaire, nous avons construit une variable indiquant si la personne avait obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une qualification reconnue, telle qu'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou une attestation d'études professionnelles (AEP). Cette information provient du Questionnaire en ligne au jeune (QELJ) du volet 2019, rempli alors que les participantes et participants étaient âgés de 21 ans.

La construction de cette variable consiste à reproduire l'indicateur de référence du ministère de l'Éducation du Québec, soit le **taux de diplomation et de qualification au secondaire après sept ans**, utilisé pour mesurer la réussite scolaire<sup>185</sup>.

Les analyses visent à mesurer l'effet propre des conditions de logement sur la diplomation, tout en prenant en compte la situation socioéconomique de l'enfant. Pour ce faire, nous avons utilisé des modèles de régression logistique construits par étapes, en ajoutant progressivement différents groupes de variables afin d'observer comment évolue le risque de ne pas obtenir de diplôme ni de qualification à la fin du secondaire.

### ***Modèle 1 : l'effet brut des conditions de logement***

Ce premier modèle mesure l'impact direct du surpeuplement, du besoin de réparations majeures, du manque d'argent pour le loyer et du mode d'occupation du logement durant la petite enfance sur l'obtention du diplôme à l'âge de 21 ans. Il permet de quantifier le risque associé uniquement aux conditions de logement.

## **Modèle 2 : l'influence des caractéristiques socioéconomiques**

Ce second modèle introduit des variables telles que le sexe à la naissance, le statut d'immigration des parents, l'exposition ponctuelle ou persistante au faible revenu selon la mesure de faible revenu (MFR) durant la petite enfance et le niveau de scolarité de la mère (mesuré à l'âge de 5 ans). Ce modèle permet de vérifier si l'effet observé découle directement de l'environnement résidentiel ou si celui-ci agit plutôt comme un marqueur de la précarité socioéconomique.

## **Modèles 3 et 4 : les aptitudes préscolaires et le résultat à l'examen ministériel de lecture**

Les troisième et quatrième modèles intègrent l'évaluation des aptitudes préscolaires réalisée par l'enseignante ou enseignant en 2004, alors que l'enfant était âgé d'environ 6 ans, ainsi que les résultats obtenus à l'épreuve ministérielle de lecture à la fin du primaire. Ces modèles de médiation permettent de vérifier si l'effet initial des conditions de logement sur la diplomation s'explique en partie par le développement de l'enfant dès le plus jeune âge.

Les variables liées au développement de l'enfant ont été traitées sous forme continue afin de conserver leur précision statistique et de mieux capter les nuances des trajectoires scolaires. Ainsi, les aptitudes préscolaires sont mesurées sur une échelle de 10, tandis que la performance à l'épreuve ministérielle de lecture est exprimée sur une échelle de 100.



### **Pondération**

Les données ont été pondérées afin de tenir compte du plan de sondage complexe de l'enquête ainsi que de la non-réponse. Le plan d'échantillonnage a également été pris en considération dans le calcul de la précision des estimations et dans la réalisation des tests statistiques.

Cette démarche permet d'assurer la représentativité initiale de l'échantillon et de corriger le biais causé par l'attrition, soit la perte de participants et participantes au fil des 20 ans de l'étude. Ces ajustements statistiques permettent de généraliser les résultats à la population visée, soit les jeunes nés au Québec en 1997-1998.

### **Étape 3**

#### **Estimation de la fraction attribuable**

Pour évaluer l'effet spécifique des mauvaises conditions de logement sur le parcours scolaire, la méthode des fractions attribuables a été utilisée. Une description de cette méthode est présentée aux pages 34-35.

### **Étape 4**

#### **Estimation du coût de la non-diplomation au Québec**

Le coût social de la non-obtention d'un diplôme d'études secondaires dans le contexte québécois et canadien a fait l'objet de plusieurs études, dont :

- Évaluation du coût du décrochage au Canada effectuée par la Direction générale de la recherche appliquée de Développement des ressources humaines Canada en 2000<sup>186</sup>.
- Évaluation du coût du décrochage au Canada réalisée par la professeure Fraser Olena Hankivsky de l'Université Simon pour le Conseil canadien sur l'apprentissage en 2008<sup>187</sup>.
- Évaluation du coût du décrochage au Québec produite par le professeur Pierre Fortin de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal en 2016<sup>188</sup>.
- Évaluation des bénéfiques de l'éducation et des coûts du décrochage à Montréal dans une analyse par Aviseo Conseil pour la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Réseau réussite Montréal en 2019<sup>189</sup>.
- Une série d'évaluations conduites en 2024 par le professeur Frédéric Laurin de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour différentes régions du Québec<sup>190</sup>.

Ces évaluations se fondent principalement sur la différence de revenu d'emploi entre une personne sans diplôme d'études secondaires (DES) et une personne diplômée : les revenus de la première sont comparés à ceux de la seconde pour une activité professionnelle exercée de 18 à 65 ans.

En effet, comme le montre le tableau 3, le revenu d'emploi moyen des individus sans diplôme est systématiquement inférieur à celui des autres catégories de la population. De plus, cet écart tend à se creuser avec le niveau d'éducation pour chaque tranche d'âge. Les revenus augmentent généralement avec l'âge, sauf pour les 55-64 ans, qui affichent en moyenne des revenus plus faibles.

Ces évaluations estiment la perte de revenu individuel liée à la non-obtention du diplôme entre 500 000 \$ et 2 millions de dollars sur la durée de vie active, selon la méthodologie choisie.

**Tableau 3.** Revenu d'emploi moyen selon le groupe d'âge et le niveau de scolarité, Québec, 2020

	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans
Aucun certificat, diplôme ni grade	9 890 \$	29 520 \$	34 920 \$	36 840 \$	33 080 \$
Diplôme d'études secondaires ou équiv.	13 120 \$	34 040 \$	44 520 \$	48 320 \$	40 120 \$
Diplôme d'études postsecondaires inférieur au baccalauréat	19 640 \$	40 840 \$	52 000 \$	55 950 \$	46 600 \$
Baccalauréat ou grade supérieur	20 600 \$	50 680 \$	75 800 \$	95 600 \$	86 100 \$

Source : Tableau 98-10-0411-01 tiré du Recensement 2021 de Statistique Canada.

Les évaluations des coûts liés à la non-diplomation tiennent également compte des pertes de recettes fiscales pour les gouvernements découlant de ces pertes de revenu et des divers coûts associés notamment aux programmes d'assurance-emploi, à l'assistance sociale, au système de santé et à la criminalité. Selon les travaux de Frédéric Laurin, le coût du décrochage scolaire pour les gouvernements est évalué à 25 056 \$ par personne âgée de 25 à 64 ans sans diplôme au Québec en 2024, soit un total d'environ **15,3 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec**<sup>191</sup>. L'impact économique total, qui tient compte à la fois des pertes économiques liées à des revenus plus faibles et des coûts assumés par les gouvernements, est quant à lui estimé à **20,3 milliards de dollars au Québec en 2024**<sup>192</sup>.

### Étape 5

#### Estimation du coût de la non-diplomation attribuable aux mauvaises conditions de logement

Le coût de la non-diplomation sept ans après l'entrée au secondaire attribuable aux mauvaises conditions de logement est estimé en multipliant la fraction attribuable obtenue à l'étape 3 par le coût obtenu à l'étape 4.



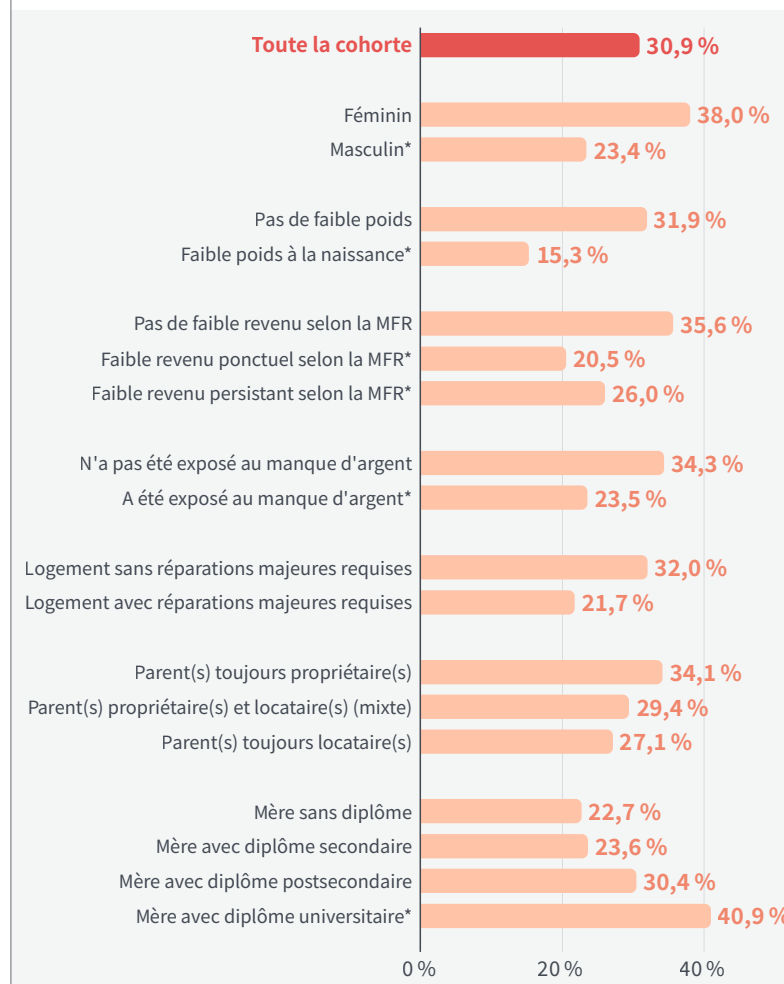
## Résultats des analyses descriptives

Les résultats des analyses descriptives portant sur le lien entre les conditions de logement et les caractéristiques socioéconomiques, d'une part, et l'évaluation des aptitudes préscolaires réalisée par l'enseignante lorsque l'enfant est âgé d'environ 6 ans, d'autre part, sont présentés à la figure 15. Seules les caractéristiques ayant un lien significatif avec les aptitudes préscolaires sont intégrées dans cette figure. Les résultats complets, incluant ceux n'ayant pas atteint le seuil de significativité (0,05), se retrouvent à la figure A5 en annexe.

Environ le tiers des enfants (30,9 %) sont considérés comme ayant des aptitudes préscolaires élevées à l'âge de 6 ans en fonction de l'évaluation réalisée par leur enseignante. Cette proportion est plus élevée chez les enfants de sexe féminin (38 %) que chez ceux de sexe masculin (23,4 %), chez les enfants n'ayant pas vécu sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) durant la petite enfance (35,6 %) que chez ceux et celles y ayant vécu de manière ponctuelle (20,5 %) ou persistante (26 %), et enfin chez les enfants dont la mère détient un diplôme universitaire (40,9 %) que chez ceux et celles dont la mère est sans diplôme (22,7 %).

Les enfants n'ayant pas été exposés au manque d'argent sont également proportionnellement plus nombreux à posséder des aptitudes préscolaires élevées (34,3 %) que ceux et celles ayant vécu une telle situation (23,5 %). Les besoins de réparations majeures du logement et le mode d'occupation exercent aussi une influence sur les aptitudes préscolaires. Cependant, les écarts observés ne sont pas statistiquement significatifs au seuil de 0,05, en raison du faible nombre d'enfants exposés à ces situations dans l'échantillon. Enfin, aucun lien significatif n'est observé entre le surpeuplement du logement et les aptitudes préscolaires.

**Figure 15.** Proportion des enfants ayant des aptitudes préscolaires élevées selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998



Note : \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur les aptitudes préscolaires en 2004.

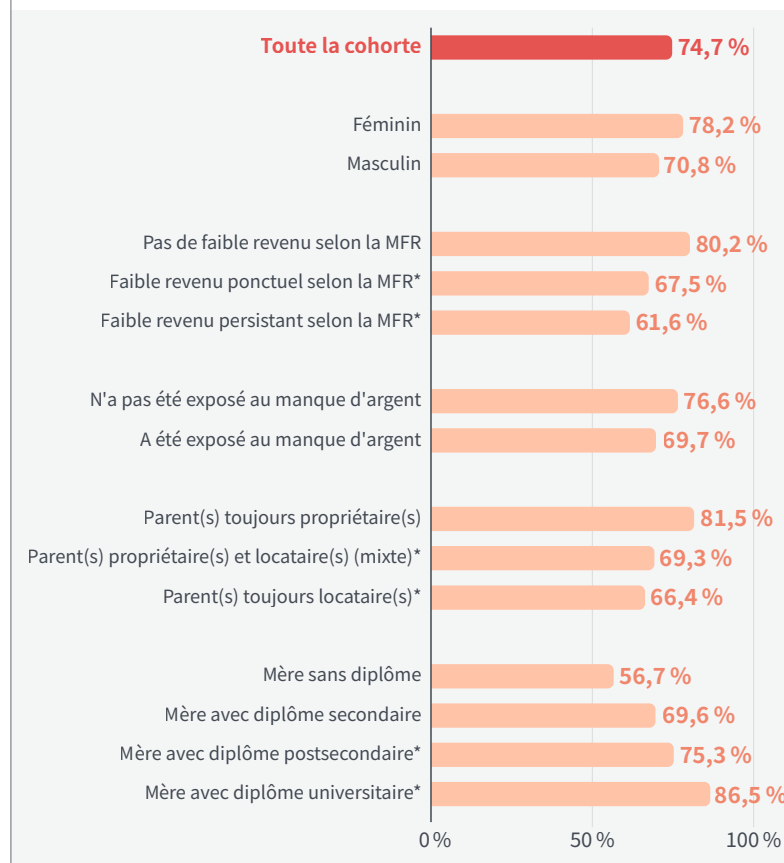
La figure 16 présente la proportion des enfants ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions liées au logement. Seules les caractéristiques ayant un lien significatif sont prises en considération dans cette figure. Les résultats complets, incluant ceux n'ayant pas atteint le seuil de significativité (0,05), se retrouvent à la figure A6 en annexe.

Les trois quarts (74,7 %) des enfants de la cohorte 1997-1998 avaient réussi l'épreuve ministérielle de lecture en 2010.

Le taux de réussite se révèle notamment plus élevé chez les enfants dont la mère détient un diplôme universitaire (86,5 %) que chez ceux et celles dont la mère est sans diplôme (56,7 %) ainsi que chez les enfants n'ayant pas vécu sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) durant la petite enfance (80,2 %) que chez ceux et celles y ayant vécu de manière ponctuelle (67,5 %) ou persistante (61,6 %).

Les enfants dont les parents ont été propriétaires de leur logement tout au long de la petite enfance montrent également un taux de réussite plus élevé (81,5 %) que chez ceux et celles dont les parents ont été à la fois propriétaires et locataires (69,3 %) ainsi que chez les enfants dont les parents ont été locataires pendant toute la période (66,4 %). L'exposition au manque d'argent est aussi associée de manière significative à l'échec à l'épreuve de français, contrairement au surpeuplement du logement et aux besoins de réparations majeures, pour lesquels aucun lien significatif n'est observé.

**Figure 16.** Proportion des enfants ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998



Note : \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.

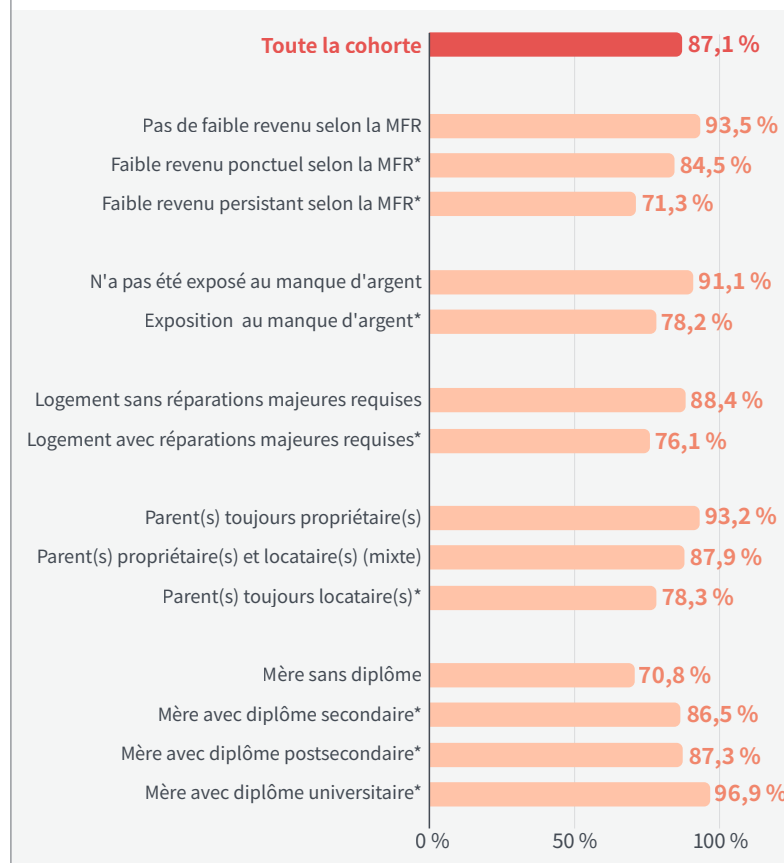
Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur les épreuves ministérielles en 2010.

La figure 17 présente la proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme ou une qualification à l'âge de 21 ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions liées au logement. Seules les caractéristiques ayant un lien significatif sont indiquées dans cette figure. Les résultats complets, incluant ceux n'ayant pas atteint le seuil de significativité (0,05), se retrouvent à la figure A7 en annexe.

Près de 9 jeunes sur 10 (87,1 %) de la cohorte 1997-1998 avaient obtenu un diplôme ou une qualification en 2019. Le taux d'obtention du diplôme ou de la qualification est notamment plus élevé chez les jeunes dont la mère détient un diplôme universitaire (96,9 %) que chez ceux et celles dont la mère est sans diplôme (70,8 %) et chez les jeunes n'ayant pas vécu sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) durant la petite enfance (93,5 %) que chez ceux et celles y ayant vécu de manière ponctuelle (84,5 %) ou persistante (71,3 %).

Les jeunes ayant habité dans un logement ayant besoin de réparations majeures durant la petite enfance affichent un taux de diplomation et de qualification à 21 ans nettement inférieur (76,1 %) à ceux et celles n'ayant pas habité un tel logement durant les cinq premières années de leur vie (88,4 %). Un écart significatif est également perceptible entre les jeunes ayant été exposés au manque d'argent (78,2 %) et ceux et celles ne l'ayant pas été (91,1 %) ainsi qu'entre les jeunes dont les parents ont été propriétaires de leur logement tout au long de la petite enfance (93,2 %) et ceux et celles dont les parents ont été locataires pendant toute la période (78,3 %). Aucun lien significatif n'est observé concernant le surpeuplement.

**Figure 17. Proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme ou une qualification à 21 ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et conditions de logement, cohorte d'enfants nés en 1997-1998**



Note : \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur la diplomation et la qualification en 2019.

## Résultats des régressions logistiques

Les résultats des régressions logistiques, y compris les rapports de cotes et les intervalles de confiance, sont présentés à la figure A8 en annexe.

- Le premier modèle mesure l'impact direct des conditions de logement durant la petite enfance sur l'obtention du diplôme à l'âge de 21 ans.
- Le deuxième modèle introduit les caractéristiques socioéconomiques.
- Le troisième modèle intègre l'évaluation des aptitudes préscolaires réalisée par l'enseignante en 2004.
- Le quatrième modèle inclut les résultats à l'épreuve ministérielle de lecture en 2010.

L'analyse des résultats du premier modèle de régression mène à un constat frappant : **certaines conditions de logement durant les premières années de vie sont fortement liées à la réussite scolaire future**. Un enfant ayant grandi dans un logement nécessitant des réparations majeures voit son risque de ne pas être diplômé à 21 ans augmenter de 80 % (risque relatif : 1,796). De même, l'exposition au manque d'argent, notamment pour payer le loyer ou le chauffage, constitue un obstacle majeur, augmentant le risque de non-diplomation de 81 % (risque relatif : 1,806). L'enfant dont les parents ont été locataires pendant toute la période de la petite enfance voit son risque multiplié par 2,7 (risque relatif : 2,704). En revanche, l'effet du surpeuplement n'est pas statistiquement significatif dès ce premier modèle.

Lorsque nous ajoutons des caractéristiques socioéconomiques dans le deuxième modèle, l'effet des variables liées au logement perd sa significativité statistique. Cela démontre que les conditions de logement agissent en partie comme un marqueur de la précarité socioéconomique globale des familles.

Autrement dit, les variables socioéconomiques introduites dans ce modèle jouent un rôle de facteurs de confusion : elles sont à la fois associées aux mauvaises conditions de logement et au risque de non-diplomation.

Parmi ces facteurs, le **faible revenu persistant** durant la petite enfance constitue l'élément le plus fortement associé à la non-diplomation. Les enfants ayant vécu sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR) de façon persistante présentent un risque 236 % plus élevé de ne pas obtenir de diplôme ni de qualification à 21 ans (risque relatif : 3,358). Cela représente un risque plus de trois fois supérieur par rapport aux enfants n'ayant pas été exposés à une situation persistante de faible revenu. Le **niveau de scolarité de la mère** constitue également un facteur déterminant.

Les troisième et quatrième modèles permettent ensuite de mieux comprendre les mécanismes par lesquels les conditions de logement influencent la trajectoire scolaire. Contrairement aux variables sociodémographiques, les aptitudes préscolaires et les résultats à l'épreuve ministérielle de lecture ne doivent pas être interprétés comme des facteurs de confusion, mais plutôt comme des **facteurs de médiation** :

- L'ajout de l'évaluation des aptitudes préscolaires réalisée à l'âge de 6 ans montre que les enfants présentant de meilleures aptitudes au moment de l'entrée à l'école ont un risque nettement plus faible de non-diplomation. Chaque augmentation d'un point sur l'échelle d'aptitudes préscolaires est associée à une diminution importante du risque de ne pas obtenir de diplôme ni de qualification à 21 ans.
- De la même manière, les résultats à l'épreuve ministérielle de lecture administrée à la fin du primaire constituent un puissant prédicteur de la réussite scolaire ultérieure. Une hausse des résultats à cet examen est associée à une diminution marquée du risque de non-diplomation.

Lorsque ces variables de médiation sont introduites dans les modèles, l'effet direct des conditions de logement devient moins apparent sur le plan statistique. Cela ne signifie pas que les conditions de logement sont sans effet, mais plutôt qu'une partie importante de leur influence s'exerce indirectement en compromettant d'abord le développement des aptitudes préscolaires, puis les performances scolaires en fin de primaire. Ainsi, **de mauvaises conditions de logement contribuent à placer l'enfant dans une trajectoire de retard scolaire dès le primaire**, laquelle peut ultimement conduire à la non-diplomation.



## Estimation du coût de la non-diplomation attribuable aux mauvaises conditions de logement

Les résultats des régressions logistiques ne permettent pas d'estimer une fraction attribuable des mauvaises conditions de logement sur la non-diplomation. Pour qu'un tel calcul soit valide, il est nécessaire d'observer une association indépendante et statistiquement significative après ajustement pour les caractéristiques socioéconomiques. Or, dans cette analyse, l'effet des conditions de logement perd sa significativité lorsque les variables socioéconomiques sont prises en considération. Cela suggère que les conditions de logement défavorables reflètent en grande partie la précarité économique globale des familles. Il n'a donc pas été possible d'attribuer une part précise de la non-diplomation aux seules conditions inadéquates de logement.

Même si l'effet direct des conditions de logement s'atténue après la prise en compte des caractéristiques socioéconomiques et du parcours scolaire, il demeure que les enfants ayant grandi dans de mauvaises conditions de logement durant la petite enfance présentent un risque plus élevé de ne pas avoir obtenu de diplôme ni de qualification à l'âge de 21 ans. Les résultats suggèrent ainsi que l'effet des conditions de logement se manifeste principalement de façon indirecte, à travers leurs répercussions sur le développement des enfants et leur cheminement scolaire dès le début du parcours éducatif.

## 3.4 | Limites

Cette étude offre un éclairage inédit sur le lien entre les conditions de logement durant la petite enfance et le parcours scolaire. **Elle comporte cependant plusieurs limites méthodologiques qui doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats.**

Une limite importante de notre démarche réside dans le fait que l'enquête principale utilisée dans les analyses, l'ELDEQ 1, contient relativement peu d'informations sur les caractéristiques du logement. L'analyse s'est ainsi concentrée sur certains indicateurs disponibles – soit le besoin de réparations majeures, le surpeuplement mesuré à partir d'un ratio du nombre de personnes par chambre, le statut d'occupation et le manque d'argent pour répondre aux besoins de base –, alors que d'autres dimensions importantes, notamment l'environnement résidentiel et l'abordabilité du logement, n'ont pas pu être examinées.

Une autre limite repose sur les défis inhérents aux enquêtes longitudinales. Le passage du temps a entraîné une attrition naturelle de l'échantillon au fil des vingt années de suivi. La réduction du nombre d'observations a parfois limité la puissance statistique de nos analyses. Dans certains cas, nous avons observé des tendances claires et des phénomènes d'intérêt, mais qui ne franchissaient pas tout à fait le seuil de signification statistique (valeur  $p < 0,05$ ). Cette réalité suggère que l'effet réel de certains problèmes de logement pourrait être plus prononcé que ce que nos analyses permettent de confirmer.

De plus, l'utilisation de la cohorte ELDEQ pour calculer les coûts économiques de la non-diplomation au secondaire soulève un enjeu de généralisation. Les données proviennent d'enfants

nés en 1997-1998, un échantillon qui, bien que pondéré, peut ne pas refléter parfaitement la diversité actuelle de l'ensemble du Québec. Il est également crucial de noter que la période de la petite enfance étudiée (entre 1997 et 2003) précède la crise du logement actuelle. Ce décalage temporel indique que nos estimations de coûts sous-évaluent probablement la situation, les problèmes d'abordabilité et d'instabilité résidentielle s'étant considérablement exacerbés ces dernières années.

Nos résultats doivent donc être interprétés comme un portrait de base mettant en lumière une dynamique sociale susceptible de s'être accentuée dans le contexte socioéconomique actuel du Québec. Les analyses réalisées contribuent à éclairer un enjeu majeur de santé publique pour lequel les données demeurent limitées.

Les constats de cette étude mettent en lumière plusieurs pistes de recherche visant à mieux comprendre l'effet des conditions de logement sur le développement et le parcours scolaire des enfants. De futures recherches pourraient s'intéresser à d'autres coûts sociaux associés aux mauvaises conditions de logement que la non-diplomation, par exemple les soins de santé pédiatriques, l'anxiété chez les enfants, le recours aux services de protection de la jeunesse ou les besoins en adaptation scolaire. Elles pourraient également explorer les facteurs de protection susceptibles d'atténuer les effets des conditions de logement afin de mieux comprendre les leviers de résilience pouvant favoriser la réussite scolaire malgré un environnement résidentiel défavorable.

# Conclusion



La revue de la littérature met en évidence le rôle central des conditions de logement dans la compréhension des dynamiques de violence domestique. Une offre restreinte de logements accessibles financièrement contribue à maintenir dans une relation violente des personnes qui en sont victimes. Mais le logement peut aussi, lorsqu'il est inadéquat, devenir un facteur de tension, de stress et d'isolement susceptible d'exacerber les situations de violence. La recension des écrits scientifiques établit également le rôle déterminant de conditions inadéquates de logement sur le développement et sur le parcours scolaire des enfants.

Les analyses réalisées montrent que la violence entre partenaires intimes constitue un phénomène répandu au Québec : 34,7 % de la population déclare avoir subi au moins un acte de violence au cours de sa vie en 2021-2022. L'analyse fait également ressortir un lien significatif entre certaines conditions de logement et ce type de violence domestique. Les personnes susceptibles de vivre dans un logement surpeuplé présentent ainsi un risque 7,8 % plus élevé d'avoir subi au moins un acte de violence au cours des 12 derniers mois. Ce résultat suggère que le manque d'espace peut accroître les tensions et les conflits au sein du ménage. À l'échelle du Québec, la fraction attribuable estimée indique qu'environ 1 % des cas de violence entre partenaires intimes pourraient être liés au surpeuplement des logements, ce qui représente un coût d'environ 23,2 millions de dollars en 2022.

Par ailleurs, bien que toutes les catégories socioéconomiques soient concernées par la violence conjugale, les résultats confirment le rôle déterminant des contraintes économiques. Les personnes se percevant comme très pauvres présentent un risque 65,5 % plus élevé de déclarer avoir subi de la violence au cours de leur vie que celles qui se disent à l'aise financièrement. Ce constat appuie l'idée que les difficultés financières et les enjeux d'abordabilité du logement peuvent concourir au maintien dans des situations de violence. En effet, les personnes se percevant comme très pauvres sont significativement plus susceptibles d'avoir envisagé de quitter leur domicile en raison de la violence sans toutefois le faire, illustrant les obstacles matériels à la sortie de ces situations. Enfin, le fait que seulement une victime sur cinq ait eu recours à des services démontre l'ampleur des besoins non comblés et suggère que les coûts estimés de violence demeurent largement sous-évalués.

Des conditions inadéquates de logement peuvent aussi mener à de la négligence, voire de la maltraitance à l'égard des enfants, qui ont des effets délétères à court, à moyen et à long terme sur leur développement, leur parcours scolaire, leur insertion sociale et professionnelle et leur santé à l'âge adulte.

Les analyses portant sur le développement et le parcours scolaire des enfants montrent que les conditions de logement durant la petite enfance, une période charnière du développement, peuvent inscrire les enfants dans une trajectoire de difficultés scolaires dès le préscolaire, un engrenage qui augmente significativement le risque de non-diplomation à l'âge adulte. Grandir dans un milieu nécessitant des réparations majeures ou être exposé au manque d'argent, notamment pour payer le loyer ou le chauffage, augmente le risque de non-diplomation de 81 % et de 80 % respectivement, tandis que le statut de locataire multiplie ce risque par 2,7. Cet effet direct s'estompe lorsqu'on introduit d'autres variables dans l'analyse, ce qui suggère à la fois un effet de confusion – le logement agissant comme marqueur de la pauvreté plus générale – et un effet de médiation, son influence se manifestant à travers le parcours scolaire. Les mauvaises conditions de logement agissent ainsi comme des facteurs de vulnérabilité qui affectent d'abord les aptitudes préscolaires, puis les résultats aux épreuves ministérielles à la fin du primaire, avant de compromettre la diplomation.

L'ensemble de ces résultats invite à considérer que les politiques de logement peuvent jouer un rôle dans la prévention de la violence domestique et dans le développement harmonieux de l'enfance. En améliorant l'accessibilité financière et la qualité des logements, il devient possible de réduire les contraintes qui maintiennent certaines personnes dans des situations de violence et de diminuer le stress économique

susceptible non seulement d'alimenter les tensions au sein des ménages, mais aussi de détourner l'attention de l'éducation des enfants. Des interventions visant à améliorer les conditions de logement contribuent à créer des environnements de vie sains, stables et sécuritaires. Ainsi, au-delà de leur rôle traditionnel, les politiques d'habitation apparaissent comme un levier complémentaire d'action en matière de santé publique et de prévention de la violence domestique, de problèmes de développement durant l'enfance et plus largement des inégalités sociales. Les coûts économiques et sociaux de ces phénomènes pourraient se trouver considérablement réduits en actionnant ce levier.



# Annexes

**Figure A1. Probabilité de surpeuplement selon la taille, le quartile de revenu total, le statut d'immigration de la personne de référence et la présence d'enfants dans le ménage, Québec, 2021**

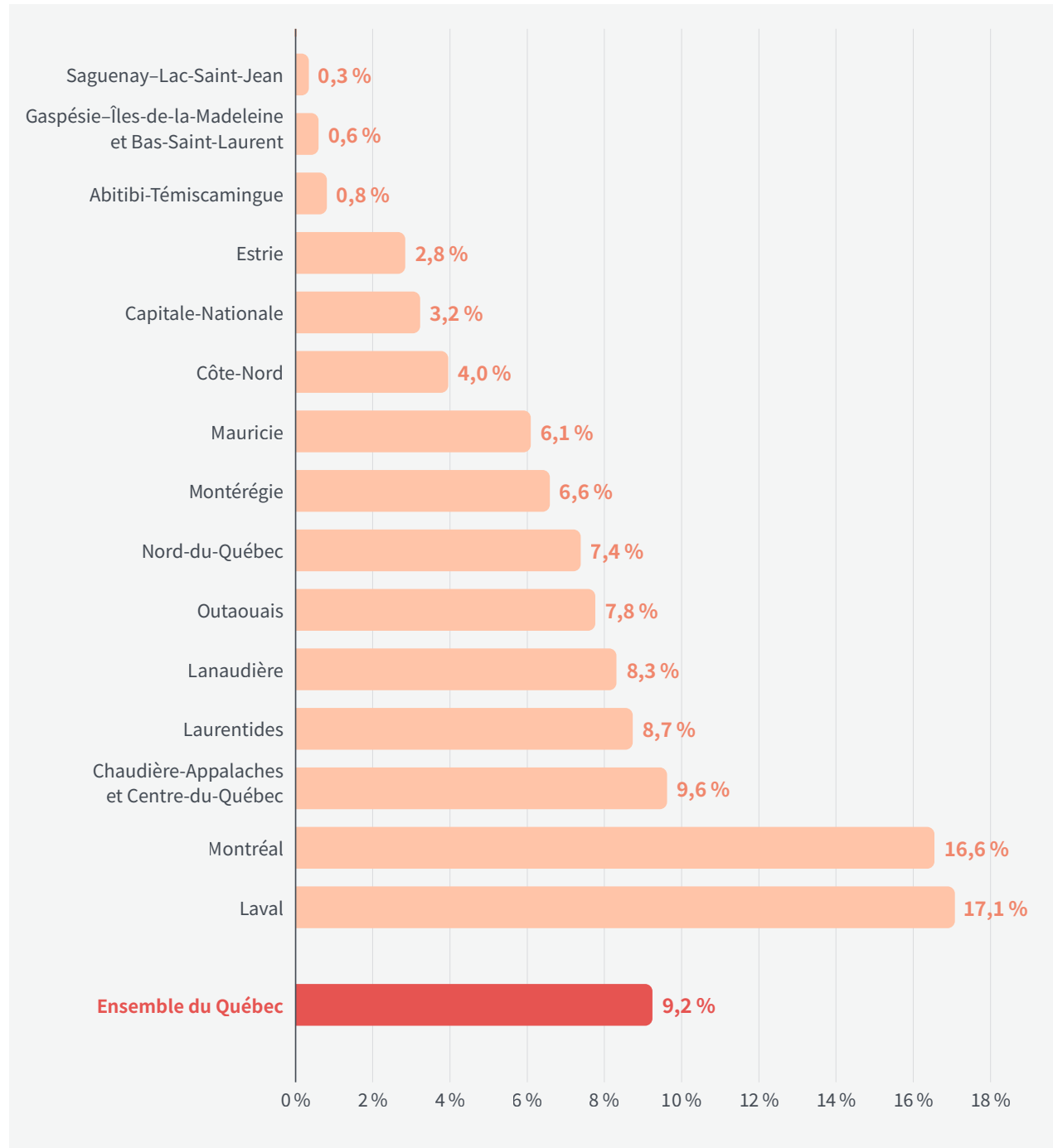
Source : analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête canadienne sur le logement 2021.

Taille	Statut immigration	Présence d'enfants	Probabilité de surpeuplement
<b>Ménages à faible revenu</b>			
1	Né au Canada	Enfant	0,0%
2			4,2%
3			12,3%
4+			8,1%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			2,0%
3			13,1%
4+			7,9%
1	Immigrant	Enfant	0,0%
2			5,8%
3			17,5%
4+			14,6%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			3,5%
3			18,3%
4+			14,4%
<b>Ménages à revenu moyen-faible</b>			
1	Né au Canada	Enfant	0,0%
2			2,8%
3			8,2%
4+			9,4%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			0,5%
3			9,0%
4+			9,2%
1	Immigrant	Enfant	0,0%
2			4,3%
3			13,3%
4+			15,9%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			2,0%
3			14,1%
4+			15,7%

Taille	Statut immigration	Présence d'enfants	Probabilité de surpeuplement
<b>Ménages à revenu moyen-élevé</b>			
1	Né au Canada	Enfant	0,0%
2			2,7%
3			6,5%
4+			8,1%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			0,4%
3			7,3%
4+			7,9%
1	Immigrant	Enfant	0,0%
2			4,2%
3			11,7%
4+			14,6%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			1,9%
3			12,5%
4+			14,4%
<b>Ménages à revenu élevé</b>			
1	Né au Canada	Enfant	0,0%
2			3,0%
3			3,4%
4+			6,1%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			0,7%
3			4,2%
4+			5,9%
1	Immigrant	Enfant	0,0%
2			4,5%
3			8,6%
4+			12,6%
1		Pas d'enfant	0,0%
2			2,2%
3			9,4%
4+			12,4%

**Figure A2. Proportion de la population vivant dans un logement de taille insuffisante selon la région administrative, Québec, 2023**

Source : analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête canadienne sur le revenu 2023.



**Figure A3. Facteurs associés au fait d'avoir vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours des 12 derniers mois (modèle de régression logistique), Québec, 2021-2022**

Significativité : tous les résultats présentés dans ce tableau sont statistiquement significatifs (valeur  $p \leq 0,001$ ).

Source : analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

### Explications

- Le rapport de cotes (ou *odds ratio*) est une mesure statistique utilisée pour déterminer la force de l'association entre deux événements. Il compare la probabilité qu'un événement se produise dans un groupe par rapport à un autre groupe.
- Un rapport de cotes supérieur à 1 signifie que, par rapport à la catégorie de référence d'un facteur donné, les personnes sont plus susceptibles d'avoir vécu au moins un acte de violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes au cours des 12 derniers mois. À l'inverse, un rapport inférieur à 1 signifie qu'elles sont moins susceptibles d'en avoir vécu.
- L'intervalle de confiance est une mesure de l'incertitude entourant une estimation. Il indique la plage de valeurs dans laquelle se situe probablement la valeur réelle. Plus cet intervalle est étroit, plus l'estimation est précise; à l'inverse, un intervalle large traduit une plus grande incertitude.
- Les rapports de cotes sont ensuite convertis en risques relatifs, selon la méthode décrite dans la section méthodologique.

	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95%	
		Inférieur	Supérieur
<b>Indice de probabilité de surpeuplement</b>			
Logement de taille suffisante	1,000		
Logement de taille insuffisante	1,090	1,078	1,102
<b>Perception de sa situation financière</b>			
À l'aise financièrement	1,000		
Revenus suffisants pour répondre à ses besoins	1,333	1,324	1,342
Pauvre	2,002	1,983	2,021
Très pauvre	3,313	3,243	3,385
<b>Genre</b>			
Masculin	1,000		
Féminin	1,489	1,481	1,497
<b>Groupe d'âge</b>			
18 à 29 ans	1,000		
30 à 44 ans	0,949	0,942	0,956
45 à 64 ans	0,537	0,533	0,541
65 ans et plus	0,232	0,229	0,235
<b>Orientation sexuelle</b>			
Personne hétérosexuelle	1,000		
Personne homosexuelle	1,076	1,057	1,095
Personne bisexuelle	1,816	1,791	1,841
Autre orientation sexuelle	1,446	1,414	1,479
<b>Relation intime ou amoureuse</b>			
Actuellement hors relation	1,000		
Actuellement en relation	0,384	0,382	0,386
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>			
Aucun diplôme	1,000		
Diplôme d'études secondaires	1,179	1,166	1,193
Diplôme d'études postsecondaires	1,352	1,337	1,367
Diplôme universitaire	1,375	1,360	1,391

**Figure A4. Facteurs associés au fait d’avoir eu l’idée de quitter le domicile commun en raison de la violence entre partenaires ou ex-partenaires intimes (modèle de régression logistique), Québec, 2021-2022**

Significativité : tous les résultats présentés dans ce tableau sont statistiquement significatifs (valeur  $p \leq 0,001$ ).

Source : analyse de l’Observatoire québécois des inégalités basée sur les fichiers maîtres de l’Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022.

### Explications

- Le rapport de cotes (ou *odds ratio*) est une mesure statistique utilisée pour déterminer la force de l’association entre deux événements. Il compare la probabilité qu’un événement se produise dans un groupe par rapport à un autre groupe.
- Un rapport de cotes supérieur à 1 signifie que, par rapport à la catégorie de référence d’un facteur donné, les personnes sont plus susceptibles d’avoir songé à quitter le domicile commun en raison de la violence subie, mais de ne pas l’avoir fait. À l’inverse, un rapport inférieur à 1 signifie qu’elles sont moins susceptibles d’y avoir songé.
- L’intervalle de confiance est une mesure de l’incertitude entourant une estimation. Il indique la plage de valeurs dans laquelle se situe probablement la valeur réelle. Plus cet intervalle est étroit, plus l’estimation est précise; à l’inverse, un intervalle large traduit une plus grande incertitude.
- Les rapports de cotes sont ensuite convertis en risques relatifs, selon la méthode décrite dans la section méthodologique.

	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95%	
		Inférieur	Supérieur
<b>Indice de probabilité de surpeuplement</b>			
Variable continue de probabilité de surpeuplement	1,015	1,013	1,017
<b>Perception de sa situation financière</b>			
À l’aise financièrement	1,000		
Revenus suffisants pour répondre à ses besoins	1,066	1,045	1,088
Pauvre	1,077	1,045	1,110
Très pauvre	1,789	1,686	1,898
<b>Genre</b>			
Masculin	1,000		
Féminin	1,731	1,700	1,764
<b>Groupe d’âge</b>			
18 à 29 ans	1,000		
30 à 44 ans	1,257	1,222	1,294
45 à 64 ans	2,178	2,118	2,239
65 ans et plus	1,048	1,005	1,092
<b>Orientation sexuelle</b>			
Personne hétérosexuelle	1,000		
Personne homosexuelle	0,657	0,608	0,711
Personne bisexuelle	1,449	1,393	1,506
Autre orientation sexuelle	1,658	1,558	1,765
<b>Relation intime ou amoureuse</b>			
Actuellement hors relation	1,000		
Actuellement en relation	2,348	2,291	2,406
<b>Plus haut niveau de scolarité</b>			
Aucun diplôme	1,000		
Diplôme d’études secondaires	0,789	0,761	0,819
Diplôme d’études postsecondaires	0,660	0,637	0,683
Diplôme universitaire	0,555	0,536	0,576

**Figure A5. Proportion des enfants ayant des aptitudes préscolaires élevées selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998**

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur les aptitudes préscolaires en 2004.

	Proportion	Intervalle de confiance à 95%		Valeur P
		Inférieur	Supérieur	
Toute la cohorte	30,9%	27,8%	34,3%	
<b>Sexe à la naissance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Féminin	38,0%	33,4%	42,8%	
Masculin*	23,4%	19,3%	28,1%	
<b>Poids à la naissance</b>				<b>0,003</b>
Pas de faible poids	31,9%	28,6%	35,4%	
Faible poids à la naissance*	15,3%	7,9%	27,4%	
<b>Statut d'immigration des parents</b>				<b>0,682</b>
Aucun parent né à l'extérieur du Canada	30,9%	28,0%	34,0%	
Un parent né à l'extérieur du Canada	29,4%	18,0%	44,2%	
Deux parents nés à l'extérieur du Canada	32,5%	17,8%	51,6%	
<b>Revenu de la famille durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Pas de faible revenu selon la MFR	35,6%	32,1%	39,3%	
Faible revenu ponctuel selon la MFR*	20,5%	12,5%	31,7%	
Faible revenu persistant selon la MFR*	26,0%	18,6%	35,2%	
<b>Exposition au manque d'argent durant la petite enfance</b>				<b>0,004</b>
N'a pas été exposé au manque d'argent	34,3%	30,6%	38,2%	
A été exposé au manque d'argent*	23,5%	17,7%	30,6%	
<b>Exposition au surpeuplement durant la petite enfance</b>				<b>0,124</b>
N'a pas vécu dans un logement surpeuplé	32,9%	29,2%	36,8%	
A vécu dans un logement surpeuplé	26,6%	20,7%	33,4%	
<b>État du logement durant la petite enfance</b>				<b>0,046</b>
Pas de réparations majeures requises	32,0%	28,6%	35,6%	
Réparations majeures requises	21,7%	14,2%	31,7%	
<b>Statut d'occupation des parents durant la petite enfance</b>				<b>0,009</b>
Toujours propriétaire	34,1%	30,1%	38,4%	
Propriétaire et locataire (mixte)	29,4%	22,8%	37,1%	
Toujours locataire	27,1%	20,9%	34,3%	
<b>Plus haut niveau de scolarité de la mère</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Sans diplôme	22,7%	15,4%	32,0%	
Diplôme secondaire	23,6%	17,8%	30,7%	
Diplôme postsecondaire	30,4%	24,7%	36,8%	
Diplôme universitaire*	40,9%	34,9%	47,2%	

Notes :

- \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95% ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.
- Une valeur P inférieure à 0,05 indique une relation statistiquement significative entre la caractéristique et la variable d'intérêt.

**Figure A6. Proportion des enfants ayant réussi l'épreuve ministérielle de lecture selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998**

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur les épreuves ministérielles en 2010.

	Proportion	Intervalle de confiance à 95%		Valeur P
		Inférieur	Supérieur	
Toute la cohorte	74,7%	71,4%	77,6%	
<b>Sexe à la naissance</b>				<b>0,013</b>
Féminin	78,2%	74,0%	82,0%	
Masculin	70,8%	66,1%	75,1%	
<b>Poids à la naissance</b>				<b>0,757</b>
Pas de faible poids	74,8%	71,6%	77,7%	
Faible poids à la naissance	71,5%	46,5%	87,9%	
<b>Statut d'immigration des parents</b>				<b>0,605</b>
Aucun parent né à l'extérieur du Canada	74,3%	70,9%	77,5%	
Un parent né à l'extérieur du Canada	81,8%	65,8%	91,3%	
Deux parents nés à l'extérieur du Canada	74,0%	58,5%	85,2%	
<b>Revenu de la famille durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Pas de faible revenu selon la MFR	80,2%	76,9%	83,2%	
Faible revenu ponctuel selon la MFR*	67,5%	57,4%	76,2%	
Faible revenu persistant selon la MFR*	61,6%	53,3%	69,3%	
<b>Exposition au manque d'argent durant la petite enfance</b>				<b>0,052</b>
N'a pas été exposé au manque d'argent	76,6%	73,0%	79,8%	
A été exposé au manque d'argent	69,7%	62,9%	75,8%	
<b>Exposition au surpeuplement durant la petite enfance</b>				<b>0,301</b>
N'a pas vécu dans un logement surpeuplé	75,9%	72,3%	79,2%	
A vécu dans un logement surpeuplé	72,3%	65,7%	78,0%	
<b>État du logement durant la petite enfance</b>				<b>0,883</b>
Pas de réparations majeures requises	74,7%	71,3%	76,0%	
Réparations majeures requises	66,4%	60,0%	72,3%	
<b>Statut d'occupation des parents durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Toujours propriétaire	81,5%	77,6%	85,0%	
Propriétaire et locataire (mixte)*	69,3%	61,6%	76,0%	
Toujours locataire*	66,4%	60,0%	72,3%	
<b>Plus haut niveau de scolarité de la mère</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Sans diplôme	56,7%	46,8%	66,1%	
Diplôme secondaire	69,6%	62,0%	76,4%	
Diplôme postsecondaire*	75,3%	69,9%	79,9%	
Diplôme universitaire*	86,5%	81,4%	90,3%	

Notes :

- \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.
- Une valeur P inférieure à 0,05 indique une relation statistiquement significative entre la caractéristique et la variable d'intérêt.

**Figure A7. Proportion des jeunes ayant obtenu un diplôme ou une qualification à 21 ans selon certaines caractéristiques, cohorte d'enfants nés en 1997-1998**

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur la diplomation et la qualification de 2019.

	Proportion	Intervalle de confiance à 95 %		Valeur P
		Inférieur	Supérieur	
Toute la cohorte	87,1 %	84,8 %	89,1 %	
<b>Sexe à la naissance</b>				<b>0,319</b>
Féminin	88,1 %	85,2 %	90,5 %	
Masculin	86,0 %	82,3 %	89,0 %	
<b>Poids à la naissance</b>				<b>0,664</b>
Pas de faible poids	87,0 %	84,6 %	89,0 %	
Faible poids à la naissance	89,8 %	71,7 %	96,9 %	
<b>Statut d'immigration des parents</b>				<b>0,072</b>
Aucun parent né à l'extérieur du Canada	86,2 %	83,7 %	88,4 %	
Un parent né à l'extérieur du Canada	86,0 %	74,6 %	92,7 %	
Deux parents nés à l'extérieur du Canada	96,7 %	87,1 %	99,2 %	
<b>Revenu de la famille durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Pas de faible revenu selon la MFR	93,5 %	91,2 %	95,3 %	
Faible revenu ponctuel selon la MFR*	84,5 %	78,0 %	89,4 %	
Faible revenu persistant selon la MFR*	71,3 %	64,9 %	76,9 %	
<b>Exposition au manque d'argent durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
N'a pas été exposé au manque d'argent	91,1 %	88,6 %	93,1 %	
A été exposé au manque d'argent*	78,2 %	72,5 %	83,0 %	
<b>Exposition au surpeuplement durant la petite enfance</b>				<b>0,165</b>
N'a pas vécu dans un logement surpeuplé	88,3 %	85,6 %	90,6 %	
A vécu dans un logement surpeuplé	84,9 %	80,2 %	88,7 %	
<b>État du logement durant la petite enfance</b>				<b>0,003</b>
Pas de réparations majeures requises	88,4 %	85,9 %	90,5 %	
Réparations majeures requises*	76,1 %	65,7 %	84,1 %	
<b>Statut d'occupation des parents durant la petite enfance</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Toujours propriétaire	93,2 %	90,9 %	95,0 %	
Propriétaire et locataire (mixte)	87,9 %	81,2 %	92,4 %	
Toujours locataire*	78,3 %	73,2 %	82,7 %	
<b>Plus haut niveau de scolarité de la mère</b>				<b>&lt; 0,001</b>
Sans diplôme	70,8 %	63,0 %	77,6 %	
Diplôme secondaire*	86,5 %	81,2 %	90,5 %	
Diplôme postsecondaire*	87,3 %	82,9 %	90,7 %	
Diplôme universitaire*	96,9 %	94,3 %	98,3 %	

Notes :

- \*Exprime une différence significative avec la première catégorie de la variable. Les proportions dont les intervalles de confiance à 95 % ne se chevauchent pas sont considérées comme significativement différentes au seuil de 0,05.
- Une valeur P inférieure à 0,05 indique une relation statistiquement significative entre la caractéristique et la variable d'intérêt.

**Figure A8. Facteurs associés au fait de ne pas avoir obtenu un diplôme ni une qualification à 21 ans (modèles de régression logistique), cohorte d'enfants nés en 1997-1998**

Source : Analyse de l'Observatoire québécois des inégalités basée sur les microdonnées de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, données sur la diplomation et la qualification de 2019.

	MODÈLE 1			MODÈLE 2			MODÈLE 3			MODÈLE 4		
	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %	
<b>Exposition au surpeuplement durant la petite enfance</b>												
N'a pas vécu dans un logement surpeuplé	1,000			1,000			1,000			1,000		
A vécu dans un logement surpeuplé	0,883	0,544	1,434	0,810	0,486	1,349	0,616	0,329	1,154	0,544	0,263	1,125
<b>Exposition au manque d'argent durant la petite enfance</b>												
N'a pas été exposé au manque d'argent	1,000			1,000			1,000			1,000		
A été exposé au manque d'argent	1,960*	1,241	3,096	1,254	0,735	2,141	1,463	0,759	2,822	1,864	0,835	4,157
<b>État du logement durant la petite enfance</b>												
Pas de réparations majeures requises	1,000			1,000			1,000			1,000		
Réparations majeures requises	2,005*	1,015	3,961	1,544	0,744	3,207	1,805	0,884	4,909	1,228	0,444	3,394
<b>Statut d'occupation des parents durant la petite enfance</b>												
Toujours propriétaire	1,000			1,000			1,000			1,000		
Propriétaire et locataire (mixte)	1,717**	0,898	3,281	1,464	0,746	2,875	1,179	0,427	3,256	1,670	0,687	4,055
Toujours locataire	3,088**	1,889	5,047	1,436	0,801	2,576	1,090	0,509	2,334	1,638	0,547	4,902
<b>Sexe à la naissance</b>												
Masculin				1,000			1,000			1,000		
Féminin				0,65*	0,432	0,978	0,715	0,410	1,249	0,630	0,329	1,205
<b>Statut d'immigration des parents</b>												
Aucun parent né à l'extérieur du Canada				1,000			1,000			1,000		
Un parent né à l'extérieur du Canada				0,755	0,322	1,772	0,559*	0,162	1,923	1,918**	0,658	5,592
Deux parents nés à l'extérieur du Canada				0,100	0,140	0,734	0,103*	0,021	0,511	0,000**	0,000	0,000

**Figure A8. (suite)**

	MODÈLE 1			MODÈLE 2			MODÈLE 3			MODÈLE 4		
	Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %		Rapport de cotes	Intervalle de confiance à 95 %	
<b>Revenu de la famille durant la petite enfance</b>												
Pas de faible revenu selon la MFR				<b>1,000</b>			<b>1,000</b>			<b>1,000</b>		
Faible revenu ponctuel selon la MFR				<b>1,698**</b>	0,829	3,447	<b>2,175*</b>	0,994	4,761	<b>1,762</b>	0,684	4,535
Faible revenu persistant selon la MFR				<b>4,016**</b>	2,075	7,772	<b>4,544*</b>	1,911	10,807	<b>1,888</b>	0,619	5,764
<b>Plus haut niveau de scolarité de la mère</b>												
Sans diplôme				<b>1,000</b>			<b>1,000</b>			<b>1,000</b>		
Diplôme secondaire				<b>0,467**</b>	0,251	0,869	<b>0,451*</b>	0,195	1,040	<b>0,597</b>	0,238	1,498
Diplôme postsecondaire				<b>0,573**</b>	0,322	1,019	<b>0,660*</b>	0,322	1,351	<b>0,711</b>	0,315	1,607
Diplôme universitaire				<b>0,146**</b>	0,060	0,353	<b>0,109*</b>	0,034	0,348	<b>0,194</b>	0,049	0,771
<b>Aptitudes préscolaires</b>												
Évaluation des aptitudes sur 10							<b>0,652**</b>	0,549	0,774	<b>0,000**</b>	0,000	0,000
<b>Examen ministériel de lecture</b>												
Résultat à l'examen sur 100										<b>0,962**</b>	0,944	0,981

### Explications

- Le rapport de cotes (ou *odds ratio*) est une mesure statistique utilisée pour déterminer la force de l'association entre deux événements. Il compare la probabilité qu'un événement se produise dans un groupe par rapport à un autre groupe.
- Un rapport de cotes supérieur à 1 signifie que, par rapport à la catégorie de référence d'un facteur donné, les personnes sont plus susceptibles de ne pas avoir obtenu un diplôme ou une qualification à 21 ans.  
À l'inverse, un rapport inférieur à 1 signifie qu'elles sont moins susceptibles de ne pas avoir obtenu de diplôme.

- Le signe \* indique une relation statistiquement significative au seuil de 0,05. Le signe \*\* indique une relation au seuil de 0,001, soit un niveau de certitude encore plus élevé.
- L'intervalle de confiance est une mesure de l'incertitude entourant une estimation. Il indique la plage de valeurs dans laquelle se situe probablement la valeur réelle. Plus cet intervalle est étroit, plus l'estimation est précise; à l'inverse, un intervalle large traduit une plus grande incertitude.
- Les rapports de cotes sont ensuite convertis en risques relatifs, selon la méthode décrite dans la section méthodologique.

# Références

1. James R. Dunn et al., « Housing as a Socio-economic Determinant of Health », *Canadian Journal of Public Health* 97, n° 3 (2006) : 11-15; Maud Emmanuelle Labesse et al., *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité* (INSPQ, 2021); Jia Hu et Rebecca Hasdell, « Housing: An Important Determinant of Health », *BC Medical Journal* 66, n° 9 (2024) : 356-58; Rebecca Bentley et al., « Housing as a Determinant of Health: A Contemporary Framework », *Lancet Public Health* 10, n° 10 (2025) : 855-64.
2. World Health Organization, *WHO Housing and Health Guidelines* (Genève : WHO, 2018).
3. World Health Organization, *WHO Housing and Health Guidelines*; Geneviève Hamel et David Talbot, *La santé, autrement dit... Pour espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé* (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2007), 8-9.
4. Shabnam Edalatnia et Runa R. Das, « Building Benchmarking and Energy Performance: Analysis of Social and Affordable Housing in British Columbia, Canada », *Energy & Buildings* 313 (2024).
5. Natasha Jategaonkar et Pamela Ponic, *Unsafe and Unacceptable Housing: Health & Policy Implications for Women Leaving Violent Relationships* (BC Centre of Excellence for Women's Health, BC Non-Profit Housing Association, University of British Columbia, 2011) : 32-58.
6. Charlotte Spring et Marit Rosol, « Pay the Rent or Feed the Kids": A Scoping Review of the 'Housing-Food Insecurity Nexus' in Canada (2022).
7. Karine Perreault et al., « "We're Home Now": How a Rehousing Intervention Shapes the Mental Well-being of Inuit Adults in Nunavut, Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19, n° 11 (2022), 6432.
8. Sylvie Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants », *Le point sur... 1* (mars 2021).
9. Jonathan Jetté, « Une étude compréhensive des coûts d'une intervention Logement d'abord pour les individus avec consommation problématique et un historique d'itinérance, incluant une analyse des facteurs influençant la variation des coûts » (Thèse, Faculté des sciences sociales / Université d'Ottawa, 2017).
10. Philippe Gougeon et al., *État de situation et analyse d'impact des programmes de prévention et de lutte contre l'itinérance au Québec sur les municipalités* (AppEco / Union des municipalités du Québec, 2023); Eric Latimer et al., *Les coûts économiques associés à l'itinérance au Québec* (CIRANO, 2026).
11. Lucie Richard et al., « Disparities in Healthcare Costs of People Experiencing Homelessness in Toronto, Canada in the Post COVID-19 Pandemic Era: A Matched Cohort Study », *BMC Health Services Research* 24, n° 1074 (2024).
12. Christian A. Nygaard, *Cost of Inaction: Social and Economic Losses Due to the Social and Affordable Housing Shortage* (Centre for Urban Transitions / Swinburne University of Technology, 2022).
13. Rapportées par Juliette Baronnet, « Les coûts sociaux du mal logement », *Recherche sociale* 204 (automne 2012), 21-22.
14. Simon Nicol et al., *The Full Cost of Poor Housing in Wales* (Building Research Establishment / Public Health Wales / Welsh Government, 2019).
15. AECOM, *Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec* (AECOM / Société d'habitation du Québec, 2011); Anne Miller et J. Ofrim, *Social Return on Investment (SROI) of Affordable Housing Development Supported through the BC Housing Community Partnership Initiative* (Constellation Consulting Group, 2016);

- Canadian Centre for Economic Analysis, *Understanding the Benefits of Investments in Affordable Housing* (CANCEA, 2017); Emily Dabbs, Alex Hooper et Geoffrey Snell, *The Economic Case for Investing in Social&Affordable Housing* (Oxford Economics Australia, 2023).
16. Mathieu Laberge, « Au-delà de Toronto et Vancouver : les problèmes d'abordabilité s'étendent à d'autres villes canadiennes », *L'Observateur du logement*, 25 février, 2026.
  17. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Rapport sur le marché locatif, Canada et régions métropolitaines*, janvier 2025.
  18. Statistique Canada (Division des prix) et Institut de la statistique du Québec, *Indice des prix à la consommation* (IPC), *produits et groupes de produits, Québec, Canada, RMR de Montréal et RMR de Québec, moyennes annuelles (2002=100)*, 19 janvier, 2026.
  19. Observatoire québécois des inégalités, *Contre la crise du coût de la vie pour réduire les inégalités* (2026).
  20. Louis Gaudreau et Catherine Héon Cliche, *Les grands gagnants de la crise du logement* (IRIS, 2024).
  21. Institut de la statistique du Québec, *Taux d'inoccupation des logements locatifs*, 24 février, 2026.
  22. Paul Morin, « Chez-soi, santé mentale et lien social », dans *L'habitation comme vecteur de lien social*, dir. Paul Morin et Evelyne Baillergeau (Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008), 16.
  23. Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (Québec, 1995), 23.
  24. Conseil du statut de la femme, *Justice réparatrice en matière de violence conjugale : enjeux et recommandations* (Québec : CSF, 2024), 3.
  25. Québec, *Loi sur la protection de la jeunesse*. Chapitre P-34.1 à jour au 11 décembre 2025 (2025), LégisQuébec.
  26. Marie-Ève Clément, Marie-Hélène Gagné et Sonia Hélie, « La violence et la maltraitance envers les enfants » dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 25.
  27. Clément, Gagné et Hélie, « La violence et la maltraitance envers les enfants », 24.
  28. Daniela Gonzales-Sicilia et al., *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2023), 23.
  29. Justice Canada, *La violence familiale*, 6 juin, 2025.
  30. Marie-Hélène Gagné et al., « Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes », dans *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 5<sup>e</sup> édition de l'enquête*, Marie-Ève Clément et al. (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2025), 112-113.
  31. Odile Bergeron, Faisca Richer et Isabelle Duguay, « La violence vécue en milieu autochtone », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 295.
  32. World Health Organization, *WHO Housing and Health Guidelines* (Genève : WHO, 2018), 23-30.
  33. Voir aussi Louise Lemire, *Quelques facteurs de vulnérabilité et de risque d'être atteints du coronavirus dans Lanaudière et ses milieux de vie : premières réflexions* (Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière, 2020).
  34. Lauren Taylor, « Housing and Health: An Overview of the Literature », *Health Affairs* (2018); Sarah Waterston, Barbara Grueger et Lindy Samson, « Les besoins en matière de logement au Canada : une vie saine commence chez soi », *Société canadienne de pédiatrie* 20, n° 7 (2015) : 408-13.
  35. Directions de santé publique de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal, *Mémoire sur le projet de la politique métropolitaine d'habitation* (Québec, 2022), 7.
  36. Comité permanent sur les affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones du Canada* (Canada : Parlement, Chambres des communes, 2022), 22-23.
  37. Statistique Canada, *Indicateurs de logement, Recensement de 2021*, 10 mai, 2023.

38. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : logement* (Wendake : CSSSPNQL, 2018).
39. Kativik Municipal Housing Bureau, *Social Housing Needs Assessment Report for the 14 Inuit Communities of Nunavik* (MNP Consulting Services, 2021).
40. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 1a (2019), 524.
41. Caroline Hervé et Pascale Laneuville, « La quête d'autonomie résidentielle des femmes inuites du Nunavik : une perspective relationnelle », *Recherches amérindiennes au Québec* 47, n° 1 (2017), 51.
42. Karine Perreault et al., « “We’re Home Now”: How a Rehousing Intervention Shapes the Mental Well-being of Inuit Adults in Nunavut, Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19, n° 11 (2022), 6432.
43. Comité permanent sur les affaires autochtones et du Nord, *Les effets de la pénurie de logements sur les peuples autochtones du Canada*, 25-26; Télé-Québec, « La crise du logement autochtone », *Décoloniser l'histoire*, 2021, série documentaire, saison 3, épisode 4, 9:37.
44. Bergeron, Richer et Duguay, « La violence vécue en milieu autochtone », 296.
45. Karine Perreault, *Impacts des conditions de logement sur la santé psychologique et le bien-être d'adultes inuits au Nunavut et au Nunavik : une intervention de logement issue d'investissements publics dans la construction et la rénovation de logements sociaux* (Thèse, École de santé publique / Université de Montréal, 2023), 219.
46. Gagné et al., « Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes », 116.
47. Gagné et al., « Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes », 44-45 et 85-86.
48. Jategaonkar et Ponic, *Unsafe and Unacceptable Housing*.
49. Mylène Riva et al., « Energy Poverty: An Overlooked Determinant of Health and Climate Resilience in Canada », *Canadian Journal of Public Health* 114 (2023) : 422-31.
50. Sophie Kutuka et al., *Comprendre les perspectives et l'action de ressources communautaires en matière de précarité énergétique* (Université McGill, Chaire de recherche du Canada Logement, communauté et santé, 2025).
51. CASSPQL, *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2015 : logement*, 7-8.
52. Lisa Murdock, *La santé des Autochtones vivant dans les centres urbains* (Canada : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2024).
53. Femmes autochtones du Québec, *Nānīawig Māmawe Ninawind. Debout et solidaires : femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec* (Kahnawake : FAQ, 2015).
54. April Pattavina et al., « Economic Stress and Domestic Violence: Examining the Impact of Mortgage Foreclosures on Incidents Reported to the Police », *Justice Research and Policy* 16, n° 2 (2025) : 147-64.
55. Pattavina et al., « Economic Stress and Domestic Violence ».
56. Julie Godin et Catherine Flynn, « Violence de la part d'un partenaire intime et itinérance : qu'en est-il des femmes en situation de handicap au Québec ? », *Aequitas Revue de développement humain, handicap et changement social* 28, n° 1 (2022) : 91-108.
57. Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, *Les Autochtones face à la justice et à la sécurité publique : portrait des enjeux en milieu urbain au Québec* (Wendake : RCAAQ, 2024), 24-25.
58. Gouvernement du Canada, Femmes et Égalité des genres Canada, *Violence fondée sur le sexe*, 24 septembre, 2025.
59. Solutions Justes MCM, *Entre protection et précarité : rapport d'analyse sur l'accès à la justice pour les femmes migrantes et les personnes migrantes 2ELGBTQIA+ à statut précaire ou sans statut* (2026), 20-24.
60. Eilidh Geddes et Nicole Holz, *Housing Affordability and Domestic Violence: The Case of San Francisco's Rent Control Policies* (Northwestern University, 2022).

61. Charlene K. Baker et al., « Domestic Violence, Housing Instability, and Homelessness ».
62. Natasha Jategaonkar et Pamela Ponice, *Unsafe and Unacceptable Housing: Health & Policy Implications for Women Leaving Violent Relationships* (BC Centre of Excellence for Women's Health, BC Non-Profit Housing Association, University of British Columbia, 2011).
63. Marie-France Raynault, Simon Tessier et François Thérien, *Pour des logements salubres et abordables. Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015* (Montréal : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2015).
64. Conseil des Montréalaises, *Se loger à Montréal : avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap à Montréal* (Montréal : Conseil des Montréalaises, 2019), 30-32.
65. Institut de la statistique du Québec, *Violence, Personnes ayant une incapacité*, 6 mars, 2025. Voir aussi Office des personnes handicapées du Québec, *La violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un portrait de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018* (Drummondville : L'Office, 2024).
66. Godin et Flynn, « Violence de la part d'un partenaire intime et itinérance : qu'en est-il des femmes en situation de handicap au Québec? ».
67. Martine Fordin, Danielle Forest et Annabelle Seery, *Point de vue de femmes sur leur vécu de violence conjugale postséparation : adéquation entre leurs besoins et les services présents dans la région des Laurentides* (CRSA/Réseau des femmes des Laurentides, 2020); Centre de recherche sociale appliquée, *Le logement un droit fondamental non garanti dans la région de Lanaudière : les femmes premières touchées par la crise* (CRSA/Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, 2025); Centre de recherche sociale appliquée, *Femmes en instabilité résidentielle ou ayant vécu l'itinérance en Chaudière-Appalaches : comprendre leurs enjeux pour mieux répondre à leurs besoins* (CRSA/Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches, 2026).
68. Pamela Ponice et al., « Leaving ≠ Moving: Housing Patterns of Women who Have Left an Abusive Partner », *Violence Against Women* 17, n° 12 (2011), 1591.
69. Bergeron, Richer et Duguay, « La violence vécue en milieu autochtone », 297.
70. Front d'action populaire en réaménagement urbain, *Accès au logement : faire davantage pour lutter contre la discrimination et les conséquences du racisme systémique* (Montréal : FRAPRU, 2020).
71. Femmes autochtones du Québec, *Nānāwīg Māmawe Nīnawīnd. Debout et solidaires*.
72. Amélie Lanteigne et Annabelle Seery, *Les femmes à la croisée des oppressions en contexte de violence conjugale* (CRSA/Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, 2023).
73. Baker et al., « Domestic Violence, Housing Instability, and Homelessness: A Review of Housing Policies and Program Practice for Meeting the Needs of Survivors »; Ponice et al., « Leaving ≠ Moving: Housing Patterns of Women who Have Left an Abusive Partner »; Kaitlin Schwan et al., *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada: Key Findings* (Toronto : Canadian Observatory on Homelessness Press, 2020); Cris M. Sullivan et al., « Domestic Violence Housing First Model and Association With Survivors' Housing Stability, Safety, and Well-being Over 2 Years », *JAMA Network Open* 6, n° 6 (2023) : e2320213.
74. Joanne Pavao et al., « Intimate Partner Violence and Housing Instability », *American Journal of Preventive Medicine* 32, n° 2 (2007) : 143-46.
75. Gagné et al., « Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes », 117.
76. Lucie Gélinau et al., « Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages », *Revue du CREMIS* 8, n° 2 (automne 2012) : 48-55; Lucie Gélinau et Nathalie Brisseau, *La spirale de l'itinérance au féminin : pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec* (Regroupement de l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec / Regroupement des groupes de femmes de la région 03, 2008); Catherine Flynn et al., « "C'était une relation violente, mais je n'avais pas de place où coucher" : les violences dans les relations intimes chez les femmes en situation d'itinérance », dans *Penser l'itinérance au féminin*, dir.

- Jacinthe Rivard et Elisabeth Greissler (Canada : Presses de l'Université du Québec, 2025) : 219-240.
77. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec : rapport de l'exercice du 11 octobre 2022* (Québec : MSSS, 2023), 104.
  78. Godin et Flynn, « Violence de la part d'un partenaire intime et itinérance : qu'en est-il des femmes en situation de handicap au Québec? ».
  79. Carole Lévesque et Ioana Comat, « La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec : partie 1, une enquête qualitative à Montréal », *Cahiers ODENA* n° 2018-01 et « La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec : partie 2, une enquête qualitative à Val-d'Or », *Cahiers ODENA* n° 2018-02 (Montréal : Alliance de recherche ODENA, DIALOG / Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, 2018).
  80. Lévesque et Comat, « La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec : partie 2 », 54 et 104-105.
  81. Gonzales-Sicilia et al., *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*.
  82. Anita Minh et al., « Linking Childhood and Adult Criminality: Using a Life Course Framework to Examine Childhood Abuse and Neglect, Substance Use and Adult Partner Violence », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 10 (2013) : 5470-89.
  83. Julie Laforest, Dominique Gagné et Louise Marie Bouchard, « Vers une perspective intégrée en prévention de la violence », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 13.
  84. Gagné et al., « Exposition des enfants à la violence entre partenaires intimes », 100-131.
  85. Voir aussi Justice Canada, *La violence familiale*, 6 juin, 2025; Schwan et al., *The State of Women's Housing Need & Homelessness in Canada*; Alys Willman, « Valuing the Impacts of Domestic Violence: A Review by Sector », dans *The Costs of Violence*, Stergios Skaperdas et al. (Washington : The World Bank, 2009).
  86. Centre de recherche sociale appliquée, *Femmes en instabilité résidentielle ou ayant vécu l'itinérance en Chaudière-Appalaches*, 27-29.
  87. Catherine Flynn et al., « When Social Responses for Violence against Women Are Insufficient to Prevent Homelessness: A Perspective from Quebec (Canada) », *Women's Studies International Forum* 99, 102742 (2023).
  88. Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, 26-27.
  89. Femmes et Égalité des genres Canada, *Violence entre partenaires intimes*, 5 août, 2025.
  90. Justice Canada, *La violence familiale*, 6 juin, 2025.
  91. Ting Zhang et al., *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009* (Ottawa : ministère de la Justice Canada, 2012).
  92. Ting Zhang et al., *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, 62-66 et 89-92.
  93. Cora Peterson et al., « Lifetime Economic Burden of Intimate Partner Violence Among U.S. Adults », *American Journal of Preventive Medicine* 55, n° 4 (2018) : 433-44.
  94. Audra Bowlus et al., *The Economic Costs and Consequences of Child Abuse in Canada* (Ottawa : Commission de réforme du droit du Canada, 2003).
  95. Daniela Gonzales-Sicilia et al., *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2023), 36.
  96. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec - Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022* (Québec : MSSS, 2023).
  97. Gonzales-Sicilia et al., *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*, 99.
  98. Marie-Ève Clément et al., *La violence et la négligence familiales dans la vie des enfants du Québec, 2024. Les attitudes parentales et les pratiques familiales. Résultats de la 5<sup>e</sup> édition de l'enquête* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2025), 109.

99. Santé Ontario, *Burden of Health Impacts of Smoking and Alcohol Use in Ontario* (Public Health Ontario, 2023); Jürgen Rehm et al., *The Costs of Substance Abuse in Canada 2002: Highlights* (Canadian Centre on Substance Abuse, 2006).
100. Hao Yin et al., « Global Economic Costs of Ambient PM<sub>2.5</sub> Air Pollution from Fossil Fuel Combustion: a Cross-sectional Analysis », *The Lancet Planetary Health* 8, n° 4 (2024) : 275-84.
101. Negar Rezaei et al., « Population Attributable Fractions of Cancer Mortality Related to Indoor Air Pollution, Animal Contact, and Water Source as Environmental Risk Factors: Findings from the Golestan Cohort Study », *PLoS One* (2024).
102. Morris L. Levin, « The Occurrence of Lung Cancer in Man », *Acta Unio Internationalis Contra Cancrum* 9, n° 3 (1953) : 531-41.
103. Jianzhi Zhang et Kai-Fang Yu, « What's the Relative Risk? A Method of Correcting the Odds Ratio in Cohort Studies of Common Outcomes », *JAMA* 280, n° 19 (1998) : 1690-91.
104. Ting Zhang et al., *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009* (Ottawa : Ministère de la Justice du Canada, 2012).
105. Shana Conroy, *La violence conjugale au Canada en 2019* (Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, 2021).
106. Daniel J. Whitaker, « Differences in Frequency of Violence and Reported Injury Between Relationships with Reciprocal and Nonreciprocal Intimate Partner Violence », *American Journal of Public Health* 97, n° 5 (2007) : 941-47.
107. Marie-Ève Desroches, « Conceptualisation du harcèlement sexuel dans le logement : une recension des écrits », *Nouvelles pratiques sociales* 30, n° 2 (2019) : 219-33.
108. INSPQ, *Développement de l'enfant*, 31 mars, 2026.
109. Amélie Ducharme, Jesseca Paquette et Sonia Daly, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022 : portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2023) et Observatoire des tout-petits, *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école? L'importance de la qualité, de la stabilité et de la continuité des environnements* (Montréal : Fondation Lucie et André Chagnon, 2021), 8.
110. INSPQ, *Développement de l'enfant*.
111. Grand dictionnaire terminologique, *Réussite scolaire* (Québec : Office québécois de la langue française, 2017).
112. Institut national de santé publique du Québec, *Analyse contextualisée sur le développement des enfants à la maternelle* (Québec : INSPQ, 2016).
113. INSPQ, *Analyse contextualisée sur le développement des enfants à la maternelle*, 2.
114. Office québécois de la langue française, « Abandon scolaire », *Banque de dépannage linguistique* (Québec, 2026).
115. Observatoire des tout-petits, *Logement*, s.d. (Consulté le 30 mars 2026).
116. Michael Weitzman et al., « Housing and Child Health », *Current Problems in Pediatric and Adolescent Health Care* 43, (2013) : 187-224; Sarah Waterston, Barbara Grueger et Lindy Samson, « Les besoins en matière de logement au Canada : une vie saine commence chez soi », *Société canadienne de pédiatrie* 20, n° 7 (2015); James R. Dunn, « Housing and Healthy Child Development: Know and Potential Impacts of Interventions », *Annual Review of Public Health* 41 (2020) : 381-96; Kiana D. Bess, Allison L. Miller et Roshanak Mehdipanah, « The Effects of Housing Insecurity on Children's Health: A Scoping Review », *Health Promotion International* 38, n° 3 (2023) : 1-11; Observatoire des tout-petits, *Dans quels environnements grandissent les tout-petits au Québec? Portrait 2024* (Montréal : Fondation Lucie et André Chagnon, 2024) : 90-116; François Fournier, *Inégalités sociales, scolaires et de santé : repenser le chemin vers l'égalité des chances* (Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2025), 52-53 et 76-77.
117. Sharon Vendivere et al., *How Housing Affects Child Well-Being* (Funder's Network for Smart Growth and Livable Communities, 2006).
118. Richard G. Kyle et al., « Childhood Disadvantage and Emergency Admission Rates for Common Presentations in London: An Exploratory Analysis », *Archives of Disease in Childhood* 96, n° 3 (2011) : 221-6.

- 119.** Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Retombées du logement stable et abordable : synthèse des résultats* (SCHL, 2018).
- 120.** Amélie Groleau, « Entre parcours scolaire et contexte de vie : les facteurs associés à l'obtention d'une première sanction d'études collégiales », *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) – De la naissance à l'âge adulte 9*, fascicule 8 (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2026).
- 121.** Hélène Desrosiers et Karine Tétreault, « Les facteurs liés à la réussite aux épreuves obligatoires de français en sixième année du primaire : un tour d'horizon », *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010) – De la naissance à 12 ans 7*, fascicule 1 (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2012).
- 122.** Marie-France Raynault, Simon Tessier et François Thérien, *Pour des logements salubres et abordables. Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015* (Montréal : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2015).
- 123.** Sylvie Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants », *Le point sur...* 1 (mars 2021), 5.
- 124.** Charlotte Spring et Marit Rosol, "Pay the Rent or Feed the Kids": *A Scoping Review of the 'Housing-Food Insecurity Nexus' in Canada* (2022).
- 125.** Sandy Torres, *Crise du logement au Québec : quels effets sur l'insécurité alimentaire?* (Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2025); Ferdaous Roussafi, *Les coûts en santé du manque de logements adéquats : la facture collective de la crise du logement au Québec* (Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2025); Virginie Nanhou et Andrée Gravel, *Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec : évolution et facteurs associés* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2026).
- 126.** Observatoire des tout-petits, *Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille? Portrait des politiques publiques 2021* (Montréal : Fondation Lucie et André Chagnon, 2021), 105.
- 127.** Groleau, « Entre parcours scolaire et contexte de vie : les facteurs associés à l'obtention d'une première sanction d'études collégiales », 5.
- 128.** Vendivere et al., *How Housing Affects Child Well-Being*, 17.
- 129.** Jennifer Jellison Holme, « Growing Up as Rents Rise: How Housing Affordability Impacts Children », *Review of Educational Research* 92, n° 6 (2022) : 953-95.
- 130.** Raynault, Tessier et Thérien, *Pour des logements salubres et abordables*; Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants »; Directions de santé publique de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie et Montréal, *Mémoire sur le projet de la politique métropolitaine d'habitation* (Québec, 2022).
- 131.** World Health Organization, *WHO Housing and Health Guidelines* (Genève : WHO, 2018), 22.
- 132.** Torres, *Crise du logement au Québec : quels effets sur l'insécurité alimentaire?*, 27 et Roussafi, *Les coûts en santé du manque de logements adéquats*, 35. Voir aussi Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants » et Nanhou et Gravel, *Portrait de l'insécurité alimentaire au Québec*.
- 133.** Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants », 4; Juliette Baronnet, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », *Recherche sociale* 4, n° 204 (2012), 54.
- 134.** Améyo Xoxoabu Djeha, Christine Doucet et Amélie Lavoie, *La santé, l'alimentation et le sommeil des bébés : un portrait à partir de l'étude Grandir au Québec* (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2024), 88.
- 135.** Dominique Petit et al., « Le sommeil : un acteur méconnu dans le développement du jeune enfant », *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010) – De la naissance à 8 ans 5*, fascicule 2 (Québec : Institut de la statistique du Québec, 2010), 10.
- 136.** Baronnet, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », 54.
- 137.** Vendivere et al., *How Housing Affects Child Well-Being*, 14-15 et 18.
- 138.** Claudia D. Solari et Robert D. Mare, « Housing Crowding Effects on Children's Wellbeing », *Social Science Research* 41, n° 2 (2012) : 464-76.
- 139.** SCHL, *Retombées du logement stable et abordable*.

140. Pelletier, « L'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants ».
141. Observatoire des tout-petits, *Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille?*, 115.
142. Baronnet, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », 66-67.
143. Pierre Madec, « Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement? », *Revue de l'OFCE* 146 (2016), 138-139.
144. Odile Bergeron, Faisca Richer et Isabelle Duguay, « La violence vécue en milieu autochtone », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 295 et 299; Karine Perreault, *Impacts des conditions de logement sur la santé psychologique et le bien-être d'adultes inuits au Nunavut et au Nunavik : une intervention de relogement issue d'investissements publics dans la construction et la rénovation de logements sociaux* (Thèse, École de santé publique / Université de Montréal, 2023); Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, 1a (2019), 414-415.
145. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, *Le logement : un déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (CCNSA, 2017).
146. Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final*, 524.
147. Perreault, *Impacts des conditions de logement sur la santé psychologique et le bien-être d'adultes inuits au Nunavut et au Nunavik*, 252.
148. Karine Perreault et al., « 'We're Home Now': How a Rehousing Intervention Shapes the Mental Well-being of Inuit Adults in Nunavut, Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19, n° 11 (2022), 6432.
149. Isabelle Laurin et al., « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle? », *Canadian Journal of Public Health* 109 (2018), 36.
150. Observatoire des tout-petits, *Que faisons-nous au Québec pour nos tout-petits et leur famille?*, 115.
151. Alexis Auger et Amélie Groleau, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique : tome 1 – Portrait des caractéristiques, de l'environnement et du parcours préscolaire des enfants de maternelle 5 ans pour le Québec et ses régions* (Québec : ISQ, 2023), 73-74.
152. Voir aussi Amélie Groleau et Alexis Auger, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique : tome 2 – Mieux comprendre la vulnérabilité des enfants de maternelle 5 ans : les facteurs associés* (Québec : ISQ, 2023), 58.
153. Baronnet, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement », 66.
154. INSPQ, *Développement de l'enfant*.
155. Andréane Melançon, *L'instabilité résidentielle vécue durant la période préscolaire et les répercussions sur le développement des enfants et leur réussite scolaire* (Québec : INSPQ, 2025).
156. Melançon, *L'instabilité résidentielle vécue durant la période préscolaire*, VI.
157. Voir aussi Observatoire des tout-petits, *Comment favoriser le développement des tout-petits avant leur entrée à l'école?*, 28-29 et 32.
158. Laurin et al., « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle? », 35-42.
159. Laurin et al., « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle? », 40.
160. Groleau et Auger, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique : tome 2*, 57-58.
161. Auger et Groleau, *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique : tome 1*, 71-72.
162. Diana Becker Cutts, « US Housing Insecurity and the Health of Very Young Children », *American Journal of Public Health* 101, n° 8 (2011).

163. Holme, « Growing Up as Rents Rise: How Housing Affordability Impacts Children ».
164. Lauren Taylor, « Housing and Health: An Overview of the Literature », *Health Affairs* (2018).
165. Perreault, *Impacts des conditions de logement sur la santé psychologique et le bien-être d'adultes inuits au Nunavut et au Nunavik*, 221-222.
166. Baronnet, « Les coûts économiques, sociaux et sanitaires du mal logement »; Raynault, Tessier et Thérien, *Pour des logements salubres et abordables*.
167. Melançon, *L'instabilité résidentielle vécue durant la période préscolaire*.
168. Dong et al., « Childhood Residential Mobility and Multiple Health Risks During Adolescence and Adulthood: The Hidden Role of Adverse Childhood Experiences », *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine* 159 (2005) : 1104-10.
169. Klaus E. Grossmann, Karin Grossmann et Everett Waters, dir., *Attachment from Infancy to Adulthood: The Major Longitudinal Studies* (Guilford Publications, 2005), cité dans Perreault, *Impacts des conditions de logement sur la santé psychologique et le bien-être d'adultes inuits au Nunavut et au Nunavik*, 221-222.
170. Anita Minh et al., « Linking Childhood and Adult Criminality: Using a Life Course Framework to Examine Childhood Abuse and Neglect, Substance Use and Adult Partner Violence », *International Journal of Environmental Research and Public Health* 10 (2013) : 5470-89.
171. Marie-Ève Clément, Marie-Hélène Gagné et Sonia Hélie, « La violence et la maltraitance envers les enfants », dans *Rapport québécois sur la violence et la santé*, dir. Julie Laforest, Pierre Maurice et Louise Marie Bouchard (Québec : INSPQ, 2018), 33.
172. Dunn, « Housing and Healthy Child Development: Know and Potential Impacts of Interventions ».
173. OCDE, *Comment va la vie? 2015 : mesurer le bien-être* (Paris : Éditions OCDE, 2016), 171-173.
174. Ducharme, Paquette et Daly, *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022*, 83-84.
175. Lan T. H. Vu et Nazeem Muhajarine, « Neighbourhood Effects on Hospitalization in Early Childhood », *Canadian Journal of Public Health* 101, n° 2 (2010) : 119-23.
176. Hélène Desrosiers et Karine Tétreault, « Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et résidentielles des enfants vulnérables à l'entrée à l'école », *Portraits et trajectoires*, n° 14 (Québec : ISQ, 2012), 7.
177. Desrosiers et Tétreault, « Caractéristiques démographiques, socioéconomiques et résidentielles des enfants vulnérables à l'entrée à l'école », 9.
178. Laurin et al., « Quelle est l'association entre les caractéristiques résidentielles et du quartier et le développement de l'enfant à la maternelle? », 36-40.
179. Paul Kershaw et al., « The Economic Costs of Early Vulnerability in Canada », *Canadian Journal of Public Health* 101, supplément 3 (2010) : S8-S12.
180. Pierre Madec, « Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement? », 135-141.
181. Pierre Madec, « Quelle mesure du coût économique et social du mal-logement? », 140.
182. Voir aussi Fournier, *Inégalités sociales, scolaires et de santé*, 47-48.
183. Syu Yit Wong, Azmi Nur Farhana et Shirley Jin Lin Chua, « Exploring Dwelling Overcrowding Measures: Objective Approaches and Perceived Crowding », *Journal of Surveying, Construction and Property* 16, n° 1 (2025) : 38-53.
184. François-Xavier Lagacé-Bureau, *La mobilité résidentielle au Québec : entre choix et contraintes* (Québec : ISQ, 2026).
185. Institut de la statistique du Québec, « Taux de diplomation et de qualification 7 ans après l'entrée au secondaire », *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans*.
186. Développement des ressources humaines Canada, *Le décrochage scolaire : définitions et coûts* (Hull, 2000).
187. Olena Hankivsky, *Cost Estimates of Dropping Out of High School in Canada* (Canadian Council on Learning / Simon Fraser University, 2008).
188. Pierre Fortin, *L'obtention d'un diplôme d'études secondaires rapporte un demi-million de dollars au diplômé* (ESG-UQAM, 2016).

189. Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Réseau réussite Montréal, *Persévérance scolaire et conciliation études-travail : une piste de solution à la pénurie de main-d'œuvre* (Regroupement des cégeps de Montréal, 2019).
190. Voir notamment Frédéric Laurin, *Coûts économiques et impact du décrochage scolaire sur le développement économique en Outaouais* (Table Éducation Outaouais, 2024).
191. Frédéric Laurin, *Coûts économiques et impact du décrochage scolaire sur le développement économique en Abitibi-Témiscamingue* (Institut de recherche sur les PME, 2025), 47.
192. Laurin, *Coûts économiques et impact du décrochage scolaire sur le développement économique en Abitibi-Témiscamingue*, 48.



Observatoire  
québécois  
des inégalités

